

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'implantation du FDF dans les communes bruxelloises

Wynants, Paul

Published in:
Courrier hebdomadaire

Publication date:
2015

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2015, 'L'implantation du FDF dans les communes bruxelloises: II. 2000-2012', *Courrier hebdomadaire*, numéro 2250-2251.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'IMPLANTATION DU FDF DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES

II. 2000-2012

Paul Wynants

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

2015/5 N° 2250-2251 | pages 5 à 73

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2015-5-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Paul Wynants, « L'implantation du FDF dans les communes bruxelloises. II. 2000-2012 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2015/5 (N° 2250-2251), p. 5-73.
DOI 10.3917/cris.2250.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 2250-2251 • 2015

L'implantation du FDF dans les communes bruxelloises

II. 2000-2012

Paul Wynants

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltair

Le *Courrier hebdomadaire* répond à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP et est élaboré en étroite association avec le rédacteur en chef. Il bénéficie des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec l'aide financière du Fonds de la recherche scientifique-FNRS.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

Banque 310-0271576-62

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

9. 2000-2006	5
9.1. Non à une représentation flamande garantie	5
9.2. Avec le PRL et parfois aussi le MCC	6
9.3. Sans le PRL	10
9.4. Le FDF s'est-il affaibli ou renforcé ?	12
9.5. Les relations entre les sections locales au sein du MR	14
9.6. Un cadre pour les futures alliances	16
9.7. La mise en œuvre de la convention du 28 juin 2002	18
10. 2006-2012	21
10.1. Une campagne électorale assez tumultueuse	21
10.1.1. Des questions de personnes et de principes	22
10.1.2. La présence de candidats flamands sur les listes MR et apparentées	24
10.2. La défense des institutions bruxelloises et des bastions du FDF	29
10.3. Le scrutin communal du 8 octobre 2006 : ressac ou redressement ?	31
10.4. La rupture avec le MR et la stratégie des alliances	34
10.5. Turbulences internes et externes	35
11. LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012	39
11.1. Défendre, se maintenir, se redéployer	39
11.2. Une cible : le MR	40
11.3. Des résultats mi-figue, mi-raisin	41
11.4. Une présence amoindrie dans les collèges	43
12. SIX OPTIONS DE POLITIQUE COMMUNALE	46
12.1. Le renouvellement du personnel politique	46
12.1.1. La participation des femmes	47
12.1.2. Les jeunes	49
12.1.3. Les Belges issus de l'immigration	49
12.1.4. Des dynasties politiques ?	52
12.2. Une démocratie communale plus participative	52
12.3. Une politique de la ville	53
12.4. Une gestion pragmatique	55
12.5. Un contournement des lois linguistiques ?	57
12.6. La représentation flamande dans les collèges communaux et dans les organes de CPAS	60
12.6.1. Avant 1989	60
12.6.2. De 1989 à 2001	60
12.6.3. De 2001 à 2012	62
CONCLUSION	65
ANNEXES	68

TOME I (Courrier hebdomadaire n° 2248-2249) : 1964-2000

INTRODUCTION

0. LES ORIGINES DU FDF

1. LES DÉFIS À RELEVER

2. LE FDF DANS LA VIE POLITIQUE BRUXELLOISE

3. 1964-1970

4. 1970-1976

5. 1976-1982

6. 1982-1988

7. 1988-1994

8. 1994-2000

9. 2000-2006

Le présent chapitre comporte sept sections. La première d'entre elles met en évidence la dimension institutionnelle que le FDF entend donner au scrutin communal du 8 octobre 2000 (section 9.1). Les deux suivantes analysent, respectivement, la composition des listes sur lesquelles figurent les candidats du parti fédéraliste bruxellois : tantôt ceux-ci s'allient au PRL, parfois aussi au MCC (section 9.2), tantôt ils s'alignent sous leurs propres couleurs (section 9.3). La quatrième section décrypte les résultats des urnes, ainsi que les participations du parti amarante à des majorités (section 9.4). Sont ensuite scrutés les conséquences locales de la création du Mouvement réformateur, appelé à remplacer la Fédération PRL FDF MCC, et le type de relations que les composantes du MR comptent entretenir à l'échelon communal (section 9.5), puis le cadre dans lequel le FDF conçoit ses alliances locales en vue du scrutin d'octobre 2006 (section 9.6). Le chapitre se clôture par l'examen de la mise en œuvre du dispositif convenu entre les partenaires et par l'évocation de la situation particulière de Schaerbeek (section 9.7).

9.1. NON À UNE REPRÉSENTATION FLAMANDE GARANTIE

Les élections communales du 8 octobre 2000 se déroulent dans un contexte assez particulier. D'une part, en effet, la Fédération PRL FDF MCC fait partie de la majorité au plan fédéral, depuis la formation du gouvernement Verhofstadt I (VLD/PS/Fédération PRL FDF MCC/SP/Écolo/Agalev)¹. D'autre part, une cinquième phase de la réforme de l'État est inscrite à l'agenda politique. Dans ce cadre, un dossier qui inquiète le FDF viendra probablement sur le tapis : la régionalisation des lois communale et provinciale. Son évocation sera d'ailleurs prévue explicitement par l'accord dit de la Sainte-Thérèse, conclu par les représentants du gouvernement fédéral et des exécutifs des entités fédérées, huit jours à peine après la tenue du scrutin².

Dans un tel environnement, il n'est pas étonnant que le FDF mette en exergue la dimension institutionnelle à l'occasion de la joute électorale d'octobre 2000. Son président, Olivier Maingain, s'en explique en ces termes : « Il y a, évidemment, des spécificités locales (...). Mais il ne doit pas y avoir d'hésitation quand on sait que, dès le lendemain du 8 octobre,

¹ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR (I). 1961-1999 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2092-2093, 2011, p. 71.

² J. BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, « La régionalisation des lois communale et provinciale et de la législation connexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1751-1752, 2002.

le débat institutionnel sera mis en avant et que les partis flamands recourront à nouveau à leurs chantages habituels (...). Il faut donc un FDF fort pour donner le ton des positions francophones à la table des négociations institutionnelles. Voilà l'enjeu des élections communales : donner l'élan, grâce à la dynamique du FDF, d'un front francophone déterminé. »³

La crainte du parti fédéraliste bruxellois est que la cinquième phase de la réforme de l'État débouche, à terme, sur une fusion des communes bruxelloises dont les modalités permettraient d'augmenter artificiellement la représentation flamande dans les organes locaux. C'est pourquoi le programme du parti débute par la « résolution préliminaire » suivante : « Le FDF refuse toute opération de fusion des communes bruxelloises, d'une part, parce qu'elle ne ferait qu'augmenter le poids de l'extrême droite à Bruxelles et, d'autre part, parce qu'elle fait partie du catalogue des revendications du plan flamand pour Bruxelles visant à exiger une représentation garantie pour les Flamands dans les collèges échevinaux, les conseils communaux et les conseils de CPAS bruxellois. »⁴

Dans la même ligne, O. Maingain explicitera sa pensée ultérieurement, en déclarant : « La fusion des communes bruxelloises est un vieux fantasme flamand pour tenter de reprendre une certaine présence dans des communes où le résultat électoral fait que le poids des élus flamands continue à s'amenuiser. Augmenter la population de certaines communes ou en regrouper plusieurs, en particulier là où une présence flamande est un peu plus importante, a pour effet de redonner une chance aux partis flamands d'avoir des élus. »⁵

Le FDF se pose, dès lors, en « ardent défenseur du principe de l'autonomie communale ». Il argue que « la proximité du citoyen est le seul paramètre qui permet de prendre en considération les problèmes concrets auxquels il est confronté ». Il prévoit, néanmoins, une solution de repli : « Si une opération de fusion devait être envisagée, il exigerait qu'une consultation populaire soit organisée dans les communes concernées, conformément aux dispositions légales. »⁶

9.2. AVEC LE PRL ET PARFOIS AUSSI LE MCC

La Fédération PRL FDF MCC encourage le dépôt de listes communes. C'est pourquoi le sigle PRL FDF obtient un numéro national. On peut toutefois s'interroger. Sur le terrain, les partenaires potentiels parviendront-ils à « surmonter certaines rivalités locales » et à apaiser « la crainte du FDF, dans certaines communes, d'être en infériorité numérique face au PRL »⁷ ? Une réponse par l'affirmative à cette question ne va pas de soi. Il convient d'abord de suivre le déroulement des négociations au sommet entre les deux formations,

³ FDF actuel. *Périodique d'information du FDF*, n° 10, septembre 2000, p. 1-2.

⁴ « L'engagement citoyen. Programme communal. Élections du 8 octobre 2000 » (Archives du FDF, *Élections communales de 2000*, 1).

⁵ *La Libre Belgique*, 1^{er} février 2013.

⁶ « L'engagement citoyen. Programme communal. Élections du 8 octobre 2000 » (Archives du FDF, *Élections communales de 2000*, 1).

⁷ É. ARCQ, P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1685-1686, 2000, p. 27.

puis d'examiner la situation commune par commune, compte tenu de la large autonomie des sections en matière d'alliances. On examinera dans la présente section les coopérations développées, parfois non sans mal, avec les autres composantes de la Fédération. Les échecs enregistrés à cet égard feront l'objet de la section suivante.

En septembre 1999, le comité de la section auderghemoise du FDF, au sein duquel siège Didier Gosuin, établit un premier diagnostic de la situation en soulevant la question : « liste de Fédération PRL FDF ou non ? ». Il constate : « Il n'y a pas de règle générale en la matière. Les accords actuellement conclus avec les libéraux sur l'ensemble des dix-neuf communes sont de 50/50. L'incorporation du MCC n'est pas encore définie. Le [FDF] encourage le dépôt de listes de Fédération pour se prémunir des aléas politiques. »⁸

Trois mois plus tard, le même comité d'Auderghem procède à un nouvel état des lieux. Il relève que « dix sections sur dix-neuf s'orientent vers une liste de Fédération unique PRL FDF : ce sont celles d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert ». Par contre, « quatre sections s'orientent clairement vers des listes séparées : Auderghem, Etterbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre ». Dans d'autres communes comme Koekelberg, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, « des contacts sont en cours, mais ne sont pas encore finalisés ». Apparemment, des incertitudes persistent aussi pour les deux sections dont la position n'est pas évoquée : Berchem-Sainte-Agathe et Jette. Le comité d'Auderghem met en évidence le « principe de base » sur lequel reposeraient les accords scellant des alliances avec le PRL : le parti dominant de la Fédération – il s'agit, selon les lieux, du PRL ou du FDF – accorderait deux échelonnements à son partenaire⁹.

Le 11 juillet 2000, Olivier Maingain adresse une lettre à Louis Michel, président de la Fédération PRL FDF MCC, dans laquelle il évoque la stratégie d'alliances menée au niveau local. Il écrit : « En vue des prochaines élections communales dans la région de Bruxelles, je relève avec satisfaction que les sections locales du PRL et du FDF ont pu trouver un terrain d'entente dans un plus grand nombre de communes qu'en 1994. À ce jour, il y a neuf communes¹⁰ (...) où les candidats du PRL et du FDF font cause commune. » Le président du FDF ajoute : « Pour deux communes, Jette et Schaerbeek, des éclaircissements doivent encore être apportés. »¹¹ Cette missive confirme la forte décentralisation du processus de négociation en matière d'alliances municipales : ce ne sont pas, à ce stade, les instances suprêmes de cette Fédération, ni celles du PRL et du FDF qui sont à la manœuvre, mais bien les sections locales, très libres de leur choix. C'est pourquoi il convient de passer en revue les accords conclus dans onze communes, en distinguant différents cas de figure.

Des listes de la Fédération PRL FDF emmenées par des personnalités libérales sont déposées dans quatre communes. À Anderlecht, le FDF aligne 19 candidats sur 43, bénéficiant des deuxième et quatrième places¹². À Forest, 15 membres du FDF se présentent sur une liste de 35 candidats. Trois mandataires sortants sont classés en

⁸ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Auderghem*, 21 septembre 1999.

⁹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Auderghem*, 14 décembre 1999.

¹⁰ Par rapport au bilan établi par la section d'Auderghem à la fin de 1999, Evere manque à l'appel.

¹¹ Courrier d'O. Maingain à L. Michel, 11 juillet 2000 (Archives du FDF, *Élections communales d'octobre 2000*, 1).

¹² *Le Soir*, 3 octobre 2000.

ordre utile, aux troisième, quatrième et septième places. La constitution de cette liste ne se déroule pas sans difficultés : un libéral du cru s'oppose à une alliance avec « des extrémistes unilingues », tandis que l'ancienne chef du groupe FDF au conseil communal rompt avec son parti pour rallier une liste d'Intérêts forestois, menée par un ancien échevin dissident du PRL¹³. À Ganshoren, où les sociaux-chrétiens sont traditionnellement influents, la liste conduite par un libéral comporte, sur 27 candidats, 10 représentants du FDF, mais aussi 6 du MCC¹⁴. À Molenbeek-Saint-Jean, la liste compte 15 membres du FDF sur un total de 41 candidats, dont 2 aux deuxième et quatrième places, mais également 2 représentants du VLD et 2 indépendants¹⁵.

Des listes de la Fédération PRL FDF emmenées par des personnalités du parti amarante voient le jour dans deux communes : Jette et Schaerbeek. Leur élaboration s'avère particulièrement malaisée, au point que la direction du parti doit s'interposer, lors de véritables médiations. Ces deux cas méritent donc d'être examinés de façon plus attentive.

À Jette, l'échiquier politique est singulièrement compliqué. Tout d'abord, les relations entre les sections locales du PRL et du FDF sont jugées à ce point « difficiles » que la seconde n'exclut pas le dépôt d'une liste séparée. Ensuite le MCC, partisan d'une alliance avec la liste du bourgmestre social-chrétien sortant, Jean-Louis Thys, fait défaut. Enfin, les libéraux jettois veulent être associés au VLD, alors que cette formation a déposé une liste commune avec la Volksunie, situation qui suscite de très nettes réserves dans les rangs du FDF¹⁶. Un accord est cependant conclu, non sans mal. Il prévoit que la liste de la Fédération PRL FDF comprendra 16 candidats du parti amarante sur 33, dont la tête de liste. Un accord préélectoral est négocié avec une dissidence du PS, mais sans le MCC, pour gouverner, le cas échéant, la localité.

Schaerbeek demeure « la commune la plus imprévisible de la région »¹⁷. Tumultueuses, les négociations s'y déroulent en quatre étapes¹⁸. Dans un premier temps, la section locale du FDF envisage de prolonger sa collaboration avec la liste du bourgmestre Francis Duriau, à deux conditions : l'élargissement de la majorité au PRL, « nettoyé de ses scories nolsistes »¹⁹ par Daniel Ducarme, et le partage de l'exercice du mayorat entre F. Duriau et Bernard Clerfayt, au cours des deux moitiés de la mandature. Dans un deuxième temps, F. Duriau refuse de se séparer des « vieux dinosaures de la période nolsiste »²⁰. B. Clerfayt envisage alors de rompre avec lui, afin de conduire une liste PRL FDF, avec le libéral Bernard Guillaume comme candidat au premier échevinat et D. Ducarme à la troisième place. La décision, annoncée par F. Duriau, de déposer sa propre liste accrédite ce scénario. Dans un troisième temps, le président du FDF, O. Maingain, suivi par la direction de son parti, émet de nettes réserves envers une alliance

¹³ *Le Soir*, 22 août 2000.

¹⁴ « Pourquoi il faut un vrai changement à Ganshoren ? » (Documentation du CRISP, *Élections communales du 8 octobre 2000*, 5) ; Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 13 octobre 1999.

¹⁵ *Le Soir*, 7 juin et 3 octobre 2000.

¹⁶ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 24 mai, 15 juin et 14 juillet 2000 ; « Transparence Jette-Vérité » (Documentation du CRISP, *Élections communales du 8 octobre 2000*, 5).

¹⁷ *Le Soir*, 24 juin 2000.

¹⁸ Sur l'ensemble du processus, cf. *Le Soir*, 21 janvier, 26 mai, 24-25 et 29 juin, 14 juillet, 5 et 30 septembre, 3 octobre 2000.

¹⁹ *Le Soir*, 30 septembre 2000.

²⁰ *Le Soir*, 24 et 29 juin 2000.

PRL FDF, à moins que la position de B. Guillaume ne soit clarifiée : « On ne peut pas chasser les nolsistes repentis tout en laissant impuni celui qui, en 1994, a ostensiblement montré ses accointances avec R[oger] Nols. »²¹ Par ailleurs, les dirigeants du FDF redoutent une erreur de stratégie : le veto lancé contre la mouvance Duriau risque d'entraîner la relégation de la section locale dans l'opposition. Le quatrième temps est celui du dénouement. Fortement soutenu par ses partisans schaerbeekois, B. Clerfayt ne cède pas, d'autant que le partage des influences proposé par F. Duriau ne lui convient pas. Il obtient gain de cause, ce qui témoigne une nouvelle fois du poids des mandataires locaux dans la confection des listes. F. Duriau en personne déclare que « l'on ne l'a pas mis à la porte du FDF », mais que « sa place n'est plus là »²².

Trois listes du bourgmestre PRL FDF ou plus larges sont menées par un libéral. À Bruxelles-Ville, le FDF se range non seulement aux côtés du PRL de François-Xavier de Donnea et du MCC, mais également du VLD et des candidats indépendants. Sur une liste de 47 personnes, il en aligne 14, dont Olivier Maingain à la deuxième place et Alain Nimegeers au sixième rang²³. À Etterbeek, la formation amarante soutient la liste du bourgmestre libéral Vincent De Wolf qui, sur 33 candidats, compte 8 de ses représentants, dont Didier van Eyll à la deuxième place. Le FDF y côtoie 3 candidats indépendants, mais aussi une personne affiliée au CVP, à propos de laquelle D. van Eyll apporte cette précision : « On ne peut pas dire que sa présence (...) ait été sans problèmes. Mais, avec nos partenaires, nous avons établi une charte de pacification communautaire qui devrait permettre que tout se passe au mieux entre nous. »²⁴ À Ixelles, le FDF prend part, une nouvelle fois, à la liste d'Yves de Jonghe d'Ardoye. Il y compte 9 candidats sur 41, dont un échevin sortant à la septième place (éligible) et Antoinette Spaak au dernier rang. La presse souligne à juste titre une faiblesse de cet attelage : la « quasi-absence de nouveaux Belges », si ce n'est parmi les figurants²⁵.

Deux listes du bourgmestre FDF PRL ou FDF PRL MCC ont pour figure de proue une personnalité du parti amarante. À Watermael-Boitsfort, les fédéralistes bruxellois décident, pour la première fois, de se lancer dans une coopération avec les libéraux : leur liste met en présence 17 candidats affiliés au FDF ou proches de la bourgmestre Martine Payfa, ainsi que 10 membres du PRL²⁶. Enfin, à Woluwe-Saint-Lambert, Georges Désir reconduit une liste d'union comptant 19 FDF, 15 PRL et 1 MCC²⁷. Dans l'entourage du bourgmestre sortant, on relève, cependant, quelque tension ; présentée comme « la dauphine » de G. Désir, Danielle Caron, positionnée à la quatrième place, fait part de sa déception : « J'espérais beaucoup mieux. Au moins une place de premier échevin. Le FDF a préféré jouer l'ancienneté. »²⁸ On peut y voir l'amorce de difficultés ultérieures, qui mèneront à une rupture (cf. *infra*).

Les accords PRL FDF ou PRL FDF MCC ne sont pas tous finalisés localement. La direction du parti amarante est quelquefois obligée d'intervenir, pour obtenir des concessions de

²¹ *Le Soir*, 29 juin 2000.

²² *Le Soir*, 5 septembre 2000.

²³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Bruxelles-Ville*, 27 avril 2000 ; *Le Soir*, 17 mai 2000.

²⁴ *Le Soir*, 20 juin 2000.

²⁵ *Le Soir*, 14 avril et 18 mai 2000.

²⁶ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Watermael-Boitsfort*, 22 mars 2000.

²⁷ *Le Soir*, 4 octobre 2000.

²⁸ *Le Soir*, 3 mai 2000.

l'allié libéral. Ainsi, à Ganshoren, le comité de la section locale prend acte de cette prise de position du président O. Maingain : « Si le mayorat est attribué à un PRL, il faut qu'il y ait des compensations sur Jette ou sur Berchem pour le FDF », compensations à négocier avec le chef de file libéral, F.-X. de Donnea²⁹.

Par ailleurs, l'alliance préélectorale de sections locales du PRL et du FDF peut faire l'objet d'un protocole d'accord, ce qui témoigne de la persistance d'une certaine méfiance réciproque. C'est pourquoi, toujours à Ganshoren, les garanties suivantes sont couchées sur papier : « Les deux groupes prépareront ensemble les séances du conseil communal ; ils se soutiendront dans les interventions au conseil ; ils voteront dans le même sens ; ils prendront ensemble les décisions politiques importantes ; ils avertiront le partenaire de la distribution de tracts et de communiqués de presse ; ils négocieront et signeront ensemble des accords pré- ou post-électoraux. »³⁰ Conclurait-on de tels protocoles d'accord si la collaboration entre les libéraux et le FDF coulait de source ?

9.3. SANS LE PRL

Dans huit des dix-neuf communes, ce n'est pas la dynamique unitaire qui prévaut. Les causes des dissensions entre le PRL et le FDF sont variables. Aussi importe-t-il d'examiner les situations particulières en fonction de la nature des pierres d'achoppement.

Le premier cas de figure est celui dans lequel un parti dominant entend engranger un maximum de sièges, afin de négocier en position de force avec son partenaire de Fédération. Il en est ainsi à Auderghem : « D. Gosuin signale que nous devons définir la meilleure stratégie pour sortir des élections les plus forts possible, dégager une majorité suffisante et ensuite nous inscrire dans une logique de Fédération PRL FDF. »³¹ D'emblée, en l'occurrence, il est expressément prévu de déroger au principe « deux échevinats à attribuer à l'*alter ego* de la Fédération » : à Auderghem, le FDF n'envisage de n'accorder qu'un seul échevinat au PRL³². Il en est de même, mais en sens inverse cette fois, à Saint-Josse-ten-Noode : à la différence du FDF, le PRL s'aligne sur la liste du bourgmestre socialiste Jean Demannez. Moyennant des concessions, il pourrait « offrir une petite place au soleil »³³ à son allié potentiel.

Le deuxième scénario est celui de rivalités personnelles ou collectives impossibles à surmonter. Telle est la situation qui se présente à Berchem-Sainte-Agathe : le leader local du FDF trouve « plus de terrain d'entente avec la liste du bourgmestre social-chrétien qu'avec le PRL »³⁴. À Woluwe-Saint-Pierre également, « la Fédération n'a pas que des émules et ses vertus thérapeutiques n'ont pas agi suffisamment pour cicatriser toutes

²⁹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 12 novembre 1999.

³⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 11 juin 1998.

³¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Auderghem*, 21 septembre 1999.

³² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Auderghem*, 14 décembre 1999.

³³ *Le Soir*, 20 juin 2000.

³⁴ *Le Soir*, 20 octobre 2000.

les blessures du passé »³⁵. En d'autres termes, une « antipathie historique »³⁶ persiste entre le PRL et le FDF.

Il est un troisième type d'obstacle possible à une convergence entre les composantes locales de la Fédération : la participation de Flamands au collège, souhaitée par les libéraux, mais suscitant de très nettes réserves au FDF. La ligne de conduite à tenir est fixée par la direction de ce parti comme suit : il ne faut pas « rejeter la présence éventuelle de candidats flamands au collège, pour autant que ceux-ci ne soient pas des radicaux extrémistes »³⁷. La liste PRL FDF de Molenbeek-Saint-Jean inclut ainsi des candidats affiliés au VLD. Il n'en est pas de même à Evere : le FDF juge « imbuvable » le cartel conclu par le PRL avec le VLD de Guy Vanhengel, président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande (VGC), ce qui exclut tout terrain d'entente³⁸.

Une autre crainte du FDF peut hypothéquer tout accord avec le PRL : la dilution probable de l'influence du parti dans une coalition jugée trop large. Cette situation se présente à Koekelberg. La liste du bourgmestre Jacques Pivin associe – outre des libéraux francophones – des représentants du VLD, du PSC, du CVP et du SP, ainsi qu'un candidat indépendant. Dans de telles conditions, le FDF refuse de se voir « noyé dans la masse », au point d'être obligé de renoncer à sa ligne « claire et cohérente »³⁹.

Enfin, des contingences locales peuvent quelquefois empêcher la présentation de listes de Fédération. C'est le cas à Saint-Gilles où la section du FDF, décapitée par le passage de son dernier élu au PS, doit être relancée par Corinne Désir, fille du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert. Aucun accord ne peut être conclu avec les libéraux, ni sur la répartition des influences, ni sur « une stratégie d'opposition constructive à l'égard du tout-puissant PS »⁴⁰, dont le PRL est l'allié. À Uccle, par contre, ce sont les libéraux qui déclinent la constitution d'une liste avec le FDF et le MCC, alors qu'ils ont gouverné la commune avec les fédéralistes bruxellois. Officiellement, ils invoquent « le poids électoral plus grand » qu'auraient les composantes de la Fédération en se présentant séparément. Officieusement, il se dit qu'une « lutte des places » acharnée s'est engagée entre les mouvances de deux candidats au mayorat, Éric André et Stéphane de Lobkowicz. Ces derniers seraient peu désireux de voir des tiers officier, en qualité d'arbitres, dans la lutte pour le pouvoir qui les oppose⁴¹.

Une conclusion se dégage de ce qui précède. Nous l'empruntons au quotidien de gauche *Le Matin* : « L'exemple ucclois, mais il en est d'autres comme à Koekelberg ou Woluwe-Saint-Pierre, montre à quel point la concrétisation de la Fédération PRL FDF MCC se heurte aux réalités politiques locales. »⁴² Telle est, effectivement, la contrainte dont la Fédération, puis le Mouvement réformateur, devront souvent s'accommoder.

³⁵ *Le Soir*, 24-25 juin 2000.

³⁶ *Le Soir*, 4 octobre 2000.

³⁷ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 21 octobre 1999.

³⁸ *Le Soir*, 12 juillet et 2 octobre 2000.

³⁹ *Le Soir*, 29-30 janvier 2000.

⁴⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Saint-Gilles*, 25 novembre 1999 et 27 janvier 2000 ; *Le Soir*, 23 juin 2000.

⁴¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 15 octobre 1998, 22 avril et 30 septembre 1999.

⁴² *Le Matin*, 21 août 2000.

9.4. LE FDF S'EST-IL AFFAIBLI OU RENFORCÉ ?

La réponse à pareille question ne va pas de soi : tout dépend des critères adoptés par l'observateur qui cherche à départager les deux thèses. Comme on l'a souligné à différentes reprises, les bonnes performances électorales du FDF n'impliquent pas nécessairement sa présence au pouvoir, sauf en cas de majorité absolue. Paradoxalement, des résultats en baisse peuvent déboucher sur une représentation plus substantielle dans les collèges communaux. C'est le cas à la suite des élections du 8 octobre 2000.

Voyons d'abord les résultats des urnes⁴³. Force est d'abord de procéder à un constat : il est hasardeux de présenter un tableau d'ensemble des scores enregistrés par la Fédération PRL FDF MCC, lorsque ses composantes se présentent unies, comparativement aux résultats de 1994. Les variations peuvent être considérables, en effet, dans la stratégie de composition des listes, d'un scrutin à l'autre.

Il appert cependant que la Fédération constitue la première force politique de l'agglomération, même si elle semble connaître un léger recul. En son sein, l'apport du PRL compenserait une érosion du FDF. Les analystes du CRISP avancent, en effet, l'hypothèse selon laquelle « les listes communes amortissent, par leur composante libérale, la chute quasi continue et générale du FDF, observée lors des derniers scrutins communaux »⁴⁴. Après coup, le président O. Maingain reconnaît, d'ailleurs, que « les listes communes ne bénéficient pas, au même titre, à toutes les composantes de la Fédération »⁴⁵.

Une autre tendance se dessine : « En concourant indépendamment les unes des autres, les listes FDF accentuent leur érosion, tandis que les listes libérales accentuent leur progression. »⁴⁶ Ce constat se vérifie largement dans les huit communes où le parti amarante se présente sous ses propres couleurs ou sur une liste du bourgmestre sans composante libérale. Il n'y a de gain, en pourcentage des votes valables, qu'à Auderghem (+ 2,4 %), sans progression en sièges, et quasi *statu quo* (– 1,7 %) à Saint-Josse-ten-Noode. Dans les six autres communes, le recul est plus ou moins marqué : perte de 1,2 % des voix et d'1 siège à Berchem-Sainte-Agathe, de 3,9 % et de 2 sièges à Evere, de 4,4 % et de 2 sièges à Woluwe-Saint-Pierre, de 5 % et de 2 sièges à Saint-Gilles⁴⁷, de 8,9 % et de 5 sièges à Uccle. Dans cette dernière commune, le FDF pâtit manifestement de la lutte pour la conquête du mayorat qui oppose É. André et S. de Lobkowicz. Au total, selon l'analyste politique William Fraeys, le FDF chuterait de 20,0 à 15,2 % dans les communes

⁴³ Cf. les annexes I-III de la présente publication. Cf. également Ministère de l'Intérieur, *Élections communales du 8 octobre 2000. Résultats officiels*, Bruxelles, 2000 ; Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration des Pouvoirs locaux, *Élections du 8 octobre 2000. Résultats*, Bruxelles, 2000. Pour une analyse de ces résultats, cf. É. ARCQ, P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000 (I). En Wallonie et à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1742-1743, 2001, p. 58-67 ; P. DELWIT, « Les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *L'Année sociale 2000*, 2001, p. 13-40 ; W. FRAEYS, « Où en sont les partis politiques, au lendemain du 8 octobre 2000 ? », *Res Publica*, volume XLII, n° 4, 2000, p. 575-587.

⁴⁴ É. ARCQ, P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000 (I). En Wallonie et à Bruxelles », *op. cit.*, p. 63.

⁴⁵ *Le Soir*, 8 novembre 2000.

⁴⁶ É. ARCQ, P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000 (I). En Wallonie et à Bruxelles », *op. cit.*, p. 61.

⁴⁷ Comparativement au scrutin de 1994, au cours duquel le PRL et le FDF ont concouru séparément.

où il se présente seul ou « en duel » avec le PRL. Ajoutons que la liste du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, à dominante FDF, perd 6,1 % des voix et 4 sièges. Dans les dix-neuf communes, le FDF compterait, selon la presse⁴⁸, 91 conseillers sur 653 (13,9 % du total), contre 120 sur 651 (18,4 %) en 1994.

Parmi ces élus, sept sont d'origine extra-européenne⁴⁹. M'hammed Bouhmadi (Anderlecht) est attaché culturel et responsable de l'antenne locale d'Infor-Jeunes. Youssef El Aboutti (Anderlecht) est éducateur de rue et arbitre de football. Amina Derbaki Sbaï (Bruxelles) siège aux Parlements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française depuis 1999. Saïd Benallel (Schaerbeek) est éducateur de rue et vice-président de la section locale du FDF. Tous quatre sont d'ascendance marocaine. Le parti amarante compte aussi deux élus d'origine turque : Sait Köse (Schaerbeek), commerçant et futur échevin des Sports, de la Jeunesse et des Finances, et Halis Kökten (Saint-Josse-ten-Noode), professeur de religion islamique, membre de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique et président de l'asbl Petite Anatolie. Quant à Gisèle Mandaila Malamba (Etterbeek), née au Congo, elle est toujours aux études, mais elle est active dans des associations culturelles et sociales de sa communauté d'origine, notamment en faveur des handicapés. Ajoutons qu'à Koekelberg, Abdellatif Mghari, informaticien et *change manager* à la Banque de la Poste, premier suppléant, est appelé à siéger, deux élus de sa liste étant mari et femme. Au total, le FDF compte donc huit conseillers d'ascendance extra-européenne dans l'agglomération.

Les commentaires des quotidiens convergent : « Le FDF baisse lorsqu'il se présente seul, sauf à Auderghem »⁵⁰. Ou encore : « Le FDF déprime et poursuit sa lente érosion »⁵¹. Le politologue Pascal Delwit (ULB) pointe, lui aussi, « un mauvais résultat d'ensemble »⁵² de la formation fédéraliste bruxelloise. De son côté, O. Maingain relativise la contre-performance de son parti. D'une part, dit-il, le FDF présente « une image plus captive de la Fédération qu'auparavant », ce qui nuirait à sa visibilité. D'autre part, il subirait les effets d'un « passage de la génération historique à la génération prospective », prometteuse là où elle a pu s'implanter⁵³.

Qu'en est-il en termes de participations à des exécutifs⁵⁴ ? Paradoxalement, avec moins de cent conseillers communaux dans les dix-neuf communes, le FDF renforce sa présence dans les collèges : 12 participations à l'exercice du pouvoir (+ 2 par rapport à 1994). Il détient 5 mayorats (+ 2) et 26 échevinats (+ 3).

Le FDF se maintient au pouvoir dans huit communes : Anderlecht (trois échevinats), Auderghem (bourgmestre : Didier Gosuin, suppléé par Georges Defosset, et cinq échevinats), Berchem-Sainte-Agathe (deux échevinats), Forest (deux échevinats), Schaerbeek (bourgmestre : Bernard Clerfayt et trois échevinats), Uccle (bourgmestre : Claude Desmedt), Watermael-Boitsfort (bourgmestre : Martine Payfa et un échevinat),

⁴⁸ *Le Soir*, 10 octobre 2000 ; *L'Écho*, 10 octobre 2000.

⁴⁹ « Présence du FDF sur les listes PRL FDF » (Archives du FDF, *Élections communales d'octobre 2000*, 1) ; P.-Y. LAMBERT, « Candidats et élus allochtones PRL, FDF, MCC et VLD », 2000, <http://suffrage-universel.be>.
⁵⁰ *Le Soir*, 10 octobre 2000.

⁵¹ *Le Matin*, 9 octobre 2000.

⁵² P. DELWIT, « Les élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *op. cit.*, p. 21.

⁵³ *Le Soir*, 10 octobre 2000.

⁵⁴ Cf. l'annexe IV de la présente publication. Cf. également J.-P. NASSAUX, « La formation des coalitions dans les communes bruxelloises », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1770, 2002.

Woluwe-Saint-Lambert (bourgmestre : Georges Désir et quatre échevinats). Le parti amarante renoue avec l'exercice du pouvoir à Etterbeek (trois échevinats), Koekelberg (un échevinat) et Woluwe-Saint-Pierre (un échevinat). Pour la première fois, il est associé à la gestion de Ganshoren (un échevinat). Par contre, il est renvoyé dans l'opposition à Bruxelles-Ville, à Ixelles et à Molenbeek-Saint-Jean.

Dans onze des douze communes précitées, à la seule exception de Berchem-Sainte-Agathe, le FDF compte toujours le PRL parmi ses alliés, quel qu'ait été le mode de présentation des listes : listes de la Fédération, du bourgmestre ou listes séparées. Les deux formations se considèrent donc, en 2000, comme des interlocuteurs privilégiés. Le « resserrement des liens entre les deux grandes composantes de la Fédération »⁵⁵ modifie le rapport de force entre les formations politiques bruxelloises : unis, le PRL et le FDF améliorent leur pouvoir de négociation, ce qui provoque des réactions dans le chef de Philippe Moureaux, président de la Fédération bruxelloise du PS, et de Jacques Bauduin, secrétaire fédéral d'Écolo. Il s'ensuit que libéraux et socialistes ont tendance à s'exclure mutuellement du pouvoir dans une partie de l'agglomération (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Evere, Forest, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean).

On clôturera cet aperçu par l'évocation de deux situations particulières. À Saint-Josse-ten-Noode, le PRL participe à la gestion communale sans même demander l'intégration du FDF à la majorité. Le conseiller communal Thomas Nagant (FDF) exprime son mécontentement à la suite du « non-respect unilatéral des termes de l'accord PRL-FDF »⁵⁶. À Uccle, C. Desmedt (FDF) ne doit son mayorat qu'à l'impossibilité de départager les deux candidats libéraux à la fonction : le secrétaire d'État bruxellois É. André, soutenu par l'appareil du parti et par une majorité du conseil communal, et S. de Lobkowicz, appuyé par une majorité des conseillers communaux du PRL local. En proposant la nomination de C. Desmedt, les libéraux mettent fin à une situation de blocage et « perdent moins la face qu'en soutenant une candidature en dehors de la Fédération »⁵⁷.

9.5. LES RELATIONS ENTRE LES SECTIONS LOCALES AU SEIN DU MR

Le 24 mars 2002, la Fédération PRL FDF MCC se mue en Mouvement réformateur (MR), au fonctionnement plus intégré. Le 28 juin de la même année, en application de l'article 22, § 2 des statuts du MR, le bureau de la régionale PRL de Bruxelles et les comités directeurs du FDF et du MCC adoptent une sorte de convention, qui régit les relations entre leurs instances locales⁵⁸. Vu l'importance de ce document, on en citera quelques extraits ci-dessous :

⁵⁵ *Ibidem*, p. 36.

⁵⁶ Courrier de T. Nagant au président de la section du PRL de Saint-Josse-ten-Noode, G. Clerckx (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Saint-Josse-ten-Noode*, 19 octobre 2000).

⁵⁷ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 1^{er} mars 2001.

⁵⁸ « Texte adopté par le bureau de la régionale PRL de Bruxelles, le comité directeur du FDF et le comité directeur du MCC », 28 juin 2002 (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Ixelles*, 28 août 2002, annexe).

- « 1. Les sections du PRL, du FDF et du MCC de la Région bruxelloise (...) veillent à organiser, selon une périodicité régulière, des contacts entre leurs responsables et leurs mandataires locaux.
2. Sans préjudice de leur autonomie et de leurs activités et communications propres, elles veillent de commun accord à organiser une communication commune et à définir des objectifs et des activités conjoints.
3. À cette fin, les délégués des sections respectives, désignés par celles-ci, se réunissent à l'invitation du coordonnateur, qui a pour mission de veiller à la tenue régulière de réunions communes et à la mise en œuvre de la précédente disposition (...).
4. Le coordonnateur, issu d'une des formations constitutives du Mouvement, veille toujours à associer une représentation de la/des section(s) d'une/des autre(s) formation(s) constitutive(s) que celle(s)-ci désigne(nt), pour tout contact avec un autre parti politique au niveau local ou pour toute initiative en exécution des décisions prises en commun. Sans porter préjudice aux accords de majorité communale actuellement en vigueur, qui n'associeraient pas le PRL et le FDF, tout contact du PRL, du FDF et du MCC avec un autre parti au niveau local s'inscrit dans la même logique d'association, avec perspective d'unité pour la prochaine échéance électorale.
5. Le coordonnateur n'exerce aucune autorité à l'égard des sections, de leurs responsables et des mandataires locaux des formations constitutives du Mouvement. Il participe à l'organisation des campagnes électorales du Mouvement réformateur et vise à la mise en œuvre des dispositions communes et des actions spécifiques arrêtées par les instances du Mouvement réformateur à cette fin. »

Le même document dresse la liste des coordonnateurs locaux. Dix personnalités libérales y figurent : Jacques Simonet (Anderlecht), Vincent De Wolf (Etterbeek), Corinne De Permentier (Forest), Daniel Ducarme (Ixelles), Catherine Halkin (Jette), Philippe Pivin (Koekelberg), Françoise Schepmans (Molenbeek-Saint-Jean), Patrick Debouverie (Saint-Gilles), Éric André (Uccle) et Jacques Vandenhoute (Woluwe-Saint-Pierre). Huit mandataires du FDF jouent un rôle similaire : Didier Gosuin (Auderghem), Benoît Schoonbroodt (Berchem-Sainte-Agathe), Olivier Maingain (Bruxelles-Ville), Marie-Jeanne Riquet (Evere), Thomas Nagant (Saint-Josse-ten-Noode), Bernard Clerfayt (Schaerbeek), Martine Payfa (Watermael-Boitsfort) et Georges Désir (Woluwe-Saint-Lambert). S'y ajoute un représentant du MCC, Jean-Paul Van Laethem (Ganshoren), qui rejoindra par la suite le FDF.

De son côté, le comité de la section ixelloise du parti amarante tient à baliser, à l'intention de ses membres et dans un sens plutôt restrictif, le dispositif évoqué ci-dessus. Il écrit notamment : « Il n'y a pas de section MR au niveau local dans les communes de Bruxelles (...). Les relations entre le PRL et le FDF sont donc bel et bien bilatérales. Les sections gardent leur autonomie, leurs activités et leurs communications propres. Ces relations sont structurées au sein d'un comité de liaison local, réunissant des délégués de chacune des sections (par exemple, 7 PRL et 7 FDF). La parité doit être respectée. Le coordonnateur local n'exerce aucune autorité à l'égard des sections, de leurs

responsables et des mandataires locaux des formations constitutives du [MR]. Il a un rôle de médiateur entre les sections afin de poursuivre des objectifs communs »⁵⁹.

À Jette, la présidente de section, Myriam Vanderzippe, intervient dans le même sens : « La création du Mouvement réformateur ne signifie nullement la fin des partis qui la composent : chacun garde sa personnalité, son rôle, son influence et ses priorités politiques (...). Il n'y aura pas de section locale du MR et donc il n'existera pas de président au niveau local. »⁶⁰

Ces lectures de la convention montrent que, aux yeux des militants du FDF, le MR est une sorte de confédération, mais pas une véritable fédération. Compte tenu de l'attachement des sections du parti fédéraliste bruxellois à leur marge de manœuvre propre, on ne s'en étonne guère.

À plusieurs reprises, la direction du FDF elle-même rappelle les limites de l'accord du 28 juin 2002. Dès avant la signature de cette convention, le président O. Maingain mande au comité de la section de Ganshoren : « Il n'existe pas de section MR au niveau local et il n'est nullement envisagé d'en créer (...). La constitution de groupes de conseillers communaux sous la dénomination MR devra tenir compte des circonstances locales (listes communes aux dernières élections, chartes politiques locales, etc.). Elle devra recevoir l'approbation du comité de la section et du comité directeur du parti. »⁶¹ Peu après, il ajoute que « tout document MR non signé par lui n'a aucune valeur », en précisant : « Des contacts bilatéraux peuvent être organisés, mais la propagande spécifique au FDF doit continuer d'exister. Si des activités communes sont organisées, les invitations doivent être claires pour l'identification politique des intervenants. »⁶² En septembre 2002, il communique cette directive : « Dans la préparation des listes MR pour les élections communales, il ne peut être discuté, en comité de liaison local, que sur le nombre de candidats et les places à attribuer dans les listes, mais en aucun cas sur le choix des personnes, cette décision revenant à chacune des sections. »⁶³

Refusant de se diluer au sein du MR, le FDF collabore, certes, avec le PRL, mais en gardant ses distances. Manifestement, la direction du parti redoute qu'au plan local, une trop grande proximité s'établisse entre les partenaires. C'est pourquoi, en vue de la préparation des élections communales d'octobre 2006, elle impose aux sections un cadre d'inspiration assez centralisatrice. À notre connaissance, c'est là une première dans l'histoire de la formation amarante : à circonstances nouvelles, dispositif nouveau.

9.6. UN CADRE POUR LES FUTURES ALLIANCES

Dans une interview donnée en juin 2005, le président O. Maingain décrit le dispositif que la direction de son parti compte mettre en œuvre en vue des élections communales

⁵⁹ « Information destinée aux membres du comité de la section d'Ixelles » (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Ixelles*, 28 août 2002, annexe).

⁶⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 3 mai, 12 juin et 9 octobre 2002.

⁶¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 3 mai 2002.

⁶² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 6 juin 2002.

⁶³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 5 septembre 2002.

du 8 octobre 2006⁶⁴. Ce dispositif comprend deux éléments. *Primo*, la présentation de listes séparées n'est pas encouragée, mais elle n'est pas non plus à exclure : si « l'objectif est d'être partout ensemble entre PRL, FDF et MCC », il faut aussi que « les priorités du FDF soient respectées ». Bref, « dans toutes les communes, on fait, à tout le moins, l'exercice de vérifier si nous pouvons constituer des listes communes (...), mais ce n'est pas partout ou nulle part ». *Secundo*, bien que « les sections locales du FDF aient, historiquement, leur autonomie pour dire leurs préférences en termes d'alliances », le conseil général, quasi unanime, a adopté une résolution restrictive en la matière, le 6 juin 2005 : « c'est la direction du parti qui, au cas par cas, le moment venu, évaluera si les conditions sont remplies pour constituer des listes communes avec le FDF ». Ce verrou⁶⁵ sera tiré pour empêcher que, à l'occasion d'une collaboration avec les libéraux, des responsables locaux de la formation amarante suivent la pente, jugée savonneuse, d'un partenariat avec des hommes ou des partis considérés comme « flamingants » (cf. *infra*).

Après cette annonce, dans la même interview, O. Maingain adresse explicitement deux demandes au partenaire libéral. D'une part, ce dernier devrait « plus que jamais tenir compte de la réalité sociologique de Bruxelles et faire le pas décisif – accompli au FDF depuis plus longtemps qu'au PRL – de s'ouvrir à toutes les populations établies à Bruxelles »⁶⁶. Faisant allusion au cas d'Ixelles, O. Maingain ajoute : « Quand je vois une liste où le premier candidat d'origine étrangère est en treizième place et que l'on demande en sus au FDF de fournir ce candidat, je dis : ce n'est pas sérieux. » D'autre part, vu l'attitude ferme que son parti entend garder au plan communautaire, le président du FDF prie le PRL bruxellois⁶⁷ de « ne pas amener sur les listes communes des candidats VLD ».

Le chef de file des libéraux bruxellois, Jacques Simonet, se veut apaisant. Il affirme ainsi que « les sections libérales et les sections FDF ont vocation de perdurer : il n'y a pas de volonté de les phagocyter ». Il se montre même conciliant : « Il n'est pas anormal qu'à l'approche de la constitution des listes communales, il y ait des crispations, des ambitions, des gens qui se mettent en prétention (...). Je dis maintenant : il faut siffler la fin de la récréation. On se met autour de la table et, là où il faut, avec Olivier Maingain, on fait rentrer le dentifrice dans le tube. »⁶⁸ Par la suite, il n'en appellera pas moins la direction du FDF à « amener ses troupes à un peu plus de retenue »⁶⁹. Manifestement, toutes les tensions ne sont pas évacuées entre les formations associées au sein du MR. Certaines d'entre elles susciteront des heurts locaux qui s'avéreront préjudiciables à une bonne entente entre les partenaires (cf. *infra*).

⁶⁴ *Le Soir*, 20 juin 2005.

⁶⁵ L'existence de ce verrou sera confirmée lors d'une révision des statuts, dont la teneur est analysée par P. DELWIT, É. VAN HAUTE, « La vie interne du FDF. Structure, fonctionnement et adhésion au parti », in V. DUJARDIN, V. DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, Bruxelles, Racine, 2014, p. 377-378.

⁶⁶ Les libéraux bruxellois semblent alors moins « disposés que d'autres formations politiques à s'ouvrir dans une large mesure à des candidats de diverses ascendances, reflétant ainsi la composition du corps électoral » (P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1922-1923, 2006, p. 19-20).

⁶⁷ Quelques mois plus tard, le PRL bruxellois s'intitulera MR-LB (Mouvement réformateur-Libéraux bruxellois).

⁶⁸ *Le Soir*, 4 juillet 2005.

⁶⁹ *Le Soir*, 21 mars 2006.

9.7. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU 28 JUIN 2002

Les archives des sections locales du FDF conservées au siège du parti ne permettent pas d'établir dans quelle mesure la convention du 28 juin 2002 est effectivement appliquée sur le terrain. On peut relever, tout au plus, que les plaintes et les réticences semblent plus nombreuses que les manifestations de satisfaction. Dans six communes au moins, les relations entre les sections locales du PRL et du FDF sont loin d'être idylliques.

Ainsi, à Etterbeek, en 2004, « la question du maintien du FDF au sein du MR reste toujours d'actualité ». Des membres et des sympathisants de la section souhaiteraient que le parti fédéraliste bruxellois « retrouve une identité plus prononcée ». Si elle préconise le respect des engagements pris, la direction de la locale etterbeekoise n'en appelle pas moins au *stemblok* lors des élections régionales du 13 juin 2004 : « Il est rappelé à tous les membres et sympathisants de voter pour tous les candidats du FDF sur la liste du MR. »⁷⁰ Quelques mois plus tard, le comité de la même section adopte la position suivante : « On va pouvoir juger la fidélité du PRL par rapport au FDF (...). Si le PRL nous lâche, il est évident que le FDF prendra ses responsabilités vis-à-vis de ses sympathisants et décidera ou non de son maintien au sein du MR (...). Le FDF entend rester loyal dans le cadre de son alliance avec le PRL, tant que ce dernier le restera également. »⁷¹ Bref, ce n'est pas l'entente cordiale.

À Forest, plusieurs années durant, « il y a clairement deux tendances au sein de la section, l'une prônant un FDF détaché des libéraux, l'autre préconisant une existence du FDF au sein du MR ». À chaque échéance électorale, une question revient sur le tapis : « Faut-il constituer des listes séparées ? »⁷²

À Ixelles, la présidente de section reconnaît, en 2003, l'existence de la même pratique qu'à Etterbeek : « le *stemblok* FDF »⁷³. Par ailleurs, en 2005, il est de notoriété publique que la répartition des places sur la liste commune, préparée en vue du scrutin de l'année suivante, « a créé de vives tensions au MR, celles initialement prévues ne convenant pas au FDF »⁷⁴.

À Jette, le Comité de liaison local PRL FDF ne fonctionne pas. Les demandes réitérées de réunions, émanant de la section du parti amarante, demeurent sans réponse. La coordonnatrice désignée en juin 2002 démissionne de cette fonction, au bout d'un an à peine⁷⁵. En 2005, lorsqu'il est question d'une liste commune avec les libéraux, « l'ensemble du comité de la section n'est pas chaud ». La présidente de cet organe envisage même, en cas de dépôt de listes séparées, l'hypothèse d'accueillir « des dissidents du PRL comme indépendants » aux côtés des candidats du FDF⁷⁶. En 2006, elle fait acter que, en six ans, elle n'a pu tenir « la moindre réunion commune » avec les responsables de la section libérale⁷⁷.

⁷⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Etterbeek*, 3 janvier 2004.

⁷¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Etterbeek*, 15 septembre 2004.

⁷² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Forest*, 13 février 2007.

⁷³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Ixelles*, 11 juin 2003.

⁷⁴ *Le Soir*, 10 juin 2005.

⁷⁵ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 29 janvier et 11 février 2004.

⁷⁶ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 8 juin et 14 septembre 2005.

⁷⁷ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 18 octobre 2006.

À Uccle, à l'automne 2003, le comité de liaison local n'est toujours pas constitué, parce que le PRL exige un nombre de représentants supérieur à celui du FDF⁷⁸. Les dirigeants de la section uccloise du parti amarante constatent, en janvier 2005 : « Ici, le MR n'existe pas. Le PRL comme le FDF ont leur vie propre. Le comité de liaison local ne s'est jamais réuni. »⁷⁹ Lorsqu'il s'agit de préparer les élections communales d'octobre 2006, ils notent : « Le PRL mène sa barque sans nous impliquer et sans nous donner de nouvelles. »⁸⁰ Pendant un temps, ils envisagent de déposer leur propre liste, conduite par le bourgmestre sortant, C. Desmedt, avant d'y renoncer. En janvier 2006, C. Desmedt déclare à la presse : « Le MR a décidé que ce serait un libéral qui mènerait la liste et j'ai été contraint par les instances de mon parti de me placer sur cette liste. »⁸¹ On ne peut affirmer qu'une relation de confiance existe, sur place, entre les composantes du MR.

Les archives de la section amarante de Woluwe-Saint-Pierre contiennent une autre trace de l'effectivité toute relative de la mise en œuvre de la convention du 28 juin 2002. On y lit ces propos de Caroline Persoons : « Faire campagne ensemble paraît difficile à envisager s'il n'y a pas de concertation au sein du comité de liaison local. »⁸² Ce genre d'organe semble n'avoir guère d'existence dans plusieurs communes de l'agglomération.

Schaerbeek fait à nouveau parler d'elle, mais pour des raisons spécifiques : de nouvelles péripéties agitent la vie locale. Certaines d'entre elles résultent des tentatives déployées par D. Ducarme afin de se doter d'un « terrain d'atterrissage bruxellois »⁸³. Après avoir quitté Thuin, le président du PRL se fixe en 2000 à Schaerbeek. Il y siège au conseil communal jusqu'en avril 2005. Devenu ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et ministre des Arts, de la Culture et de l'Audiovisuel à la Communauté française à la fin mai 2003, il est acculé à la démission en février 2004, à la suite de démêlés fiscaux. Il projette d'opérer son retour en politique lors des élections communales d'octobre 2006. Dans cette perspective, il compte se porter candidat à Ixelles, où il est mal accueilli par les libéraux du cru. Puis il envisage de se présenter à Schaerbeek, où il risque de marcher sur les plates-bandes de B. Clerfayt, en compétition pour le mayorat avec Laurette Onkelinx (PS). Il se voit opposer une fin de non-recevoir. Il envisage de déposer sa propre liste, puis il renonce à ce projet.

La vie politique schaarbeekoise connaît d'autres soubresauts. Tout d'abord, la liste de l'ancien bourgmestre F. Duriau implose, en septembre 2003 : deux de ses conseillers communaux rejoignent le FDF, alors que quatre autres s'affilient au groupe libéral, de sorte que le MR obtient une majorité absolue de 24 sièges sur 47⁸⁴. Ensuite, quelques mois plus tard, l'échevin FDF de la Jeunesse, des Sports, de la Santé et des Crèches, Michel De Herde, tente vainement de rallier le PRL et est privé d'une partie de ses compétences, avant de rentrer dans le rang⁸⁵. Enfin, en 2005, l'échevin FDF des Travaux

⁷⁸ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 17 septembre 2003.

⁷⁹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 19 janvier 2005.

⁸⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 20 avril 2005.

⁸¹ *La Libre Belgique*, 11 janvier 2006.

⁸² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Woluwe-Saint-Pierre*, 20 février 2003.

⁸³ Sur les projets de D. Ducarme à Ixelles et à Schaerbeek, cf. *Le Soir*, 14 et 24 janvier 2000, 7 septembre 2004, 12 avril 2005, 18, 21 et 24 janvier, 9 et 10 février 2006.

⁸⁴ *Le Soir*, 25 septembre 2003.

⁸⁵ *Le Soir*, 8 et 14 novembre, 5 et 6 décembre 2003.

publics, de la Propreté publique, des Espaces verts, des Seniors, des Classes moyennes et du Folklore, Jean-Pierre Van Gorp, rompt avec le MR. Privé de ses attributions, il siège en qualité d'indépendant au sein du groupe PS, sous les couleurs duquel il se porte candidat aux élections communales d'octobre 2006⁸⁶. On l'aura compris depuis longtemps : Schaerbeek est tout, sauf un modèle de stabilité politique.

⁸⁶ *La Tribune de Bruxelles*, 23 mars 2006 ; *Le Soir*, 1^{er} septembre 2006.

10. 2006-2012

Le dixième chapitre de la présente étude comprend cinq sections. Il y est question, en premier lieu, des tensions que génère, au sein du FDF et du MR-LB, la préparation des élections communales du 8 octobre 2006 (section 10.1). Viennent ensuite les analyses des enjeux (section 10.2) et des résultats (section 10.3) de ce scrutin. La rupture avec les libéraux et la stratégie des alliances de la formation amarante font l'objet de la section 10.4. Enfin, les turbulences internes et externes, qui naissent à l'approche des élections communales d'octobre 2012, sont passées en revue dans la section 10.5.

10.1. UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE ASSEZ TUMULTUEUSE

Au printemps 2006, *Le Soir* titre : « Les migraines du MR bruxellois. Dans bien des communes, libéraux et FDF se heurtent à des malaises aux sources diverses. Un champ de bataille... »⁸⁷. Le quotidien bruxellois forcerait-il le trait ? Nullement, si l'on en croit P. Delwit. Selon ce dernier, chacune des composantes du MR « cherche à sauver ses billes »⁸⁸.

Pour le politologue de l'ULB, les tensions qui règnent entre le MR-LB et le FDF ont quatre sources. *Primo*, le MR manque de leadership : « Il n'y a pas une direction de parti, non pas qui impose ses choix, ce qui au niveau communal est particulièrement compliqué, mais qui les imprime. » *Secundo*, il s'avère malaisé d'élaborer des listes communes là où existent des conflits de personnes, un rapport de forces déséquilibré entre les composantes ou des relations polaires entre les sections locales. *Tertio*, il persiste une réelle difficulté, dans les rangs libéraux, à « prendre conscience de l'importance du vote allochtone », que le FDF ne connaît pas ou dans une mesure bien moindre⁸⁹. *Quarto*, la conjoncture électorale est moins porteuse : renvoyé dans l'opposition en Région de Bruxelles-Capitale, le 13 juin 2004, le MR-LB « n'aborde pas l'avenir en pleine confiance », estimant en

⁸⁷ *Le Soir*, 21 mars 2006.

⁸⁸ *La Libre Belgique*, 8 mars 2006.

⁸⁹ En 2005, le chef de file des libéraux bruxellois, J. Simonet, reconnaît : « La sociologie de la population bruxelloise a incontestablement évolué, surtout dans la première couronne. Et nous avons un temps de retard sur les autres formations dans la prise en compte de ces nouvelles réalités » (*La Libre Belgique*, 12 septembre 2005).

quelque sorte avoir été grugé parce que « la place donnée sur les listes au FDF a été surdimensionnée »⁹⁰.

Sans revenir sur l'absence de collaboration entre certaines sections du MR-LB et du FDF signalée au chapitre précédent, on évoquera ici deux autres pommes de discorde : les questions de personnes et, quelquefois aussi, de principes, ainsi que le débat relatif à la présence éventuelle de candidats flamands sur les listes du MR.

10.1.1. Des questions de personnes et de principes

Ce type de difficulté surgit dans des communes où évoluent des personnalités tantôt flamboyantes, tantôt indisciplinées, tantôt encombrantes. Selon les cas, il peut nuire à la cohésion du MR, affaiblir une de ses composantes ou susciter la crainte qu'il en soit ainsi. On analysera à cet égard quatre situations différentes : celles d'Anderlecht, d'Auderghem, de Saint-Josse-ten-Noode et de Woluwe-Saint-Lambert.

À Anderlecht, le FDF s'empresse d'annoncer l'« arrimage du MCC local » à ses propres troupes « pour marquer sa différence et clamer publiquement son indépendance au sein du MR ». Son chef de file local ajoute : « Nous ne monterons pas aux élections pieds et poings liés (...). Nous gardons tous les fers au feu (...). Nous n'avons pas l'intention d'être caporalisés par le 127 de la chaussée de Charleroi ou le 27 de la rue de Naples. »⁹¹ Un an plus tard, l'auteur de ces déclarations, l'échevin de la Culture et de l'Enseignement Jean-Jacques Boelpaepe, réputé « grand faiseur de voix », est mis en cause pour sa gestion, apparemment contestable, d'asbl para-communales. Il est privé de ses attributions, puis il voit sa candidature à la troisième place sur la liste du bourgmestre suspendue par le bureau du FDF. S'estimant victime d'une cabale, J.-J. Boelpaepe se retire de la joute électorale peu avant le dépôt des listes et renonce à briguer la présidence du CPAS, comme d'aucuns lui en prêtaient l'intention⁹². Il rejoindra ultérieurement les rangs des libéraux.

À Auderghem, c'est l'attitude d'un sénateur libéral à la réputation d'électron libre, Alain Destexhe, qui pose problème. Pressenti comme échevin dans la commune en 2000, l'intéressé a préféré se présenter à Bruxelles-Ville, dans l'espoir – déçu – d'y décrocher la présidence du CPAS. De retour à Auderghem en 2006, il y brigue un mandat d'échevin au grand dam du bourgmestre sortant, D. Gosuin (FDF). Le ton monte entre les deux hommes. D. Gosuin affirme vouloir « privilégier ceux qui ont travaillé avec constance pour la commune, et non les voltigeurs », ajoutant qu'il n'accepterait pas sur sa liste de « candidats yo-yo ». A. Destexhe lui réplique : « Auderghem n'appartient pas à D. Gosuin. [Il] y en a marre de ces barons qui prétendent décider à la place des électeurs. » Le bourgmestre sortant rétorque à son tour : « Auderghem ne m'appartient pas, mais la liste appartient aux militants : personne ne s'autoproclame échevin. »⁹³ Le chef de file du MR-LB, J. Simonet, qui s'emploie à promouvoir la constitution de listes communes avec le FDF, déplore les déclarations d'A. Destexhe. Quoi qu'il en soit, la rupture est

⁹⁰ *La Libre Belgique*, 8 mars 2006.

⁹¹ *Le Soir*, 29 avril 2005. Rappelons que le siège central du FDF se trouve à la chaussée de Charleroi et, à l'époque, celui du PRL à la rue de Naples.

⁹² *La Libre Belgique*, 5 et 6 septembre 2006 ; *Le Soir*, 16 octobre 2006.

⁹³ *La Libre Belgique*, 4 mars 2005.

consommée : deux listes rivales sont déposées, aucune d'elles ne pouvant utiliser le sigle MR par décision du comité de conciliation et d'arbitrage du MR. La liste du bourgmestre D. Gosuin, composée principalement de militants du FDF et de candidats d'ouverture, sera donc concurrencée par la liste Auderghem + audacieuse, conduite par A. Destexhe et formée de certains libéraux⁹⁴.

Le problème à régler est d'une autre nature à Saint-Josse-ten-Noode. Le 21 juillet 2006, le chercheur indépendant Pierre-Yves Lambert signale la présence, en deuxième position sur la liste locale du MR, d'une candidate, Derya Bulduk, apparemment présentée par le comité local du FDF, mais engagée dans les milieux nationalistes turcophones. Or, D. Bulduk anime l'association Mémoires libres, qui nie l'existence du génocide arménien. Entre autres comportements interpellants, elle explique, sur un site Internet turc, son engagement dans la politique locale par sa volonté de faire cesser, « de l'intérieur, les campagnes contre la Turquie à propos du prétendu génocide arménien »⁹⁵. Peu après, un conseiller communal du FDF démissionne du parti et décide de siéger comme indépendant. Entre autres motifs, il explique sa décision par le caractère inacceptable des positions de D. Bulduk⁹⁶. À propos de cette dernière, le président du comité de la section locale du FDF déclare : « Chacun ses opinions, seules les compétences nous intéressent. »⁹⁷ Un journaliste indépendant⁹⁸ et une séquence du journal télévisé de la RTBF confirment le caractère négationniste des déclarations et comportements de D. Bulduk. Tour à tour, le secrétaire général du FDF, Éric Libert, et deux parlementaires régionaux bruxellois, François Roelants du Vivier (FDF) et Y. de Jonghe d'Ardoye (MR-LB), réagissent avec vigueur : une négationniste n'a sa place ni au sein du parti amarante, ni sur une liste du MR⁹⁹. Se disant « choquée » par les déclarations faites à son propos, D. Bulduk se retire de la joute électorale¹⁰⁰. En l'occurrence, le FDF ne transige pas sur les principes.

À Woluwe-Saint-Lambert, c'est la succession du bourgmestre G. Désir qui soulève des vagues. D. Caron, première échevine et parlementaire régionale, est considérée comme la dauphine toute désignée. La donne change lorsque, en octobre 2004, neuf mandataires locaux du FDF, dont le président de la section, le chef de groupe au conseil communal et deux échevins, expriment le souhait que, en octobre 2006, la tête de liste soit attribuée à O. Maingain : ils considèrent ce dernier comme la personnalité la mieux à même de conduire « une équipe forte de mandataires expérimentés et de nouveaux venus ». Les signataires signalent que le président du FDF a vécu plus d'un quart de siècle dans la commune, y a commencé son action politique et va s'y réinstaller. L'intéressé accepte

⁹⁴ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *op. cit.*, p. 25-27.

⁹⁵ P.-Y. LAMBERT, « Une militante négationniste turque deuxième sur la liste du MR à Saint-Josse », 20 juillet 2006 (lettre d'information électronique de <http://suffrage-universel.be> et <http://suffrage-universel.blogspot.be>).

⁹⁶ *La Dernière Heure*, 3 août 2006.

⁹⁷ *Le Soir*, 3 août 2006.

⁹⁸ M. KOKSAL, « Derya Bulduk coincée dans son discours négationniste », 10 août 2006, <http://allochtone.blogspot.be>.

⁹⁹ Échange de courriels, 13 août 2006, <http://stjosnews.blogspot.be>.

¹⁰⁰ M. KOKSAL, « Derya Bulduk perd sa licence, sa carte de parti et sa 2^e place sur la liste MR-FDF à Saint-Josse », 2 septembre 2006, <http://allochtone.blogspot.be>.

la proposition « avec enthousiasme »¹⁰¹. Le 18 octobre 2004, D. Caron et O. Maingain annoncent leurs intentions de soumettre leur candidature à la tête de liste aux suffrages des membres de la section et de respecter le résultat du vote de l'assemblée générale¹⁰². Le 7 novembre, la première nommée dénonce « l'entreprise de dénigrement et de déstabilisation » dont elle ferait l'objet. Elle refuse de se présenter devant l'assemblée générale de la section et annonce son projet de dépôt d'une « liste ouverte à l'ensemble des démocrates de la commune »¹⁰³. Le bureau du FDF considère que la première échevine sortante ne respecte pas les statuts du parti et que, vu son désir de conduire une liste non soutenue par ce dernier, elle doit être considérée comme démissionnaire, avec renonciation à tous ses mandats¹⁰⁴. D. Caron se voit accusée de poursuivre un projet politique dicté par sa seule ambition personnelle et de chercher à tromper l'opinion. Fédérant des ex-membres du MR et la quasi-totalité des partis d'opposition, elle constitue la liste Cap Woluwe. Celle-ci fait face à la liste du bourgmestre conduite par O. Maingain, poussée par G. Désir et ouverte à deux dirigeants des Chrétiens démocrates francophones (CDF), dissidents du CDH¹⁰⁵.

10.1.2. La présence de candidats flamands sur les listes MR et apparentées

Pour comprendre la vivacité des débats que suscite cette question, un bref rappel du contexte politique s'impose. L'accord institutionnel dit du Lombard (29 avril 2001) organise, entre autres, un transfert d'1 milliard de francs belges du niveau fédéral vers les communes bruxelloises moyennant des conditions auxquelles le FDF s'est opposé¹⁰⁶. Il prévoit notamment que si, dans une commune, le bourgmestre est présenté par un acte signé par au moins un élu de chaque groupe linguistique, le groupe linguistique le moins nombreux – néerlandais, en l'occurrence – doit obtenir soit un échevin, soit la présidence du CPAS¹⁰⁷. Par ailleurs, des représentants flamands siègent dans tous les conseils de police de la région de Bruxelles-Capitale. Pareil dispositif inquiète le FDF à l'approche des élections communales d'octobre 2006 : sauf obtention de garanties strictes, le parti amarante cherche à éviter la présence de certains candidats néerlandophones sur les listes du MR ou apparentées. Cette attitude s'explique : d'une part, il faut se souvenir que les sociaux-chrétiens flamands (en septembre 2001) et les libéraux néerlandophones (en décembre 2002) se sont prononcés en faveur du confédéralisme¹⁰⁸ ; d'autre part, il

¹⁰¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Woluwe-Saint-Lambert*, 14 octobre 2004.

¹⁰² Communiqué de presse d'O. Maingain, D. Caron et C. Persoons (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Woluwe-Saint-Lambert*, 18 octobre 2004).

¹⁰³ Communiqué de presse de D. Caron (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Woluwe-Saint-Lambert*, 7 novembre 2004).

¹⁰⁴ Communiqué de presse du bureau du FDF (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Woluwe-Saint-Lambert*, 8 novembre 2004).

¹⁰⁵ *La Libre Belgique*, 14 décembre 2005 ; *Le Soir*, 15 septembre 2006.

¹⁰⁶ *Le Soir*, 28 juin 2006.

¹⁰⁷ P. DELWIT, B. HELLINGS, « Les accords du Lambermont-Saint-Polycarpe », *L'Année sociale* 2001, 2002, p. 49.

¹⁰⁸ Ce terme est ambigu. Pour certains acteurs politiques flamands, il désigne une étape vers le séparatisme. Pour d'autres, il annonce une volonté de pousser le fédéralisme à l'extrême, en privant Bruxelles de son statut de « région à part entière ». Cf. É. ARCQ, V. DE COOREBYTER, C. ISTASSE, *Fédéralisme et confédéralisme*, Bruxelles, CRISP (Dossier, 79), 2012, p. 79-80.

convient de rappeler aussi que le CD&V s'est associé aux nationalistes flamands de la N-VA au sein d'un cartel, depuis le 14 février 2004. C'est donc la présence éventuelle de candidats du CD&V et du VLD aux côtés de candidats du FDF qui pose problème à la direction de la formation fédéraliste bruxelloise.

Le président O. Maingain résume la position de principe du parti, à l'intention des sections, en une phrase : « Il ne pourra y avoir de listes MR comportant des représentants des partis flamands, mais un candidat néerlandophone indépendant pourrait être accepté », à la condition qu'il donne toute garantie de modération aux plans linguistique et communautaire¹⁰⁹. Le conditionnel utilisé (« pourrait ») suggère que les situations doivent être appréciées au cas par cas, ce que prévoit d'ailleurs la résolution du conseil général du FDF adoptée le 6 juin 2005. Celle-ci, rappelons-le, confie à la direction du parti le soin d'apprécier si les conditions d'une alliance avec le FDF sont remplies (cf. *supra*). Le chef de file du MR-LB admet qu'il en soit ainsi. Il déclare : « Mon problème n'est pas que le VLD en soit ou pas, mais que le MR soit partout. Donc, si à certains moments, le FDF veut écarter quelqu'un, les libéraux sont prêts à le faire : l'intérêt collectif passe avant l'intérêt personnel. »¹¹⁰ Voyons ce qu'il en est sur le terrain.

À Bruxelles-Ville, la position d'O. Maingain est nette : « La liste ne reprendra pas le VLD : il y aura le PRL, le FDF, le MCC et, éventuellement, des indépendants. »¹¹¹ Lorsque la présence de candidats du VLD revient sur le tapis, la réponse est tranchée : « Il n'en est pas question », affirme le président du parti amarante¹¹². Désireux de s'aligner sur une liste bilingue, l'ancien bourgmestre et ancien ministre François-Xavier de Donnea (MR-LB), ainsi qu'Alain Courtois (MCC), député fédéral et ancien secrétaire général de l'Union belge de football, refusent de figurer sur la liste du Renouveau bruxellois, conduite par la libérale Marion Lemesre¹¹³. Lorsque d'aucuns regrettent ces deux défections, la réponse du conseiller communal FDF Éric Mergam fuse : « Nous n'accepterons jamais un échevin flamand, qui plus est un flamingant. »¹¹⁴

La situation est assez différente à Etterbeek. La liste du bourgmestre libéral V. De Wolf comprend, outre des représentants du MR-LB et du FDF, un membre du SP.A, un représentant du VLD et même un échevin CD&V sortant, Frank Van Bockstal, présenté comme un « candidat indépendant »¹¹⁵. Ce dernier aurait dû signer préalablement une « charte de pacification communautaire » imposée par le FDF, mais ce document serait « invisible » selon *Le Soir*¹¹⁶. La charte en question énoncerait quatre engagements que le signataire aurait promis d'observer : le respect du principe « un homme, une voix », l'opposition à toute fusion des communes bruxelloises, le respect des minorités dans les trois régions du pays et le maintien d'une souplesse dans l'application des lois

¹⁰⁹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 9 septembre 2004.

¹¹⁰ *La Libre Belgique*, 29 mars 2006.

¹¹¹ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Bruxelles-Ville*, 21 mars 2005.

¹¹² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Bruxelles-Ville*, 27 octobre 2005.

¹¹³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Bruxelles-Ville*, 20 mars 2006. De son côté, A. Courtois déclare : « Nous souhaitons représenter toutes les communautés bruxelloises : marocaine, juive, turque, etc. Mais on ne représenterait pas la communauté flamande à Bruxelles-Ville ? Là, je ne comprends pas bien la logique (...). Les néerlandophones ne sont pas tous des extrémistes » (*La Libre Belgique*, 23 février 2006).

¹¹⁴ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Bruxelles-Ville*, 24 avril 2006.

¹¹⁵ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *op. cit.*, p. 29.

¹¹⁶ *Le Soir*, 29 août et 6 septembre 2006.

linguistiques pour le personnel communal. Aucune trace de cette pièce n'a été retrouvée dans les archives du FDF : selon O. Maingain, la direction du parti a cependant demandé instamment la communication du document en question, tant au MR-LB qu'aux responsables locaux du FDF, Didier van Eyll et Jean-Luc Robert, mais en vain ¹¹⁷.

À Evere, certains libéraux francophones veulent, à toute force, s'allier au VLD local, emmené par G. Vanhengel, ministre bruxellois des Finances et du Budget. Or, ce dernier est critiqué par le FDF pour ses positions à l'égard du financement de la Commission communautaire française (COCOF). O. Maingain refuse catégoriquement sa présence sur la liste MR, rappelant que l'intéressé a traité sa formation de « parti raciste anachronique » ¹¹⁸. La section locale du MR-LB se déchire : une fraction s'allie au FDF sur une liste étiquetée MR, alors qu'une autre, menacée d'exclusion, se présente sur une liste intitulée Libéraux Evere-VLD ¹¹⁹.

La confusion s'installe à Ganshoren ¹²⁰. Le 25 août 2005, sous l'impulsion d'un échevin MCC passé au FDF, la section locale de ce parti décide de se présenter, sans les libéraux francophones, sur une « liste de rassemblement » bilingue (PS/FDF/SP.A/VLD/CD&V) menée par la bourgmestre socialiste sortante, Michèle Carthé ¹²¹. La réaction du président O. Maingain et de la secrétaire générale, C. Persoons, est immédiate. Ils font savoir que, à Ganshoren, « le FDF n'a conclu aucun accord avec quelque partenaire que ce soit ». Ils rappellent la teneur de la résolution adoptée en matière d'alliances par le conseil général du parti, le 6 juin 2005. Ils convoquent les responsables de la section et les mandataires locaux à venir s'expliquer devant le bureau permanent ¹²². Cette entrevue est manifestement tendue. Finalement, les réfractaires sont renvoyés devant le comité des sages du FDF qui, en février 2006, leur laisse « deux semaines pour réfléchir », en agitant la menace d'exclusion ¹²³. Entre-temps, dans les médias, O. Maingain s'en est pris vertement à « cette liste gauchiste-flamande, à l'opposé des convictions du FDF (...), qui organise une cohabitation avec les candidats d'un parti séparatiste et intolérant comme le CD&V » ¹²⁴. En fin de compte, les responsables de la section sont exclus du parti et se voient même interdire, par sommation d'avocats, d'utiliser les dénominations d'« élus FDF » et d'« ex-FDF ». C. Persoons est chargée de reconstruire, quasi *ex nihilo*, la section de Ganshoren, qui fera alliance avec le MR-LB.

À Ixelles, le FDF fait également preuve d'intransigeance : il refuse toute présence néerlandophone sur la liste du MR. La présidente de la section locale, par ailleurs candidate

¹¹⁷ Témoignage d'O. Maingain recueilli par C. Verbist, 2 juillet 2013.

¹¹⁸ *Le Soir*, 26 janvier 2006.

¹¹⁹ *De Morgen*, 7 janvier 2006 ; *Le Soir*, 14 avril et 4 mai 2006.

¹²⁰ Sur l'« affaire de Ganshoren », cf. *Le Soir*, 3 et 6 septembre, 3 novembre 2005, 14, 22 et 24 février, 23 mars, 29 avril, 23 juin et 19 septembre 2006.

¹²¹ Communiqué « Ganshoren : Élections communales 2006. Une première en Région bruxelloise : le FDF rejoint la liste de la bourgmestre socialiste M. Carthé » (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 2 septembre 2005) ; Courrier de la présidente Sheila Frère aux membres de la section (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 2 septembre 2005).

¹²² Communiqué du porte-parole du FDF, Guy Bisschop (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 2 septembre 2005) ; Courrier d'O. Maingain et C. Persoons aux membres du comité de la section de Ganshoren (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 2 septembre 2005).

¹²³ *La Libre Belgique*, 24 février 2006.

¹²⁴ *La Libre Belgique*, 8 février 2006.

à un échevinat, Delphine Bourgeois, s'en explique : « Ixelles a toujours été une oasis francophone à 94 %. Cette décision a d'ailleurs fait l'objet d'un accord écrit avec le MR-LB. »¹²⁵ C'est pourquoi le député régional libéral Olivier de Clippele, qui souhaite la présence de néerlandophones sur la liste ixelloise, voit sa prise de position jugée « iconoclaste » par la section locale du FDF et doit rentrer dans le rang¹²⁶.

À Jette, commune où la présence néerlandophone n'est pas négligeable, la fermeté dont fait preuve O. Maingain n'est pas du goût de tous les membres de la section. Un conseiller communal affirme son « scepticisme » envers le bien-fondé de cette attitude, en ajoutant : « Il y a un manque de clarté et beaucoup de bruits : pas de Flamands sur les listes, mais dans certaines communes, ils y sont. »¹²⁷ L'enjeu du débat est le suivant : le MR-LB local veut à tout prix s'allier au VLD. Or, ce dernier entend aligner sur la liste envisagée un membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et ancien militant de la Volksunie, Sven Gatz. La direction du FDF rappelle que le parti « refuse de faire liste commune avec des formations flamandes qu'il juge hostiles à Bruxelles »¹²⁸. Les libéraux n'en démordent pas. Le FDF décide alors de se présenter sans eux, mais avec quelques dissidents, sous le sigle FDF-RJ (Réformateurs jettois). Il exclut de ses rangs une conseillère communale en raison de sa présence sur la liste libérale : il lui reproche de « privilégier l'opportunisme personnel en faisant le jeu d'un VLD anti-bruxellois »¹²⁹.

Déjà assez vive dans certaines communes, la tension entre la base et le sommet du FDF atteint un paroxysme à Koekelberg. Jean-Pierre Cornelissen, échevin et ancien secrétaire général du parti amarante, entend bien figurer en bonne place sur la liste du bourgmestre P. Pivin (MR-LB)¹³⁰. Or, celle-ci comprend, outre deux candidats du SP.A, un libéral flamand et surtout une mandataire du CD&V, Lutgard Boelaert, dont la direction du FDF exige l'éloignement. J.-P. Cornelissen assure que l'élue sociale-chrétienne flamande « n'a jamais posé le moindre problème sur le plan linguistique ». Il rappelle aussi que, conformément aux statuts du parti, « ce sont les sections locales qui ont la compétence de composer les listes ». Il se voit rétorquer par O. Maingain : « Il est hors de question de s'allier avec un parti séparatiste, anti-bruxellois et anti-francophone », d'autant que les communes « constituent un rempart contre la volonté flamande de paralyser les institutions bruxelloises ». Autrement dit, un candidat du CD&V, le parti d'Yves Leterme, ne peut figurer sur une liste MR qu'à titre strictement personnel et moyennant la signature préalable d'une charte de courtoisie linguistique¹³¹. Comme J.-P. Cornelissen maintient sa position, la situation de Koekelberg est soumise à l'appréciation du conseil général du FDF. O. Maingain annonce qu'en cas d'« entêtement », il y aurait dépôt d'une liste propre au parti amarante, concurrente de celle du bourgmestre, et exclusion *ipso facto* des indisciplinés¹³². Le conseil général invite J.-P. Cornelissen à trouver une solution « en faisant preuve d'imagination ». L'intéressé « refuse de faire un pas en arrière »,

¹²⁵ *Le Soir*, 6 mars 2006.

¹²⁶ *Le Soir*, 21 mars 2006.

¹²⁷ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 18 janvier 2006.

¹²⁸ Signalons que le SP.A n'est, apparemment, pas rangé dans cette catégorie : la présence d'un candidat de ce parti sur la liste (MR-LB-FDF-CDH) de la bourgmestre forestoise C. De Permentier ne suscite aucun remous (*Le Soir*, 11 octobre 2005).

¹²⁹ *La Libre Belgique*, 16 juin 2006.

¹³⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 25 octobre 2004 et 18 janvier 2005.

¹³¹ *Le Soir*, 28 août 2006.

¹³² *La Libre Belgique*, 30 août 2006.

objectant que le quorum requis pour réunir cette instance n'a pas été atteint. Il affirme qu'il n'y a ni accord conclu avec la section locale du CD&V, ni volonté de L. Boelaert, présente sur la liste du bourgmestre depuis 1988, de porter l'étiquette de ce parti. O. Maingain maintient le cap. La presse insinue qu'il existe « beaucoup de rancœurs entre les deux hommes »¹³³. Bref, la section locale du FDF dépose une liste élaborée *in extremis*, incomplète et concurrente de celle du bourgmestre, sous le sigle FDF-ARK (Alliance pour le renouveau koekelbergois). J.-P. Cornelissen et les trois ou quatre conseillers sortants qui le suivent sont considérés comme « s'étant eux-mêmes exclus du parti »¹³⁴.

À Uccle, à l'inverse, la présence sur la liste du MR de Jean-Luc Vanraes, président du CPAS et député régional VLD, « se règle comme par enchantement » lors d'une rencontre entre ce candidat et le bourgmestre sortant, Claude Desmedt (FDF). Selon le comité de la section uccloise du parti amarante, J.-L. Vanraes « n'a émis aucune objection à souscrire aux engagements suivants : 1. Le rejet de toute scission des arrondissements électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde. 2. Le soutien à la ratification pleine et entière de la convention-cadre [du Conseil de l'Europe] sur la protection des minorités nationales. 3. Le rejet de l'assurance-dépendance flamande¹³⁵ et son remplacement par une assurance-dépendance fédérale. 4. La poursuite de la charte de coopération d'Uccle avec Linkebeek¹³⁶ ». Selon le même comité, J.-L. Vanraes aurait fait part de ces engagements dans une lettre adressée à Armand De Decker, chef de file du MR local. Après s'être fait lire la missive en question, le comité de section félicite C. Desmedt du résultat obtenu : « Cela constitue un précédent fort important qui pourrait influencer la situation dans d'autres communes où le VLD figure sur des listes du MR. »¹³⁷

La situation est plus ambiguë, semble-t-il, à Woluwe-Saint-Pierre. La liste du bourgmestre J. Vandenhoute (MR-LB) devrait inclure, outre des libéraux francophones, des militants du FDF, dont C. Persoons, des membres du VLD et des candidats indépendants. Invoquant le précédent ucclois, O. Maingain exige que la parlementaire bruxelloise et échevine Carla Dejonghe et une de ses colistières, toutes deux affiliées au VLD, « s'engagent à respecter le programme de base du MR à Bruxelles », en particulier « le respect des minorités dans la capitale et sa périphérie », point sur lequel son parti « ne veut pas transiger »¹³⁸. Par la suite, les deux candidates néerlandophones nieront avoir signé quelque « charte de respect des valeurs des démocrates francophones » que ce soit. Aux yeux du président du FDF, elles sont cependant « supposées » avoir marqué leur adhésion à ce document, « qui figure officiellement dans le préambule de l'accord constitutif de la liste commune entre libéraux et FDF à Woluwe-Saint-Pierre ». Et d'ajouter : « Mais peut-être que ce texte gêne un peu [C.] Dejonghe vis-à-vis de son parti et qu'elle ne veut pas s'étendre sur le sujet. »¹³⁹

Bref, les garanties exigées par la direction du FDF de la part de candidats flamands désireux de figurer sur une liste commune – du MR ou du bourgmestre – créent parfois

¹³³ *Le Soir*, 6 septembre 2006.

¹³⁴ *La Libre Belgique*, 12 et 13 septembre 2006.

¹³⁵ Cette assurance-dépendance flamande est perçue par le FDF comme un pas en direction d'une défédéralisation de la sécurité sociale.

¹³⁶ Commune à facilités de la périphérie, dans laquelle les francophones, majoritaires, ne sont guère ménagés par la tutelle exercée par la Région flamande.

¹³⁷ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Uccle*, 12 janvier 2006.

¹³⁸ *Le Soir*, 1^{er} mars 2006.

¹³⁹ *Le Soir*, 22 mars 2006.

des dissensions, tant au sein du MR qu'à l'intérieur du parti fédéraliste bruxellois. Finalement, on ne trouve des représentants du VLD que sur les listes du bourgmestre d'Anderlecht, d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Pierre et sur des listes MR de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Gilles et d'Uccle¹⁴⁰. Selon un quotidien bruxellois, la « liste de rassemblement » menée par O. Maingain à Woluwe-Saint-Lambert inclurait un candidat néerlandophone, mais celui-ci ne porterait aucune étiquette politique¹⁴¹.

Après les tensions évoquées dans la section précédente, qu'en est-il des « listes communes » maintes fois évoquées ? En février 2006, selon Jacques Simonet (chef de file des libéraux bruxellois), Didier Reynders, président du MR, Olivier Maingain et lui-même, auraient la volonté « d'en arriver à des listes MR partout, même à Auderghem »¹⁴². Un mois plus tard, le même responsable politique continue d'espérer « qu'il y aura dix-neuf listes communes »¹⁴³. Tel n'est pas le cas en bout de course. Des listes du bourgmestre à ossature MR sont déposées dans six communes : Anderlecht, Etterbeek, Forest, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. Des listes MR se présentent aux suffrages dans huit autres communes : Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Uccle. Toutefois, deux listes MR ne voient le jour qu'à l'issue de scissions, intervenues chez les libéraux à Evere et au FDF à Ganshoren. Ajoutons qu'une « liste de rassemblement » à dénomination locale, Renouveau bruxellois, est constituée à Bruxelles-Ville. Par contre, le MR-LB et le FDF se divisent à Auderghem, à Jette, à Koekelberg et à Woluwe-Saint-Lambert.

10.2. LA DÉFENSE DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES ET DES BASTIONS DU FDF

On l'a constaté à l'occasion de certaines polémiques : pour le parti fédéraliste bruxellois, la défense de la Région de Bruxelles-Capitale est le principal enjeu du scrutin du 8 octobre 2006. Dès le mois de mai 2005, O. Maingain pointe la menace qui pèse sur les institutions de la capitale : « Il faut que les communes gardent leur autonomie la plus large et refusent toute menace institutionnelle ou linguistique. » Les partis flamands ont, dit-il, les communes bruxelloises dans leur ligne de mire. Comme leur poids électoral diminue dans l'agglomération, ils tentent de retrouver de l'influence par des subterfuges : ceux-ci consistent à introduire des mécanismes institutionnels comme la cogestion par les deux Communautés, la présence obligatoire de Flamands dans les majorités communales, la garantie d'obtenir au moins deux échevins néerlandophones, l'exercice de la présidence du conseil communal par un Flamand en l'absence du bourgmestre¹⁴⁴. Un an plus tard, le président du FDF ajoute : « L'enjeu du scrutin communal va au-delà des simples enjeux locaux (...) : affirmer sa commune devra aussi revenir à défendre sa région. » Revenant sur les dangers qui pèsent sur les institutions bruxelloises, il désigne ceux qui incarnent

¹⁴⁰ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 », *op. cit.*, p. 28.

¹⁴¹ *Le Soir*, 12 décembre 2005.

¹⁴² *La Libre Belgique*, 23 février 2006.

¹⁴³ *La Libre Belgique*, 29 mars 2006.

¹⁴⁴ *Le Soir*, 20 mai 2005.

ces menaces : Y. Leterme (CD&V), ministre-président du gouvernement flamand, qui plaide en faveur d'une nouvelle phase de la réforme de l'État sous prétexte de « remédier, dit-il, à l'administration inefficace de Bruxelles », Bert Anciaux (Spirit), ministre du gouvernement flamand en charge des Affaires bruxelloises, et Brigitte Grouwels (CD&V), secrétaire d'État bruxelloise qui bloque systématiquement une série de dossiers chers aux francophones. Les communes, conclut O. Maingain, doivent être « les points d'ancrage de la résistance à une stratégie flamande d'étranglement de la capitale »¹⁴⁵.

La direction du FDF s'en prend aux « égarés » qui se font les complices des auteurs de ces menaces, en allant « jusqu'à mettre des Flamands anti-bruxellois sur leurs listes ». Elle vise nommément Cap Woluwe et la liste du CDH de Bruxelles-Ville, emmenée par Joëlle Milquet. Elle ajoute : « Tous ceux qui voteront pour des listes bilingues sur lesquelles figurent des représentants du CD&V (...) assumeront une très lourde responsabilité et, s'ils portent ces partis au pouvoir, ils se feront en quelque sorte hara-kiri. »¹⁴⁶

Pour le bourgmestre d'Auderghem, D. Gosuin, le mot d'ordre est « détermination, mais sans arrogance ». Passant sous silence l'affaire – ancienne, il est vrai – des guichets de Schaerbeek, il affirme : « Jamais, jamais, il n'y a eu de plainte contre les majorités communales dans lesquelles siège le FDF pour avoir maltraité leur minorité flamande. »¹⁴⁷ Durant la campagne, le slogan du parti amarante sera : « Pour des communes qui vous ressemblent ».

Le président O. Maingain évoque aussi, mais dans une mesure moindre, un autre cap adopté par son parti : celui du libéralisme social, « à l'écoute des citoyens, pas seulement dans les communes de la seconde couronne ». Il cite en exemples les réalisations de B. Clerfayt « pour le renouveau de Schaerbeek » et, visant L. Onkelinx, il raille « l'intermittente socialiste qui veut venir s'occuper de temps en temps » des problèmes locaux¹⁴⁸.

Selon P. Delwit, le scrutin d'octobre 2006 aura, pour le parti amarante, une dimension existentielle : « Le FDF joue gros. Il est la grande question. En six mois, il peut perdre trois, voire quatre mayorats. » « En cas d'élections-catastrophe », poursuit le politologue, « il serait très difficile au parti d'O. Maingain de reconquérir le terrain perdu ». Et de conclure : « Après son renvoi dans l'opposition aux régionales, je pense qu'une déconfiture aux communales pourrait remettre en cause l'existence même du FDF, parce que sa principale force, c'est l'implantation communale. »¹⁴⁹ Examinons, dès lors, les résultats obtenus par ce parti le 8 octobre 2006, pour voir si pareil scénario correspond à la réalité.

¹⁴⁵ *Le Soir*, 12 juin 2006 ; *La Libre Belgique*, 12 juin 2006 ; *De Morgen*, 12 juin 2006.

¹⁴⁶ G. DEBISSCHOP, « Le double enjeu bruxellois », *Perspectives francophones*, n° 32, 15 septembre-15 octobre 2006, p. 5-6.

¹⁴⁷ *La Libre Belgique*, 12 juin 2006.

¹⁴⁸ *Le Soir*, 12 juin 2006.

¹⁴⁹ *La Libre Belgique*, 8 mars 2006.

10.3. LE SCRUTIN COMMUNAL DU 8 OCTOBRE 2006 : RESSAC OU REDRESSEMENT ?

Comme c'est souvent le cas, la réponse à donner à cette question dépend en grande partie des critères pris en compte dans le diagnostic et du point de vue adopté par celles et ceux qui s'expriment sur le sujet. Nous examinerons successivement le verdict des urnes¹⁵⁰ et les commentaires qu'il suscite, puis la représentation du FDF dans les collèges communaux.

La comparaison des performances du parti amarante entre les scrutins de 2000 et de 2006 s'avère extrêmement difficile en raison de la diversité des configurations locales évoquées précédemment : la présentation de nombreuses « listes communes », qu'elles soient du bourgmestre ou étiquetées MR, ainsi que l'existence de listes dissidentes. En voix comme en pourcentage, la situation est claire – mais elle n'est pas représentative de l'ensemble des dix-neuf communes – à Auderghem : le FDF y progresse de 6,3 % des votes valables, gagnant ainsi deux sièges et confortant sa majorité absolue.

La plupart des analyses réalisées à ce jour s'appliquent aux listes du MR dans son ensemble ou à des listes du bourgmestre à ossature MR. Ces listes renforcent leurs positions dans les communes du sud et de l'est, où le FDF est généralement bien implanté. En revanche, elles reculent dans les zones où, comme dans le pentagone formant le cœur historique de Bruxelles, le revenu moyen par habitant est faible et dans lesquelles la concurrence est dominante, même si, grâce à la popularité de B. Clerfayt, Schaerbeek fait exception à la règle. Avec un total de 170 871 voix (35,1 %), le MR et ses composantes gardent leur leadership dans l'agglomération, mais l'écart qui les sépare du PS se réduit.

L'unité du MR-LB et du FDF s'avère peu payante là où elle ne préexistait pas : les scores enregistrés par les « listes communes » sont inférieurs aux résultats cumulés obtenus par leurs composantes en 2000. Par ailleurs, dans les communes à forte densité de population issue de l'immigration, l'attitude peu ouverte à la diversité d'un certain nombre de mandataires libéraux semble contre-productive. Enfin, l'idée d'un slogan déclinable localement – « Commune envie de... » – ne paraît pas avoir convaincu certains segments du corps électoral.

La tendance la plus nette qui se dégage du scrutin d'octobre 2006 est, sauf exceptions, le renforcement des positions dominantes, contrairement à ce qui s'était produit six ans plus tôt. Elle est manifestement bénéfique au FDF dans certains de ses bastions où il a déposé une liste du bourgmestre : Auderghem, on l'a vu, mais aussi Schaerbeek (+ 10,4 %). En revanche, de telles listes subissent une légère érosion en pourcentages à Watermael-Boitsfort (– 0,5 %) et à Woluwe-Saint-Lambert (– 1,6 %), ce qui n'empêche pas M. Payfa et O. Maingain de demeurer les chefs de file de la majorité locale.

Dans les communes où le FDF se présente sans le MR-LB et avec quelques alliés extérieurs, en déposant des listes *in extremis*, les résultats sont médiocres : de 2000 à 2006, le parti

¹⁵⁰ Cf. les annexes I-III de la présente publication. Cf. également V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1980, 2007 ; J. ACKAERT, H. REYNAERT, K. DE CEUNINCK, K. STEYVERS, T. VALCKE, « De gemeenteraadsverkiezingen van 8 oktober 2006. Evolutie sinds 1976 », *Res Publica*, volume XLIX, n° 2-3, 2007, p. 413-442 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007, p. 13-14.

amarante passe, en effet, de 12,5 à 2,7 % des voix à Koekelberg (liste FDF-ARK) et de 15,3 à 5,3 % à Jette (liste FDF-RJ). Il pâtit du départ de certains de ses mandataires, ralliés aux libéraux du cru.

La position du FDF comme parti d'implantation locale paraissait menacée dans ses fiefs de Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert (cf. *supra*). Or, elle est stabilisée par les bons résultats obtenus par B. Clerfayt, M. Payfa et O. Maingain. Néanmoins, le nombre total de conseillers communaux détenu par le parti est à la baisse de huit à dix unités, selon le moment auquel les comptages sont effectués. Si l'on s'en tient aux données internes du FDF, ce dernier passe de 91 élus sur 653 (13,9 % du total) à 82 sur 663 (12,4 %) ¹⁵¹.

Au lendemain du scrutin, le parti régionaliste bruxellois tente de mesurer la force qu'il représente dans les quatorze municipalités où des « listes communes » ont été présentées et où il a obtenu des élus. À cet effet, il compare, dans chaque cas, trois types de pourcentages : celui de candidats du FDF présents sur la liste, celui des élus du FDF et celui des voix de préférence obtenues par les candidats du FDF ¹⁵². L'exercice livre des enseignements intéressants. Les pourcentages d'élus excèdent ceux du nombre de candidats à cinq reprises : Bruxelles (40 % contre 28 %), Forest (31 % contre 29 %), Schaerbeek (41 % contre 38 %), Watermael-Boitsfort (54,5 % contre 48 %) et Woluwe-Saint-Lambert (50 % contre 46 %). La situation inverse prévaut dans six communes : Berchem-Sainte-Agathe (28,5 % contre 48 %), Evere (33 % contre 45 %), Ganshoren (25 % contre 37 %), Ixelles (17 % contre 22 %), Molenbeek-Saint-Jean (12,5 % contre 19,5 %) et Uccle (19 % contre 22 %). Il y a parité des pourcentages à Anderlecht (33 %), à Etterbeek (26 %) et à Woluwe-Saint-Pierre (18 %). Si l'on compare les pourcentages de voix de préférence à ceux du nombre de candidats, les premiers sont inférieurs aux seconds à neuf reprises. Ils ne leur sont supérieurs qu'à Evere (47 % contre 45 %), à Schaerbeek (57 % contre 38 %), à Watermael-Boitsfort (63 % contre 48 %), à Woluwe-Saint-Lambert (58 % contre 46 %) et à Woluwe-Saint-Pierre (19 % contre 18 %). Ces comparaisons confirment que le scrutin n'est pas un triomphe, bien au contraire, pour le FDF. Ce parti sauve la mise grâce aux scores personnels de D. Gosuin (5 324 voix de préférence et taux de pénétration de 38 %), B. Clerfayt (12 654 voix de préférence et taux de pénétration de 24,8 %), M. Payfa (2 369 voix de préférence et taux de pénétration de 16,6 %) et d'O. Maingain (3 984 voix de préférence et taux de pénétration de 16 %) ¹⁵³.

Les commentaires de la presse sont nuancés. Ainsi, *Le Soir* met en évidence deux éléments factuels. D'une part, le FDF a « tenu le choc » ¹⁵⁴ en remportant « les quatre batailles de Woluwe-Saint-Lambert, de Schaerbeek, d'Auderghem et de Watermael, où il a conservé ses mayorats stratégiques et gagné des échevinats » ¹⁵⁵. D'autre part, de sérieux bémols doivent être apportés au constat précédent : « Dans plusieurs communes où il présentait des listes FDF "pur jus", comme à Ganshoren, Jette et Koekelberg, le parti s'est

¹⁵¹ V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 à Bruxelles », *op. cit.*, p. 21. Nos comptages se fondent sur les analyses très fouillées publiées par le FDF et par la Région de Bruxelles-Capitale : « Élections communales de 2006 », www.fdf.be ; « Votes par listes communales, 08/10/2006 », www.bruxellection2006.irisnet.be.

¹⁵² « Élections communales de 2006 », www.fdf.be.

¹⁵³ *Le Soir*, 10 octobre 2006.

¹⁵⁴ *Le Soir*, 9 octobre 2006.

¹⁵⁵ *Le Soir*, 4-5 novembre 2006.

effondré. »¹⁵⁶ La journaliste Michelle Lamensch en tire un enseignement politique en pointant « le profil urbain et social » dont s'est dotée la formation amarante, qui ne se borne pas à défendre les francophones : « La composante FDF est reprofilée à gauche avec les victoires de [B.] Clerfayt, qui a fait oublier les années Nols, et de [D.] Gosuin, qui a triomphé du conservateur [A.] Destexhe. »¹⁵⁷ Pour notre part, en l'occurrence, nous situerions plutôt le FDF au centre gauche, compte tenu de sa volonté de se positionner en « parti réformateur social »¹⁵⁸.

Alors que le bilan est en demi-teinte, la direction du parti fédéraliste bruxellois, manifestement soulagée, estime que « le FDF est sorti fortifié » de l'épreuve électorale et a de nouveau « le vent en poupe », répondant aux défis qui lui étaient lancés « en bombant le torse ». Si elle enjolive quelque peu le tableau, elle souligne à juste titre l'important renouvellement du personnel politique auquel elle a procédé : « Près de 70 % des candidats se sont présentés aux élections pour la première fois et (...), un peu partout, de nouveaux échevins ont fait leur apparition. »¹⁵⁹ Le président O. Maingain souligne, lui aussi, les retombées positives d'une nouvelle image au plan socio-économique : « Nous avons bien été inspirés de nous profiler dans cette direction. Cette tendance correspond à l'évolution sociologique de la région bruxelloise. Plus que jamais, nous marcherons dans le chemin des réformateurs sociaux, en prise directe avec des enjeux sociaux importants. »¹⁶⁰

La présentation d'un plus grand nombre de candidats issus de l'immigration témoigne sans doute d'un tel souci. On assiste à la réélection de Gisèle Mandaila Malamba, secrétaire d'État fédérale aux Familles et aux Personnes handicapées, à Etterbeek, de l'échevin Saït Köse à Schaerbeek, des conseillers Abdellatif Mghari à Koekelberg et Mostafa Bentaha (transfuge du PS) à Forest. Six nouveaux candidats d'ascendance extra-européenne font leur entrée dans les conseils communaux : les Belgo-Marocains Larbi Kaddour et Mohamed Reghif, ainsi que la Belgo-Turque Filiz Güles, à Schaerbeek, une Burkinabè d'origine, Solange Pitroipa, à Ixelles, enfin deux dames d'ascendance congolaise, Joëlle M'Beka à Watermael-Boitsfort et Marie-Paule Tshombe, petite-fille du leader politique congolais du même nom, à Woluwe-Saint-Lambert.

En termes de participations à des majorités¹⁶¹, le FDF fait mieux qu'à l'issue de toutes les consultations électorales antérieures. Il siège dans douze collèges : ceux d'Anderlecht, d'Auderghem, de Berchem-Sainte-Agathe, d'Etterbeek, d'Evere, d'Ixelles, de Molenbeek-Saint-Jean, de Schaerbeek, d'Uccle, de Watermael-Boitsfort, de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre. Sans détenir d'échevinats, mais en obtenant des mandats locaux de moindre rang, il soutient aussi les coalitions au pouvoir à Jette et à Saint-Gilles¹⁶². Il ne se retrouve dans l'opposition qu'à Bruxelles-Ville, à Forest, à Ganshoren,

¹⁵⁶ *Le Soir*, 10 octobre 2006.

¹⁵⁷ *Le Soir*, 4-5 novembre 2006.

¹⁵⁸ Le FDF a tenu, à Woluwe-Saint-Pierre, le 20 novembre 2005, un « premier congrès des réformateurs sociaux » (P. WYNANTS, « Libéralisme francophone du PLP au MR (III). 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2110-2111, 2011, p. 13).

¹⁵⁹ G. DEBISSCHOP, « Le FDF a le vent en poupe », *Perspectives francophones*, n° 33, 15 novembre-15 décembre 2006, p. 4-6.

¹⁶⁰ *La Libre Belgique*, 13 et 24 octobre 2006.

¹⁶¹ Cf. l'annexe IV de la présente publication.

¹⁶² À Jette, le FDF obtient une représentation dans différentes asbl para-communales, ainsi qu'un poste d'administrateur à la société de logement social, le Foyer jettois (Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Jette*, 18 octobre 2006, 17 janvier et 19 mars 2007).

à Koekelberg et à Saint-Josse-ten-Noode. Il conserve ses quatre bourgmestres : D. Gosuin à Auderghem, B. Clerfayt à Schaerbeek, M. Payfa à Watermael-Boitsfort et O. Maingain à Woluwe-Saint-Lambert. Il détient vingt-cinq échevinats, soit un de moins qu'en 2000. Au vu de ses performances en voix et en sièges, ce sont là des résultats quasi inespérés.

10.4. LA RUPTURE AVEC LE MR ET LA STRATÉGIE DES ALLIANCES

Intégré au MR, le FDF veille à garder une identité et une tonalité propres. Ses militants locaux entendent rester « le fer de lance du respect des francophones de Bruxelles et de la périphérie », ainsi que « les porteurs des politiques de la ville, proches des gens ». Certains d'entre eux regrettent que la composante libérale du MR « ne se concentre pas davantage sur les problèmes quotidiens des citoyens » et donne l'impression de « défendre les riches »¹⁶³.

Le 24 janvier 2010, le parti amarante procède à un changement de dénomination, sans renoncer à son sigle, à son programme et à ses structures : FDF signifie désormais Fédéralistes démocrates francophones. Trois raisons expliquent cette transformation : le caractère désuet, aux yeux de certains adhérents, du terme de Front, l'implantation en Wallonie d'un parti porteur jusqu'alors d'une image très bruxelloise et la volonté de mettre l'accent sur le modèle fédéral, par opposition au confédéralisme.

Durant l'automne 2011, les relations avec les libéraux se tendent. Les FDF dénoncent l'accord, conclu le 14 septembre de la même année et avalisé par le MR, sur la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et sur l'adoption de dispositions connexes, garantissant certains droits des francophones de la périphérie. Le 25 septembre, le conseil général des FDF adopte, à l'unanimité, une résolution constatant que cet accord « renie les engagements pris dès la constitution de la Fédération PRL FDF ». À l'unanimité moins trois abstentions, il se prononce en faveur d'une rupture avec le MR : le parti retrouve son « autonomie pleine et entière »¹⁶⁴.

En novembre 2011, le conseil général des FDF débat du type de listes à déposer en vue des élections communales d'octobre 2012. À ce stade, les avis sont partagés : les uns souhaitent que soient formées partout des listes sous le sigle du parti, alors que d'autres plaident en faveur de la prise en considération des situations locales et de l'autonomie des sections. Il est néanmoins convenu qu'une charte, à signer par tous les candidats présents sur une liste où figureront des FDF, sera soumise à un congrès, le 27 novembre suivant¹⁶⁵.

On a dit, dans certains milieux, que nul ne connaissait le contenu exact de cette charte, alors qu'elle est consultable sur le site Internet de la formation amarante¹⁶⁶. Le document en question énumère les engagements que prennent les candidats FDF en vue du scrutin. Il dispose que « celles et ceux qui veulent les rejoindre sont invités à y souscrire ».

¹⁶³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Anderlecht*, 26 avril 2007 et 20 octobre 2008.

¹⁶⁴ Addendum à P. WYNANTS, « Libéralisme francophone du PLP au MR (III). 2004-2011 », *op. cit.*

¹⁶⁵ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Forest*, 21 novembre 2011.

¹⁶⁶ « La charte des engagements fondamentaux des FDF pour les élections communales d'octobre 2012 », www.fdf.be. Cf. également « Programme communal des FDF. Octobre 2012 », p. 2-6, www.fdf.be.

Parmi ces engagements, il en est de nature assez générale : le respect des principes démocratiques¹⁶⁷, du suffrage universel, de la laïcité politique, de l'égalité entre l'homme et la femme et de l'égalité des citoyens devant la loi, la reconnaissance de la diversité, le renforcement de la citoyenneté par la pratique de la démocratie participative. Pour la Région bruxelloise, il s'agit d'engagements à caractère institutionnel : la préservation de l'autonomie communale, le refus de toute fusion des communes sans l'adhésion des édiles et des populations dûment consultées, la défense de la Région de Bruxelles-Capitale comme Région à part entière, le rejet de toute cogestion de cette Région et des communes par la Communauté ou la Région flamande, le refus du « carcan », la préparation de l'élargissement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale. S'y ajoutent le renforcement des liens avec les communes de la périphérie, l'affirmation de l'appartenance des communes bruxelloises à la Communauté française, le soutien aux bourgmestres non nommés de la périphérie, le respect des droits linguistiques individuels, l'introduction du bilinguisme des services, la répartition des agents de chaque régime linguistique en fonction du volume d'affaires à traiter.

Il apparaît, cependant, qu'il existe au moins deux versions, sinon davantage, de cette charte. Selon *Le Soir*, la « version *light* » ne reprendrait que la première série d'engagements, de nature générale, alors que la « version *hard* », signée notamment à Woluwe-Saint-Lambert, reproduirait le document dans son intégralité. De plus, il appert qu'aucune demande de signature de charte n'a été adressée aux colistiers des FDF à Auderghem, à Koekelberg et à Schaerbeek¹⁶⁸. Le bourgmestre de cette dernière commune, B. Clerfayt, manifestement agacé par le sujet, déclare à la presse : « Cette charte, je ne sais toujours pas ce que c'est. Elle a changé quatre ou cinq fois. » De son côté, Damien Thiéry, bourgmestre non nommé de Linkebeek (commune à statut linguistique spécial de la périphérie bruxelloise), plaide en faveur d'une attitude souple en la matière. S'il est favorable en principe à la signature d'engagements par les colistiers des FDF, il ajoute aussitôt : « Il faut examiner au cas par cas ; on peut accepter certaines exceptions » localement¹⁶⁹.

En janvier 2012, les instances des FDF tranchent le débat interne sur la stratégie à adopter en vue des élections communales : autant que possible, le parti se présentera « sous ses propres couleurs et avec son logo »¹⁷⁰. Les discussions relatives à la « charte des engagements fondamentaux » ne sont cependant pas closes : elles vont provoquer des tensions et des remous au sein du parti (cf. *infra*).

10.5. TURBULENCES INTERNES ET EXTERNES

Le 14 octobre 2012, les FDF comptent se présenter sans le MR-LB, seuls ou unis à des candidats indépendants, dans dix-sept des dix-neuf communes. À Koekelberg, ils envisagent de s'aligner sur la liste pluraliste du bourgmestre libéral P. Pivin. À Auderghem,

¹⁶⁷ En ce compris la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

¹⁶⁸ *Le Soir*, 23 mai 2012.

¹⁶⁹ *Le Soir*, 7 juin 2012.

¹⁷⁰ Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Ganshoren*, 25 janvier 2012.

ils entendent conduire une liste sur laquelle figurent des représentants de la majorité de la section libérale, à l'exception de quelques dissidents ralliés au CDH ¹⁷¹. De 2010 à 2012, la préparation du scrutin génère des tensions internes qui, parfois, débouchent soit sur des exclusions, soit sur des dissidences, et ce tant chez les FDF qu'au MR.

À Anderlecht, l'assemblée générale de la section des FDF décide de placer en tête de liste J.-J. Boelpaepe, ancien premier échevin et ancien bourgmestre faisant fonction. Toutefois, le bureau permanent du parti invalide cette désignation, estimant que l'assemblée générale n'était pas en nombre requis et ne s'est pas prononcée conformément aux statuts. La direction convoque une assemblée générale extraordinaire, tenue à son siège de la chaussée de Charleroi : c'est l'échevine Danielle Depré qui est placée en tête de liste. J.-J. Boelpaepe estime que « le choix du parti est arbitraire » et que l'annulation de la décision initialement prise par la section est « intolérable ». De son côté, D. Depré annonce son intention de « s'en tenir strictement aux instructions du parti » ¹⁷². Elle accédera à la présidence de la section après le départ de son contradicteur. Jean-Jacques Boelpaepe, l'échevine Anne-Marie Vanpévenage et le président du Foyer anderlechtois, Guy Vandecasteele, entrent en dissidence. Ils créent l'Union des francophones anderlechtois (UFA). En octobre 2012, ils se présentent, aux côtés du MR, sur la liste du bourgmestre Gaëtan Van Goidsenhoven ¹⁷³.

À Etterbeek, le président O. Maingain exige que le chef de file de la liste du bourgmestre, Vincent De Wolf (MR), signe la « charte des engagements fondamentaux » dans sa version intégrale, pour que des candidats FDF puissent être ses colistiers. V. De Wolf refuse de s'exécuter : « Cette charte est en rupture avec l'accord sur la réforme de l'État » que défend son parti. De ce fait, la section locale de la formation amarante implose. Sept de ses membres, dont les échevins sortants D. van Eyll, ancien secrétaire d'État, ancien secrétaire général du parti, et J.-L. Robert, également président de section, décident de se présenter sur la liste du bourgmestre, et non sur celle des FDF ¹⁷⁴. O. Maingain fait appliquer à leur encontre l'article 5 des statuts de sa formation, qui dispose : « Celui qui, lors d'élections européennes, fédérales, régionales, provinciales, communales ou autres, accepte de figurer sur une liste autre que celle des FDF ou autre qu'une liste que le bureau a déclaré soutenir, est considéré comme ayant démissionné du parti et renoncé à tous mandats et responsabilités qui lui ont été confiés par le parti. » ¹⁷⁵

À Ixelles, l'échevine FDF D. Bourgeois conclut un préaccord avec le MR en vue de constituer une liste commune. Elle procède sans l'aval de la section locale, affirme le président de celle-ci, et sans l'accord de la direction du parti. Elle risque d'être, elle aussi, réputée « démissionnaire », conformément à l'article 5 précité. Elle prend les devants en se présentant, comme candidate indépendante, sur la liste du MR. Elle est suivie par la conseillère communale FDF Solange Pitroipa ¹⁷⁶. Cependant, un mouvement s'opère en sens inverse. Échevin des Finances en désaccord avec la majorité sur des questions

¹⁷¹ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2150-2151, 2012, p. 68-77.

¹⁷² Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section d'Anderlecht*, 7 septembre 2011.

¹⁷³ « Anderlecht : Gaëtan Van Goidsenhoven tirera la liste du bourgmestre composée de MR et d'ex-FDF », 9 mai 2012, www.rtbfb.be.

¹⁷⁴ *Le Soir*, 23 mai 2012.

¹⁷⁵ « Statuts des FDF », www.fdf.be.

¹⁷⁶ *La Dernière Heure*, 31 octobre 2011.

budgétaires, le député régional O. de Clippele est démis de ses fonctions et exclu du MR. Après avoir envisagé de déposer sa propre liste, il s'allie aux FDF pour constituer un cartel intitulé Liste de Clippele-FDF¹⁷⁷.

À Koekelberg, J.-P. Cornelissen ne demeure pas inactif après sa « démission » constatée par le comité des sages des FDF. Il continue d'animer la section locale, au sein de laquelle il compte de nombreux partisans. Il adresse un recours contre son exclusion à la commission d'appel de la formation amaranthe, mais ce recours est rejeté en décembre 2008¹⁷⁸. Le 29 mars 2010, une assemblée générale de la section se réunit pour élire un nouveau comité. La direction du parti remet en question les résultats du scrutin. D'autorité, elle désigne trois responsables, ce qu'une majorité des cadres locaux ressent comme un coup de force¹⁷⁹. Tenant tête aux dirigeants de la chaussée de Charleroi, J.-P. Cornelissen est invité à comparaître devant la commission d'appel des FDF. Il refuse de s'exécuter, estimant qu'il doit être entendu, non par cette instance, mais par le comité des sages¹⁸⁰. Le 20 décembre 2010, les membres de la section de Koekelberg se voient signifier que, « par son attitude peu déontologique vis-à-vis des instances, Jean-Pierre Cornelissen s'est lui-même placé en dehors du parti »¹⁸¹. L'intéressé considère que la procédure appliquée à son égard est irrégulière et infondée. Il annonce son intention de « faire vivre le vrai FDF à Koekelberg » et de poursuivre sa collaboration avec le bourgmestre P. Pivin¹⁸². Ses partisans protestent contre le sort qui lui est réservé : ils reprochent à O. Maingain de vouer « une haine quasi pathologique » à une personne qui, en 2000, a été son compétiteur à la présidence du parti¹⁸³. Finalement, la section locale des FDF, très affaiblie, aligne quatre candidats sur la liste du bourgmestre P. Pivin, sur laquelle J.-P. Cornelissen figure pourtant en bonne place¹⁸⁴.

Les FDF ont décidé non seulement de présenter une liste complète dans toutes les communes bruxelloises, mais aussi – sauf exception, comme à Koekelberg – de n'admettre de ralliements à une liste du bourgmestre que si ce dernier appartient à leur parti¹⁸⁵. C'est ce qui se produit avec des libéraux, à Schaerbeek et à Woluwe-Saint-Lambert. La présidente du MR-LB, Françoise Bertieaux, dénonce alors « la totale incohérence et l'arrogance des FDF », qui quittent le MR avec fracas et annoncent leur intention de faire cavalier seul, mais qui courtisent des libéraux, les invitant à faire cause commune

¹⁷⁷ *La Libre Belgique*, 27 et 28 avril 2012. En avril 2013, O. de Clippele annoncera la dissolution de son groupe au conseil communal d'Ixelles et son soutien à la majorité locale MR-PS-FDF, ce qui entraînera la clôture de la procédure engagée contre lui devant le comité de conciliation et d'arbitrage du MR (*La Libre Belgique*, 25 avril 2013).

¹⁷⁸ Courrier de J.-P. Cornelissen au secrétaire général des FDF, Michel Colson (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 7 février 2011).

¹⁷⁹ Courrier de dix responsables locaux des FDF aux membres de la section de Koekelberg (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 30 décembre 2010).

¹⁸⁰ Courrier de J.-P. Cornelissen aux membres de la section de Koekelberg (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 28 janvier 2011).

¹⁸¹ Courrier de dix responsables locaux des FDF aux membres de la section de Koekelberg (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 30 décembre 2010).

¹⁸² Courrier de J.-P. Cornelissen au secrétaire général des FDF, M. Colson (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 14 janvier 2011).

¹⁸³ Courrier de dix responsables locaux des FDF aux membres de la section de Koekelberg (Archives des FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Koekelberg*, 30 décembre 2010).

¹⁸⁴ *Le Soir*, 23 mai 2012.

¹⁸⁵ *Le Soir*, 30 avril 2012.

« là où cela les arrange », pour ne pas mettre en péril tel ou tel de leurs mayorats¹⁸⁶. À Schaerbeek, les réformateurs qui figurent sur la liste du bourgmestre, et non sur celle du MR, sont considérés comme « s'étant exclus » du MR, par affiliation aux FDF. À Woluwe-Saint-Lambert, ceux qui font de même sont « suspendus » du MR¹⁸⁷. Le maintien de bonnes relations des FDF avec une partie des libéraux du cru se solde donc par une détérioration des rapports que ces derniers entretiennent avec leur parti.

¹⁸⁶ *La Dernière Heure*, 16 et 17 février 2012.

¹⁸⁷ *Le Soir*, 7 juin 2012.

11. LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Le présent chapitre se subdivise en quatre sections. Il débute par une présentation des objectifs poursuivis par les FDF lors du scrutin communal du 14 octobre 2012 (section 11.1). Il se poursuit par une analyse de la stratégie électorale du parti amarante, qui prend le MR pour cible principale (section 11.2). Il se clôture par l'examen des résultats des urnes (section 11.3) et par un aperçu des participations des FDF à des majorités communales (section 11.4).

11.1. DÉFENDRE, SE MAINTENIR, SE REDÉPLOYER

Lors du congrès statutaire et participatif des FDF, qui se tient à Watermael-Boitsfort le 22 avril 2012, O. Maingain révèle le slogan de campagne de sa formation : « Faire respecter Bruxelles passe par les communes ». Il déclare à cette occasion : « Défendre les communes, ce n'est pas défendre des baronnies bruxelloises, mais défendre la Région en tant que telle (...). Nous ne pouvons accepter de minimiser le rôle des communes afin d'éviter que, demain, des gens comme [Brigitte] Grouwels (CD&V)¹⁸⁸ ou [Pascal] Smet (SP.A)¹⁸⁹, qui ne récoltent que quelques centaines de voix, gèrent notre Région. »¹⁹⁰ Il précise, le mois suivant : il faut « préserver les communes par rapport à la Région », où l'on a « triché en termes de représentation démocratique » en instaurant une surpondération flamande, laquelle bénéficie à des mandataires soucieux, avant tout, de « servir les intérêts de la Flandre »¹⁹¹.

Les FDF redisent leur opposition à la fusion des communes bruxelloises : une telle opération n'aurait d'autre effet que de « donner une consistance à une représentation flamande qui, dans certaines parties de l'agglomération, devient évanescence »¹⁹². Selon eux, « une tempête s'annonce » : des responsables politiques néerlandophones veulent

¹⁸⁸ B. Grouwels est, depuis 2009, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Travaux publics, des Transports, du Port de Bruxelles et de la Politique de l'informatique.

¹⁸⁹ Ancien ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, P. Smet est, depuis 2009, ministre du gouvernement flamand, chargé de la Jeunesse, de l'Enseignement, de l'Égalité des chances et de Bruxelles.

¹⁹⁰ G. DEBISSCHOP, « Faire respecter Bruxelles passe par les communes », *Perspectives francophones*, n° 72, 15 mai-15 juin 2012, p. 5.

¹⁹¹ *Le Soir*, 21 mai 2012.

¹⁹² *La Libre Belgique*, 30 juin-1^{er} juillet 2012.

faire « passer les communes bruxelloises à la moulinette de leurs exigences », afin de « les mettre au pas »¹⁹³. Tel est le péril qu'il faut conjurer, selon le parti fédéraliste bruxellois.

En ce qui concerne le proche avenir de leur formation, les FDF nourrissent trois ambitions. Tout d'abord, conserver leurs quatre mayorats d'Auderghem, de Schaerbeek, de Watermael-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Lambert. Ensuite, participer à un certain nombre de majorités. Enfin, « redéployer les forces » du parti dans les communes où, au temps de la cohabitation avec les libéraux, il s'est senti « étouffé, ignoré, voire nié dans sa vitalité propre »¹⁹⁴, ainsi que dans les parties de l'agglomération où « il n'a plus une visibilité suffisante (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode) »¹⁹⁵.

La presse estime que, après la rupture avec le MR, le scrutin communal du 14 octobre 2012 « ne s'annonce *a priori* pas facile » pour les FDF. D'une part, en effet, les libéraux « ne leur feront aucun cadeau » : n'ont-ils pas déposé une liste MR à Schaerbeek, qui concurrence celle de B. Clerfayt, et décidé ailleurs de « se passer des FDF » ? D'autre part, à Watermael-Boitsfort, il est question d'un préaccord entre le MR, Écolo et une liste de tendance CDH, pour « renverser » M. Payfa¹⁹⁶.

11.2. UNE CIBLE : LE MR

Au cours de la campagne électorale, la direction des FDF prend le MR pour cible. L'accord institutionnel du 14 septembre 2011 est la pomme de discorde qui provoque la rupture entre les deux formations (cf. *supra*). À de multiples reprises, O. Maingain affirme que, en acceptant une telle sixième phase de la réforme de l'État, les libéraux ont renié leurs engagements institutionnels, capitulant en rase campagne devant les exigences flamandes¹⁹⁷. Ces critiques exaspèrent les réformateurs. Ceux-ci répliquent en substance qu'ils ont contribué à sauver le pays, sans fuir leurs responsabilités.

En mai 2012, le président des FDF s'en prend au MR sur un autre terrain : il souligne « le divorce idéologique » qui s'est produit entre les deux partis. Il estime que les réformateurs ont tourné le dos au libéralisme social. Il critique le président du MR, Charles Michel, qui, dit-il, « a reçu Bart De Wever, président d'un parti national-populiste [la N-VA], pour discuter du regroupement familial et d'autres sujets ». À C. Michel, il reproche aussi de tenir sur l'« assistanat » des plus démunis « un discours qui n'est pas très éloigné de celui de Marine Le Pen [présidente du Front national français], dont c'est un des leitmotivs »¹⁹⁸.

¹⁹³ *La Libre Belgique*, 15-16 septembre 2012.

¹⁹⁴ *La Libre Belgique*, 30 juin-1^{er} juillet 2012.

¹⁹⁵ « Élections. Olivier Maingain dans les pages de *L'Écho* : "Nous voulons nous redéployer dans les communes où notre visibilité a diminué" », 11 octobre 2012, www.fdf.be.

¹⁹⁶ *La Libre Belgique*, 19 septembre 2012.

¹⁹⁷ *La Libre Belgique*, 15-16 septembre 2012.

¹⁹⁸ *Le Soir*, 21 mai 2012. O. Maingain reviendra sur le sujet, au début de 2013 : « Il y a une connivence intellectuelle, des convergences idéologiques entre MR et N-VA : je vois s'affirmer au sein du MR un nouveau conservatisme de droite, tenté par l'alliance avec la N-VA » (*Le Soir*, 22 février 2013).

Devant ces attaques, les libéraux francophones se disent « blessés ou irrités ». La plupart d'entre eux refusent d'alimenter les polémiques : ils ne veulent pas « donner de l'importance aux FDF (...), qui veulent pilonner le MR pour le plumer »¹⁹⁹. Seul le sénateur Richard Miller, qui a réactivé précédemment le concept de libéralisme social, sort de ses gonds. Selon lui, la direction des FDF « fait sans cesse rebondir sa balle sur le mur MR » et « retourne le purin (...) pour continuer à exister »²⁰⁰.

Au sein du parti amarante, la « stratégie de communication » d'O. Maingain ne semble pas faire l'unanimité. D. Thiéry confirme à la presse, au début juin 2012, que le bureau permanent s'est penché sur la question. Selon certaines informations, B. Clerfayt et D. Gosuin estimerait que le président « va trop loin ». On se souviendra que l'un et l'autre comptent s'allier avec des candidats libéraux dans leurs communes respectives. Quoi qu'il en soit, O. Maingain n'est nullement désavoué, en tout cas sur le fond²⁰¹.

Les stratégies d'alliances pratiquées par le MR et par les FDF ne sont pas de nature à détendre l'atmosphère entre les anciens alliés. Selon les seconds, les libéraux chercheraient à les évincer de certaines majorités, voire à leur faire perdre des mayorats. Pour certains réformateurs, par contre, les torts reviendraient aux FDF : ceux-ci tiendraient « des propos haineux » à leur encontre et auraient « lancé une *fatwa* dans certaines communes, pour refuser toute alliance avec les libéraux ». Bref, les deux formations s'accusent mutuellement d'ostracisme. Entre elles, la tension demeure palpable jusqu'au jour du scrutin.

11.3. DES RÉSULTATS MI-FIGUE, MI-RAISIN

Après leur longue collaboration avec les libéraux et le MCC, les FDF s'interrogent à la veille des élections du 14 octobre 2012. Parviendront-ils à conserver tous leurs bastions ? Réussiront-ils à recouvrer une visibilité dans les communes où leur formation a connu une certaine atonie ? Rien n'est moins sûr. Aussi, est-ce avec un certain soulagement que les militants du parti amarante accueillent le verdict des urnes : s'ils en éprouvent l'une ou l'autre déception, ils y trouvent aussi des motifs de satisfaction.

Les comparaisons purement locales des résultats, en voix et en pourcentages, entre les scrutins de 2006 et 2012 ne sont pas pertinentes, sauf pour Auderghem. La seule question à laquelle une réponse indiscutable peut être apportée est la suivante : en faisant cavalier seul en 2012, les FDF obtiennent-ils plus ou moins d'élus qu'en faisant cause commune avec le MR-LB, comme en 2006 ? Dans les conseils communaux, le 14 octobre 2012, ils recueillent 84 sièges sur 685 (12,3 % du total), contre 82 sur 663 (12,4 %) six ans plus tôt. De ce point de vue, il n'y a ni avancée, ni recul, mais *statu quo*. On note, cependant,

¹⁹⁹ *Le Soir*, 22 mai 2012.

²⁰⁰ *Le Soir*, 22 mai 2012.

²⁰¹ *Le Soir*, 18 septembre 2012.

que le pourcentage d'élus est légèrement supérieur au score en voix (aux alentours de 11 %) annoncé dans les sondages ²⁰².

Dans leurs bastions ²⁰³, avec des listes du bourgmestre, les FDF et leurs alliés locaux progressent sensiblement à Auderghem (+ 9,2 %) et à Woluwe-Saint-Lambert (+ 8,3 %). Ils connaissent un léger tassement à Watermael-Boitsfort (– 2,7 %) et un recul plus sensible à Schaerbeek (– 8,1 %), commune où la liste de B. Clerfayt doit affronter non seulement le PS, mené par la vice-Première ministre L. Onkelinx (PS), mais également une liste MR, constituée par certains libéraux soutenus par la direction de leur parti. En voix de préférence et en taux de pénétration ²⁰⁴, le bilan est plus satisfaisant encore, sauf pour B. Clerfayt qui perd quelques plumes. De ce point de vue, D. Gosuin (5 427 voix de préférence et taux de pénétration de 34,2 %) « écrase ses adversaires », tandis qu'O. Maingain (7 800 voix de préférence et taux de pénétration de 31,8 %) « réalise un carton » ²⁰⁵. Dans les dix-neuf communes, seul le bourgmestre de Koekelberg, P. Pivin (MR), parvient à s'intercaler entre eux dans le trio de tête, en ce qui concerne le taux de pénétration. À cet égard, M. Payfa (2 560 voix de préférence et taux de pénétration de 18,6 %) et B. Clerfayt (8 907 voix de préférence et taux de pénétration de 17,4 %) se classent, respectivement, en septième et en huitième positions.

Le « redéploiement » attendu dans les parties de l'agglomération où les FDF connaissent un repli ou un déficit de visibilité – Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode – ne se produit guère. Sauf à Saint-Gilles, où elle était tombée très bas, la formation amarante enregistre, dans ces communes, les moins bons scores de son histoire, avec une absence complète de représentation au sein des assemblées locales de Saint-Gilles et de Saint-Josse. Ses performances sont aussi à l'étiage à Berchem-Sainte-Agathe, à Etterbeek, à Forest, à Ganshoren et à Jette.

Cependant, le renouvellement du personnel politique se poursuit, dans deux cas de figure très différents. D'une part, dans leurs fiefs, les FDF attirent de nouveaux venus sur des « listes d'ouverture et de rassemblement ». Il en est ainsi à Auderghem, où la liste du bourgmestre comprend « un tiers de candidats qui ne se sont jamais présentés » ²⁰⁶. De même, à Watermael-Boitsfort, la liste conduite par M. Payfa recèle « un pourcentage important de nouvelles têtes et quelques candidats indépendants » ²⁰⁷. D'autre part, le service de communication des FDF pointe à bon droit l'émergence de nouveaux élus dans des communes où le parti est moins solidement enraciné comme Evere, Forest, Ixelles ou Molenbeek-Saint-Jean. Il signale que, dans les dix-neuf communes, 21 des 84 élus locaux se portaient candidats pour la première fois ²⁰⁸. Les mandataires

²⁰² Le CRISP évalue la part des listes FDF et apparentées, qui comportent des candidats issus d'autres mouvances, à 16,4 % du total dans 18 communes (V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2193, 2013, p. 27 et 47).

²⁰³ Cf. les annexes I-III de la présente publication.

²⁰⁴ Ce taux mesure le pourcentage de voix de préférence obtenues par un candidat dans le total des votes préférentiels émis dans la commune. Les chiffres sont publiés par *L'Écho* en ligne, 15 octobre 2012, www.lecho.be.

²⁰⁵ *La Libre Belgique*, 15 octobre 2012.

²⁰⁶ « Auderghem : Didier Gosuin emmènera la Liste du bourgmestre pour les élections du 14 octobre », 26 juin 2012, www.fdf.be.

²⁰⁷ « Watermael-Boitsfort : la liste de Martine Payfa présente pas mal de nouvelles têtes », 24 mai 2012, www.rtf.be.

²⁰⁸ « Les FDF à Bruxelles : des “ténors” plébiscités et des franches progressions », 17 octobre 2012, www.fdf.be.

communaux issus de l'immigration appelés à siéger sont au nombre de sept : Amina Derbaki Sbaï (Bruxelles-Ville), Gisèle Mandaila Malamba (Etterbeek), Abdellatif Mghari (Koekelberg), Filiz Güles, Mohamed Reghif et Sait Köse (Schaerbeek), ainsi que Marie-Paule Tshombe (Woluwe-Saint-Lambert) sont tous réélus.

Le quotidien *Le Soir* estime que « le parti amarante ne s'en tire pas trop mal, et même plutôt bien (...), en raison de son enracinement à Bruxelles » : « les communales ont été *grosso modo* un succès »²⁰⁹. La direction des FDF partage ce diagnostic : « Globalement, la soirée électorale n'est pas mauvaise du tout », et ce malgré la « grosse déception »²¹⁰ que constitue la perte du mayorat de Watermael-Boitsfort (cf. *infra*). Parmi ses principaux motifs de satisfaction, elle cite les performances des quatre bourgmestres qu'elle avait dans les dix-neuf communes, quelques gains de sièges ici ou là, mais surtout la confirmation du potentiel de certains candidats, qui augmentent sensiblement leurs voix de préférence : ainsi Fabian Maingain à Bruxelles-Ville (26 ans, + 317 %), l'échevin sortant Éric Bott à Woluwe-Saint-Lambert (+ 90 %), l'échevine sortante Jeannine Crucifix à Auderghem (+ 60 %), l'échevine sortante et ancienne bourgmestre faisant fonction Cécile Jodogne à Schaerbeek (+ 54 %) ou encore Marc Loewenstein à Forest (35 ans, + 50 %)²¹¹.

Pour expliquer la bonne tenue de sa formation, D. Gosuin avance quatre explications : la récupération de segments du corps électoral du centre et de la gauche, que rebutait le positionnement droitier du MR-LB ; les inquiétudes de certains citoyens devant la montée de la N-VA et devant une réforme institutionnelle d'inspiration confédérale, perçue comme « un piège à cons » ; la liberté d'expression retrouvée par le parti, qui se positionne « sans circonlocutions politiques » ; enfin, le mouvement de sympathie créé par « l'obsession de Charles Michel de tuer les FDF » au prix de « coups bas », d'« alliances contre-nature » et d'exclusions de libéraux alliés aux fédéralistes bruxellois²¹². Qu'elle soit fondée ou non, cette analyse témoigne de la persistance de relations difficiles avec la direction du MR.

11.4. UNE PRÉSENCE AMOINDRIE DANS LES COLLÈGES

À l'issue du scrutin du 14 octobre 2012, les FDF participent à 10 majorités (– 4)²¹³. Au sein de celles-ci, ils poursuivent le travail mené sous la mandature précédente à Auderghem, à Evere, à Ixelles, à Jette, à Schaerbeek, à Uccle, à Woluwe-Saint-Lambert et à Woluwe-Saint-Pierre. Quittant l'opposition, ils font leur retour dans les collèges de Forest et de Koekelberg, après six ans d'éviction. Par contre, ils sont écartés des majorités d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, d'Etterbeek, de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Gilles et de Watermael-Boitsfort. La perte du mayorat dans cette dernière commune est amèrement ressentie (cf. *infra*).

²⁰⁹ *Le Soir*, 15 novembre 2012.

²¹⁰ « Élections : bonne soirée pour les FDF malgré la perte de Watermael-Boitsfort », 14 octobre 2012, www.fdf.be.

²¹¹ « Les FDF à Bruxelles : des “ténors” plébiscités et des franches progressions », 17 octobre 2012, www.fdf.be.

²¹² *Le Soir*, 17 octobre 2012.

²¹³ Cf. l'annexe IV de la présente publication.

En termes de mandats exécutifs, les FDF conservent 3 de leurs 4 postes de bourgmestre (– 1) : ceux de D. Gosuin à Auderghem, de B. Clerfayt à Schaerbeek et d'O. Maingain à Woluwe-Saint-Lambert. Ils détiennent désormais 17 échevinats (– 8). Ils en reviennent ainsi à leur situation de 1988 mais, alors, ils n'étaient présents que dans 6 majorités. À Ixelles et à Jette, ils n'obtiennent pas d'échevinats, mais soit des mandats dans des asbl para-communales, soit la présidence du CPAS.

Après trente-six années d'exercice continu du pouvoir, « la perte du mayorat dynastique de Watermael-Boitsfort constitue un coup dur » pour les FDF, repoussés dans l'opposition par une coalition formée d'Écolo, du MR et de la liste Gestion municipale humaniste²¹⁴. Elle alimente des polémiques. Quelques heures après la clôture des bureaux de vote, M. Payfa déclare : « Ce soir, j'ai la rage ! La rage ! Car on n'a pas respecté le choix de l'électeur. Je fais deux fois plus de voix de préférence que [Olivier] Deleuze²¹⁵, et il monte une alliance contre-nature. Je suis révoltée ! Écolo est un parti... pire que les autres, car il ne respecte pas ses propres règles de non-cumul²¹⁶. Écolo voulait absolument un mayorat, à tout prix. »²¹⁷ D. Gosuin ajoute : « Je suis très déçu. OK, c'était un accord préélectoral. Écolo va avec le MR et le CDH. Mais la majorité qui se met en place ainsi est contraire à la volonté de l'électeur, qui a largement soutenu la liste de la bourgmestre. Cet accord rejette dans l'opposition celle qui a gagné les élections. Ce genre d'accord est contraire à l'éthique politique et à la bonne gouvernance dont nous serine Écolo. »²¹⁸ On peut, certes, comprendre la déception du parti amarante, qui réagit sous le coup de l'émotion. Cependant, on rappellera que, dans le passé, ce dernier a lui-même participé – notamment à Bruxelles-Ville – à la mise à l'écart d'une liste venant en première position.

O. Deleuze analyse la situation d'un autre point de vue : « Ce n'est pas trahir la volonté de l'électeur. Nous formons une majorité solide. L'alternance est un élément fondamental de la démocratie. »²¹⁹ Invité à se prononcer sur cet échange d'arguments contradictoires, le politologue Jean-Benoît Pilet (ULB) formule deux observations. D'une part, ce qui s'est passé, à Watermael-Boitsfort comme dans d'autres communes, « n'est ni anti-démocratique, ni choquant, vu le système proportionnel en vigueur : à Bruxelles, les choix de la majorité et du bourgmestre sont laissés aux partis, qui sont censés s'accorder sur un acte de présentation ». D'autre part, la seule formation incontestablement victorieuse est celle qui remporte une majorité absolue. Et d'ajouter : « Le fait de gagner 30 % des voix signifie que 70 % des électeurs n'ont pas voté pour vous. En quoi ces 70 % doivent-ils être moins entendus que les 30 autres ? »²²⁰

Le même analyste relève que « l'on retrouve toujours des mouvements qui sortent du strict niveau d'une seule commune, des effets de domino »²²¹. Certes, ce n'est le cas, dans le chef des FDF, ni à Schaerbeek, ni à Woluwe-Saint-Lambert. Dans la première de ces deux communes, B. Clerfayt s'en tient, en effet, à l'accord préélectoral de majorité conclu

²¹⁴ *La Libre Belgique*, 15 octobre 2012.

²¹⁵ L'intéressée obtient, effectivement, 2 560 voix de préférence, contre 1 264 pour le co-président d'Écolo.

²¹⁶ M. Payfa perd de vue que, en matière de cumul de mandats, les règles internes d'Écolo prévoient des possibilités de dérogation. C'est ainsi que, en 2006, Jean-Michel Javaux a été autorisé à exercer le mayorat d'Amay, tout en co-présidant son parti.

²¹⁷ *La Libre Belgique*, 15 octobre 2012.

²¹⁸ *La Libre Belgique*, 15 octobre 2012.

²¹⁹ *La Dernière Heure*, 15 octobre 2012.

²²⁰ *La Libre Belgique*, 17 octobre 2012.

²²¹ *La Libre Belgique*, 17 octobre 2012.

avec Isabelle Durant (Écolo) et avec Denis Grimberghs (CDH)²²². À Woluwe-Saint-Lambert, O. Maingain élargit sa majorité absolue en l'ouvrant au CDH. À Auderghem, par contre, D. Gosuin, détenteur, lui aussi, d'une majorité absolue, écarte Écolo du collège, pour lui substituer l'unique élu d'une liste flamande, Samen, ce qui permet l'obtention d'un échevin surnuméraire. Le porte-parole de l'intéressé déclare : « Nous n'avons pas réfléchi dans une logique de ping-pong. Toute une série de facteurs ont joué. Nous avons fait le bilan et posé un choix cohérent, non par défaut. »²²³ La presse n'en est pas convaincue : elle laisse entendre qu'il y a bien là une mesure de rétorsion prise à l'encontre d'Écolo²²⁴.

²²² *La Libre Belgique*, 16 avril 2012.

²²³ *La Dernière Heure*, 28 novembre 2012.

²²⁴ *La Libre Belgique*, 29 novembre 2012.

12. SIX OPTIONS DE POLITIQUE COMMUNALE

Il n'est nullement question de proposer ici un aperçu de toutes les politiques menées par des majorités auxquelles le FDF est associé, dans chacune des dix-neuf communes et pendant les sept mandatures étudiées dans le présent *Courrier hebdomadaire*. Aussi nous attacherons-nous à quelques grandes options adoptées par le parti fédéraliste bruxellois, dont on repère la trace dans toute l'agglomération ou dans une bonne partie de celle-ci. De ce point de vue, nous tenterons de répondre à six questions. *Primo*, en composant ses listes, le FDF contribue-t-il à un renouvellement du personnel politique ? En d'autres termes, réserve-t-il une place significative à des nouveaux venus, aux femmes, aux jeunes et aux Belges issus de l'immigration (section 12.1) ? *Secundo*, le FDF désire promouvoir une démocratie communale plus participative. Qu'entend-il par là et quelles initiatives prend-il en vue d'atteindre cet objectif (section 12.2) ? *Tertio*, la formation amarante se définit comme un parti urbain. Quelle politique de la ville tente-t-elle de mettre en œuvre (section 12.3) ? *Quarto*, les majorités dont le FDF forme l'ossature revendiquent une gestion communale pragmatique. Donnent-elles la priorité à l'équilibre des finances locales ou au développement des infrastructures (section 12.4) ? *Quinto*, ces mêmes majorités sont parfois accusées par leurs détracteurs de « sabotage » de la législation linguistique. Qu'en est-il vraiment (section 12.5) ? *Sexto*, la représentation des Flamands dans les organes municipaux bruxellois est, on l'a vu ponctuellement jusqu'ici, un sujet débattu au sein du FDF. Comment les positions de cette formation ont-elles évolué en ce domaine, de 1970 à nos jours (section 12.6) ?

12.1. LE RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL POLITIQUE

Surtout durant sa phase ascendante, mais aussi à l'occasion des derniers scrutins communaux, le FDF fait accéder des nouveaux venus à des responsabilités politiques. Certains d'entre eux, au départ peu connus des médias, sont d'emblée associés à l'exercice du pouvoir. Un journal conservateur s'en inquiète, en 1970. Il écrit : « Sur le strict plan communal, les Bruxellois ont appris avec stupéfaction qu'ils allaient être gouvernés, en trop d'endroits, par des illustres inconnus, sans aucune formation politique et administrative. Demandez à un Forestois, pour ne citer que cet exemple, qui est [Jacques] Lepaffe, leur futur maire. Ils tombent des nues et ils sont "pafs". »²²⁵ Une telle réaction fait l'impasse sur une donnée fondamentale du problème : si des candidats extérieurs

²²⁵ *La Libre Belgique*, 16 octobre 1970.

aux partis dits traditionnels, mais à fort ancrage local, sont élus en nombre, n'est-ce pas précisément parce que des segments non négligeables du corps électoral aspirent à une transformation du paysage politique ? Dans les premières années de son existence, le FDF apparaît, indiscutablement, comme « une forme de rénovation de la vie publique, ouverte et détachée des clivages traditionnels »²²⁶. Voyons ce qu'il en est, en examinant ses positions à l'égard de la participation électorale des femmes, des jeunes et des Belges d'origine immigrée au plan local.

12.1.1. La participation des femmes

Quatre politologues néerlandophones et un de leurs collègues francophones ont mis en évidence trois phénomènes généraux²²⁷ : la longue sous-représentation féminine dans les conseils communaux, la lente augmentation du nombre de femmes dans ces assemblées, la surreprésentation persistante du genre masculin dans l'exercice des fonctions mayorales et scabinales. En matière de participation des femmes à la vie publique, le FDF se singularise, estiment Éliane Gubin et Leen Van Molle, par « son attitude bienveillante et progressiste »²²⁸. Il est la première formation politique à élire une présidente, Antoinette Spaak (1977-1983). Selon les mêmes spécialistes, il est aussi longtemps l'un des rares partis à assurer « de manière satisfaisante » la présence féminine dans ses différents organes, ainsi qu'un « taux honorable » de candidates et d'élues²²⁹ : en 1997, 20 % de ses bourgmestres, 35 % de ses échevins et 37 % de ses conseillers communaux sont de genre féminin. Ce résultat s'expliquerait par l'état d'esprit « résolument moderne » qui régnerait au sein de cette formation pluraliste, par la volonté de celle-ci d'incarner une force de renouveau et par le dynamisme dont fait preuve, à certaines périodes en tout cas, l'Association des femmes FDF²³⁰.

Des travaux corroborent les observations formulées ci-dessus. Ainsi, en 1988, Évelyne Lentzen et Xavier Mabilie (CRISP) constatent : « Ce sont Agalev et le FDF qui, proportionnellement, ont présenté le plus grand nombre de candidates (...). Un parti, le FDF, se distingue des autres. En 1982, près de la moitié des conseillères communales [des dix-neuf communes bruxelloises] étaient élues sur ses listes, contre environ 16 % sur des listes libérales et assimilées et 14,5 % sur des listes socialistes et assimilées. Les femmes représentaient respectivement près de 30 % des élus du FDF, environ 17 % des élus sur des listes libérales et assimilées et sur des listes socialistes et assimilées (...). En 1988, 32 % des élus communaux du FDF sont des femmes, contre 27 % sur les listes libérales et sociales-chrétiennes ou assimilées. »²³¹ Six ans plus tard, Pierre Blaise et Évelyne Lentzen (CRISP), rejoints par un analyste néerlandophone, procèdent à un

²²⁶ C. KESTELOOT, A. COLIGNON, « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 178.

²²⁷ C. DEVOS, H. REYNAERT, T. VALCKE, H. VAN LIEFFERINGE, « Le visage de l'État : un portrait des élus depuis 1945 », in F. BOUHON, M. REUCHAMPS (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 471-472 ; P. DELWIT, « Les mandataires communaux en Région bruxelloise : environnement changeant, nouvelles élites ? », *Cahiers du CEVIPOL*, n° 2, 2006, p. 9.

²²⁸ É. GUBIN, L. VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 217-219.

²²⁹ *Ibidem*.

²³⁰ *Ibidem*.

²³¹ É. LENTZEN, X. MABILLE, « Les élections communales du 9 octobre 1988 », *op. cit.*, p. 66-68.

constat similaire²³² : lors du scrutin communal d'octobre 1994, le FDF est, de tous les partis belges, celui qui présente le plus de candidates (50,2 % du total) et obtient le pourcentage le plus élevé d'élues (38,5 %). En 2000, la disposition prescrivant que, sur une liste, le nombre de candidats d'un même genre ne peut excéder la quotité des deux tiers du total constitué par la somme des sièges à pourvoir est d'application. Une étude commanditée par la direction de l'Égalité des chances du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail confirme les diagnostics antérieurs²³³. Avec Écolo et Agalev, le FDF est la seule formation « dont les listes sont, en moyenne, composées presque d'autant d'hommes que de femmes ». Pour le pourcentage de voix de préférence obtenues par des candidates (38 %) et celui d'élues au plan local (41 %), il se situe au deuxième rang, juste derrière les écologistes, mais largement devant les libéraux, les socialistes et les sociaux-chrétiens. Sans doute les dispositions ultérieures, qui instaurent la parité entre les hommes et les femmes, réduisent-elles les écarts entre les partis en une telle matière²³⁴. Il n'empêche que le FDF a contribué, de manière significative, à l'augmentation de la présence féminine dans les organes communaux.

Dans sa communication interne et externe, ce parti revendique le rôle qu'il joue en pareil domaine. Ainsi, à la veille du scrutin communal d'octobre 1976, il fait savoir, pour l'agglomération bruxelloise : « Le FDF présente le plus de femmes : 206 sur 675 candidats, soit 30,5 %, dont 79 sur 214 en ordre utile, soit 36,9 %. »²³⁵ Au lendemain de ces mêmes élections, l'Association des femmes FDF précise : « Rien que dans l'agglomération, sur 264 sièges enlevés par le parti, pas moins de 65 ont été attribués à des candidates. »²³⁶ C'est d'ailleurs l'une de celles-ci, Andrée Payfa-Fosseprez, qui devient la première bourgmestre d'une commune bruxelloise. En 1994, la section du FDF de Koekelberg fait valoir que sa liste compte 11 femmes sur 25 candidats (contre 6 pour celle du bourgmestre) et 6 femmes parmi les 12 premiers candidats (contre 2 pour celle du bourgmestre). Elle invite, dès lors, les électrices à « remédier à la trop faible présence féminine – 16 % des élus au conseil communal et aucune représentation au collège – en votant par préférence pour plusieurs candidates d'une même liste »²³⁷. La même année, le FDF de Woluwe-Saint-Lambert attire l'attention sur un fait sans précédent en région de Bruxelles-Capitale : sur 35 élus, 18 femmes siègent dans le conseil communal local, dont 15 émanent de la liste du bourgmestre G. Désir²³⁸. En 2012, l'Association des femmes FDF lance une sorte de cri de victoire : sur les 140 conseillers que le parti a fait élire, toutes régions confondues, 70 sont des femmes²³⁹. C'est là le résultat d'une politique volontariste. Dès 2000, en effet, alors que les listes électorales doivent compter un tiers au moins de candidates, le président O. Maingain invite les sections bruxelloises à aller

²³² P. BLAISE, É. LENTZEN, « Les résultats des élections communales du 9 octobre 1994 (II) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1459-1460, 1994, p. 59-61 ; J. ACKAERT, « De gemeenteraadsverkiezingen van 9 oktober 1994. Analyse van de resultaten », *Res Publica*, volume XXXVII, n° 3-4, 1995, p. 385-386.

²³³ C. MARISSAL, I. HANSEN, *Vers la démocratie paritaire. Analyse des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000*, Bruxelles, Ministère de l'Emploi et du Travail, Direction de l'Égalité des chances, 2001, p. 62, 72 et 75.

²³⁴ Cf. S. VAN DER DUSSEN, « La représentation des femmes en politique (1994-2013) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2199-2200, 2013.

²³⁵ « Observations à faire », s.d. (Archives du FDF, 1976. *Élections communales*).

²³⁶ *Le Soir*, 15 octobre 1976.

²³⁷ « Aux électrices de Koekelberg », s.d. (Archives du FDF, 9 octobre 1994. *Élections communales. Tracts et affiches*).

²³⁸ *Le Soir*, 11 octobre 1994.

²³⁹ « Élections 2012 : les FDF réalisent la parité hommes/femmes ! », 19 octobre 2012, www.fdf.be.

plus loin : « Il faut faire un effort pour se rapprocher des 50 % et placer des femmes en ordre utile. »²⁴⁰ Dans la pratique, il en est ainsi.

12.1.2. Les jeunes

Le FDF n'est pas fondé par des membres de la génération montante, mais par des hommes d'âge mûr, actifs dans le monde académique ou dotés d'une solide expérience militante. Cependant, à la fin des années 1970 et au début de la décennie suivante, il attire de nombreux jeunes, issus surtout des milieux intellectuels. Selon l'analyste communiste Jacques Moins, le parti amarante réserve, en effet, une attention particulière à « des terrains qui ne sont pas occupés par les forces qui soutiennent ou qui, à des degrés divers, contestent le pouvoir en place »²⁴¹ : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la qualité de la vie, la démocratisation des institutions communales, la participation des citoyens à la vie publique. Ce sont là des thématiques qui mobilisent de futurs leaders du parti, tels D. Gosuin, B. Clerfayt et O. Maingain.

La génération des fondateurs vieillit peu à peu. Par ailleurs, de nouvelles formations politiques – on pense, notamment, à Écolo – s'implantent, elles aussi, dans la jeunesse. Dans la seconde moitié des années 1980 et au début de la décennie suivante, les sections bruxelloises du FDF se plaignent d'une certaine désaffection des moins de trente ans. Les « plans de dynamisation », mis en œuvre au plan local pour relancer le parti, prévoient souvent la recréation de sections de Jeunes FDF, là où elles ont disparu. Peu à peu, après le scrutin communal d'octobre 2000, le parti dirigé par O. Maingain met en évidence la présence significative de jeunes éléments sur ses listes et sa contribution au renouvellement du personnel politique.

12.1.3. Les Belges issus de l'immigration

Dès le début des années 1970, le FDF installe, dans des communes où il exerce le pouvoir, des conseils communaux consultatifs des immigrés²⁴². Il aligne un premier candidat d'origine extra-européenne à Bruxelles-Ville lors des élections communales de 1976 et de 1982 : Abdelrahmane el-Attar, dit Abed Attar, journaliste au *Soir*, d'ascendance syro-libanaise²⁴³. L'intéressé réalise des scores modestes, mais il siège brièvement au conseil communal, de juillet à octobre 1982, grâce à une suppléance²⁴⁴. À son décès en 2005, le conseiller communal Jacques Oberwoits (MR) déclarera : « En mettant sur ses listes

²⁴⁰ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Watermael-Boitsfort*, 22 mars 2000.

²⁴¹ J. MOINS, « Où va le FDF ? », *Cahiers marxistes*, n° 40, décembre 1971, p. 11.

²⁴² P.-Y. LAMBERT, « La participation politique des allochtones en Belgique (1991-1995) », 1998, p. 7, <http://suffrage-universel.be>. Roger Nols serait un des premiers à le faire, à Schaerbeek.

²⁴³ Sur les élus du FDF d'origine extra-européenne, cf. P. WYNANTS, « Bruxellois d'origine extra-européenne. Représentation au FDF (1964-2014) », *La Revue nouvelle*, volume LXVIII, n° 11, 2013, p. 69-75 (également paru dans *Les analyses du CRISP en ligne*, 2 décembre 2013, www.crisp.be).

²⁴⁴ P.-Y. LAMBERT, « La participation politique des allochtones en Belgique. Candidats et élus d'origine non-européenne en Belgique », 2003, p. 1, <http://suffrage-universel.be>.

[A.] Attar, le FDF marquait déjà sa volonté d'ouvrir la porte aux gens d'une autre culture. »²⁴⁵

L'adoption du Code de la nationalité, en 1984, puis son assouplissement, en 2000, incitent de nombreuses personnes d'origine étrangère à devenir Belges. Ainsi se forme un nouvel électorat potentiel, concentré surtout dans les communes populaires proches du cœur de l'agglomération, comme Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Au début des années 1990, les partis politiques commencent à s'y intéresser de plus près. Ainsi, le FDF organise, en juin 1992, une réunion avec des citoyens issus de l'immigration installés dans les communes bruxelloises. Il est question d'intégrer certains d'entre eux à des sections locales, sans que ces dernières se voient imposer d'en haut quelque mesure que ce soit : « Il n'est pas question d'imposer », dit le président G. Clerfayt, mais de faire en sorte que Belges de souche et d'origine immigrée « apprennent à se connaître et à travailler ensemble »²⁴⁶.

Dans les quartiers à forte concentration d'habitants issus de l'immigration, « les partis lancent des campagnes visant spécifiquement cette population », en vue du scrutin communal du 9 octobre 1994²⁴⁷. Le FDF n'est pas en reste. Dans les dix-neuf communes, il présente 10 candidats d'ascendance extra-européenne, contre 28 pour Écolo, 14 pour le PS, 13 pour le PSC et aucun pour le PRL. Tous partis confondus, de tels candidats sont élus au nombre de 14 dans l'agglomération. Deux conseillers communaux d'origine marocaine portent les couleurs de la formation amarante, l'un à Koekelberg et l'autre à Schaerbeek. Le second sera exclu du parti en septembre 1997 pour « déloyauté », après avoir « tenté de passer secrètement au PRL »²⁴⁸. Cette double élection suscite un commentaire dans le chef d'un spécialiste des questions migratoires²⁴⁹, qui écrit : « Elle est plus surprenante [que l'élection de tels candidats sur des listes écologistes ou socialistes]. En effet, le FDF, principalement axé sur la défense des droits des francophones à Bruxelles et en périphérie, a une assise sociologique relativement bourgeoise. Au cours de son histoire, ce parti a le plus souvent opté pour des positions relativement strictes en matière d'intégration et d'immigration. Statistiquement, il est clair que le FDF a, comme les autres partis, intérêt à tenter de capter le nouvel électorat d'origine étrangère. »

Les élections communales du 8 octobre 2000 « marquent l'entrée dans le corps électoral d'une proportion non négligeable de personnes jusqu'alors exclues du système démocratique »²⁵⁰. Tous partis confondus, le nombre de conseillers communaux issus de l'immigration extra-européenne passe à 92. Avec ses 13 élus de ce type, la Fédération PRL FDF fait assez pâle figure face au PS (39 mandataires locaux) et à Écolo (33). Encore faut-il préciser que 7 de ces 13 élus communaux²⁵¹ sont affiliés au FDF :

²⁴⁵ « Décès d'Abed Attar au Caire fin janvier 2005 », 8 mars 2005 (lettre d'information électronique de <http://suffrage-universel.be> et <http://suffrage-universel.blogspot.be>).

²⁴⁶ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du bureau exécutif*, 29 juin 1992.

²⁴⁷ A. REA, D. JACOBS, C. TENÉY, P. DELWIT, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, volume LX, n° 4, 2010, p. 693.

²⁴⁸ *Le Soir*, 30 septembre 1997.

²⁴⁹ M. MARTINIELLO, « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée », *Revue européenne des migrations internationales*, volume XIV, n° 2, 1998, p. 138.

²⁵⁰ A. REA, « La participation politique des Belges d'origine étrangère », in A. REA, N. BEN MOHAMMED, *Politique multiculturelle et modes de citoyenneté à Bruxelles. Rapport final [Recherche effectuée à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale]*, Bruxelles, ULB, Institut de Sociologie, 2000, p. 66-67.

²⁵¹ Huit sur quatorze après l'entrée au conseil communal de Koekelberg d'Abdellatif Mghari.

4 sont d'ascendance marocaine et deux d'origine turque, tandis qu'une jeune dame est née au Congo. La présence d'un candidat provenant de Turquie sur la liste FDF de Saint-Josse-ten-Noode appelle ce commentaire d'un quotidien : « Cette présence montre la volonté du FDF de mieux coller à la réalité communale : plus de 70 % de la population locale est d'origine immigrée. »²⁵²

À l'issue du scrutin communal du 8 octobre 2006, le FDF compte 10 conseillers issus de l'immigration, tous élus sur des listes du MR ou du bourgmestre. Trois d'entre eux siégeaient déjà auparavant dans les assemblées locales : ils proviennent, respectivement, du Congo, du Maroc et de Turquie. Les sept nouveaux mandataires sont originaires non seulement du Maroc et de Turquie, mais aussi d'Afrique subsaharienne, en l'occurrence du Burkina Faso et du Congo : c'est la défense et la promotion de la francophonie qui les attirent au FDF.

Réalisée à l'occasion des élections locales d'octobre 2006, une enquête « sortie des urnes » livre des informations intéressantes pour le cas de Schaerbeek. La liste du bourgmestre, menée par B. Clerfayt, vient nettement en tête (47,5 % des suffrages) chez les Belgo-Turcs et talonne celle du PS chez les Belgo-Marocains (35,6 % des voix). Ces scores s'expliquent. Tout d'abord, à la différence de certains libéraux bruxellois, les candidats de cette liste s'abstiennent de tenir un discours laïque raide sur le port du voile ou sur l'introduction de la viande *halal* dans les cantines scolaires. Ensuite, ils comptent en leur sein plusieurs entrepreneurs d'origine turque, « disposant d'un capital social et symbolique fort » à l'intérieur de leur communauté. Enfin, l'exercice du pouvoir contribue à l'attractivité de la formation qui y participe : la commune dispose, en effet, « de compétences et de moyens dans l'attribution d'emplois municipaux, de logements sociaux et d'aide sociale locale »²⁵³.

Le 15 juin 2010, O. Maingain « met la pression sur les libéraux en vue des élections communales d'octobre 2012 », estime la presse²⁵⁴. Le président du FDF déclare, en effet : « Je pense qu'il y a un public issu de l'immigration qui a envie d'un discours autre que celui du PS (...). Je crois que la perception du FDF au sein de ce public est assez favorable. Et je vais y travailler personnellement et directement (...). Cette option a le mérite d'éviter de tomber dans le piège d'un immobilisme ou d'une trop grande prudence. Il est temps de reconnaître que nous avons des candidats d'origine étrangère qui disposent d'une bonne visibilité, d'une bonne implantation. Et je crois qu'il y a, à nos portes, des personnalités qui accepteraient volontiers de venir vers nous si on leur donnait une chance sérieuse d'être élus (...), sans pour autant faire des listes sur une base communautariste. »

Après la rupture avec le MR, le parti amarante renforce son rayonnement dans les communautés d'origine extra-européenne de la capitale. Le 12 octobre 2012, il obtient 7 élus d'ascendance étrangère dans l'agglomération : tous ces mandataires ont déjà exercé un mandat local. Parmi eux, on trouve 2 personnes issues de la communauté turque, 3 autres originaires du Maroc et 2 autres encore nées au Congo.

²⁵² *Le Soir*, 27 janvier 2000.

²⁵³ A. REA, D. JACOBS, C. TENEY, P. DELWIT, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *op. cit.*, p. 700-717.

²⁵⁴ *La Dernière Heure*, 15 juin 2010.

12.1.4. Des dynasties politiques ?

Un renouvellement du personnel politique s'opère par la féminisation et par le rajeunissement des listes, ainsi que par l'élection de Belges issus de l'immigration. D'autres facteurs peuvent jouer en sens inverse, comme l'apparition de dynasties politiques. Certes, des vocations mayorales ou scabinales peuvent éclore spontanément dans le milieu familial. Toutefois, la stratégie électorale des partis entre souvent en ligne de compte dans des campagnes très médiatisées : un patronyme connu, connoté positivement, constitue un atout indéniable pour la liste concernée, qui peut bénéficier de reports de notoriété ou de sympathie. Quelquefois, cependant, la route est ainsi barrée à des candidats « partis de rien, qui ne disposent jamais, pour se faire un nom, des avantages héréditaires du patronyme, des relations de famille ou d'une clientèle électorale captive »²⁵⁵.

En pareille matière et à l'échelon communal, le FDF n'est ni plus, ni moins enclin que les partis traditionnels à présenter des candidats qualifiés par la presse de « fils de ». Antoinette Spaak tente vainement de se présenter à Saint-Gilles, commune dont son père, Paul-Henri Spaak, a été le bourgmestre (cf. *supra*). Charles-Étienne Lagasse, fils du parlementaire fédéral André Lagasse, également président du Collège et du Conseil de l'Agglomération bruxelloise, est conseiller communal à Ixelles pendant dix-huit ans. Jusqu'il y a peu, Sylvie Risopoulos, fille du parlementaire fédéral et échevin d'Ixelles, Basile Risopoulos, siégeait au conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre. Éloïse Defosset, petite-fille de l'ancien bourgmestre faisant fonction d'Auderghem, Georges Defosset, fait son entrée dans l'assemblée locale en 2012. Fabian Maingain, fils de l'actuel président du parti est, comme son père jadis, conseiller communal à Bruxelles-Ville. Caroline Persoons est à présent échevine de Woluwe-Saint-Pierre, dont son père, François Persoons, par ailleurs député et ministre, a occupé le mayorat. Andrée Payfa-Fosseprez et sa fille Martine se partagent six mandats de bourgmestre à Watermael-Boitsfort, jusqu'en 2012. Enfin, il est probable que, au début de sa carrière politique, Bernard Clerfayt, bourgmestre de Schaerbeek, ait bénéficié de la notoriété de son père Georges, député, président du FDF de 1984 à 1995 et échevin à Rhode-Saint-Genèse. On connaît, il est vrai, des cas similaires dans la plupart des partis.

12.2. UNE DÉMOCRATIE COMMUNALE PLUS PARTICIPATIVE

Une des missions du FDF consiste, selon Lucien Outers, à restituer au pouvoir communal « toute son éminence et sa sorte de grandeur modeste qui tient à ce qu'étant le plus proche du citoyen, il peut le mieux, s'il le veut, les associer à leur destin »²⁵⁶. À ce niveau aussi, poursuit L. Outers, il importe de dépasser « ce que Metternich eût appelé le solennel trompe-l'œil de nos institutions politiques »²⁵⁷.

²⁵⁵ P. WYNANTS, « Les partis politiques », in M.-T. COENEN, J. HEINEN, S. GOVAERT (dir.), *L'état de la Belgique, 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, De Boeck, 2004, p. 177-179.

²⁵⁶ C. DE GROULART, *Lucien Outers. Portrait d'un trouble-fête*, Bruxelles, Rénovation, 1971, p. 90.

²⁵⁷ *Ibidem*, p. 87.

Quand il ne siège pas encore dans la majorité, le FDF peut se montrer très sévère envers un collègue au sein duquel il croit percevoir une propension à écarter systématiquement les citoyens du processus de décision. Ainsi, à Ixelles, en 1970, ses candidats dénoncent « le manque d'information et de consultation de la population par les dirigeants communaux ». Ils tracent la ligne de conduite qui sera celle de leur parti, dans des collèges dont il formera l'ossature : « Le FDF est partisan de la démocratie ouverte et directe. Il croit qu'on ne peut bien décider des solutions, que ce soit en matière d'enseignement, de plans d'aménagement, de services publics de tout genre, sans une bonne information et une consultation de la population. C'est pourquoi il importe de mettre sur pied des conseils consultatifs des habitants et de les faire fonctionner, afin de pouvoir répondre aux attentes des citoyens. »²⁵⁸ De plus, aucune réforme d'envergure, telle une fusion des communes bruxelloises, ne peut être introduite sans une consultation préalable des habitants. Tel est le premier axe d'une politique destinée à vivifier la démocratie locale.

Le deuxième axe est l'ouverture des mandataires communaux aux suggestions, requêtes et critiques des milieux associatifs. C'est là, reconnaît J. Moins, l'un des points forts du FDF : « Il faut le constater : alors que les formations traditionnelles, à l'exception des communistes, ont marqué plus que des réserves vis-à-vis de l'action des comités de quartier, le FDF s'y est souvent montré comme un partenaire ouvert et attentif. »²⁵⁹ Selon l'ancien secrétaire général d'Inter-Environnement Bruxelles, Jean-Michel Mary, le bourgmestre d'Auderghem, D. Gosuin, considère le tissu associatif comme un interlocuteur à part entière : il y trouve des expertises, qui font quelquefois défaut à l'administration, mais aussi « de la fraîcheur, de l'innovation, un regard neuf, voire des contre-pieds par rapport au fonctionnement parfois sclérosant des grands partis »²⁶⁰.

Le troisième axe d'une politique communale démocratique est la mise en œuvre d'une gestion de proximité. C'est là, estime *La Cité*, ce que réussit à faire G. Désir, comme bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert²⁶¹. *Le Soir* confirme que l'intéressé se distingue « par une présence constante dans sa commune »²⁶². De son côté, D. Gosuin décrit sa façon de procéder comme suit : « Les gens ont besoin de sentir que les mandataires sont à l'écoute, qu'ils sont présents, qu'ils règlent rapidement les problèmes. Le bourgmestre doit répondre à tout le courrier et recevoir tous ceux qui le demandent. C'est l'essence de la politique. »²⁶³

12.3. UNE POLITIQUE DE LA VILLE

Le développement urbain de Bruxelles, à la fin des années 1950 et au cours des années 1960, se déroule de manière anarchique. Des autoroutes de pénétration sont aménagées en ville. Des quartiers de bureaux, monofonctionnels et déshumanisés, sont construits.

²⁵⁸ *Le Pavillon. Périodique du FDF d'Ixelles*, 10 octobre 1971, p. 1.

²⁵⁹ J. MOINS, « Où va le FDF ? », *op. cit.*, p. 11.

²⁶⁰ P. SAC, *Didier Gosuin : les mains vertes. Itinéraire atypique d'un ministre de l'Environnement à Bruxelles*, Bruxelles, Luc Pire, 2004, p. 63.

²⁶¹ *La Cité*, 1^{er} septembre 1982.

²⁶² *Le Soir*, 8 septembre 1982.

²⁶³ P. SAC, *Didier Gosuin : les mains vertes, op. cit.*, p. 141.

Le patrimoine architectural hérité du passé est parfois démoli. Ce sont ces constats qui amènent D. Gosuin, président de la commission communale de la jeunesse francophone à Auderghem depuis 1973, à s'engager en politique trois ans plus tard. Le jeune homme clame sa révolte de voir Bruxelles « livrée à tous les appétits, à tous les fantasmes de promoteurs cupides et d'hommes politiques complices », qui la précipitent dans une sorte de « manhattanisation ». Il adhère au FDF parce que ce dernier est, dit-il, « le premier parti à tenir un discours global sur la ville, en réclamant un plan d'aménagement d'ensemble »²⁶⁴.

La rénovation urbaine, l'aménagement du territoire, la création d'espaces verts et la préservation du patrimoine figurent parmi les priorités de la plupart des bourgmestres issus des rangs du FDF²⁶⁵. Il y a, sans doute, l'une ou l'autre exception à la règle : ainsi, à Schaerbeek, R. Nols mène une politique de délaissement des quartiers historiques, dans lesquels s'est établie une population immigrée. Plus tard, B. Clerfayt entend rompre avec cette pratique. Devenu deuxième échevin en 1994, l'intéressé est chargé de l'urbanisme, de l'environnement, des propriétés communales, de la rénovation et du patrimoine. Dans la commune, il lance les premiers programmes de rénovation urbaine. Par des contrats de quartier, il s'agit de revitaliser des zones entières, avec la collaboration de leurs habitants, en y affectant les moyens nécessaires : il récolte à cet effet des subsides régionaux, fédéraux et européens. B. Clerfayt lutte contre les abandons d'immeubles. Il fait aménager plusieurs parcs. Il est à l'origine du rachat et de la restauration par la commune de la Maison Autrique, première œuvre Art nouveau de Victor Horta. Devenu bourgmestre en 2000, il poursuit la réalisation de ces programmes.

Léon Defosset est un des principaux dirigeants du FDF jusqu'en 1985. Bourgmestre d'Etterbeek de 1971 à 1991, il a l'ambition de « sortir la commune de sa torpeur ». Il la fait vivre en l'équipant d'un centre sportif, de foyers culturels et de maisons de jeunes. Il la dote d'un plan d'action énergétique cité en exemple par le Ministère des Affaires bruxelloises : dès le début des années 1980, une partie des bâtiments publics est chauffée par panneaux solaires²⁶⁶.

À Watermael-Boitsfort, depuis 1976, l'action d'A. Payfa-Fosseprez s'inscrit dans la droite ligne des trois priorités définies par la section locale dès 1970 : « pratiquer un urbanisme à visage humain », sur la base d'un plan cohérent d'aménagement et avec consultation des habitants, lutter contre la spéculation immobilière, faire respecter le caractère résidentiel de Watermael, qui doit demeurer « une commune verte »²⁶⁷.

²⁶⁴ *Ibidem*, p. 27, 42, 134 et 143.

²⁶⁵ Ces préoccupations retiennent également une grande attention de la part de mandataires du FDF actifs à d'autres niveaux de pouvoir. Il en est ainsi de D. Gosuin, secrétaire d'État puis ministre de la Région de Bruxelles-Capitale (1989-2004), alors en charge de la Rénovation urbaine et de l'Environnement, mais aussi de Serge Moureaux, échevin de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire à l'Agglomération de Bruxelles (1971-1986, dont neuf années sous les couleurs du FDF). Dans leur « intérêt porté à toutes les facettes de la vie urbaine », ces personnalités peuvent tabler sur « l'atout de leur parti, qui s'appuie sur le niveau local, où son empreinte et son expérience sont réelles, pour les extrapoler au plan régional » (C. LANNEAU, « Le FDF dans les provinces et les entités fédérées », in V. DUJARDIN, V. DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, op. cit., p. 209). Sur l'action de S. Moureaux à l'Agglomération de Bruxelles, cf. J.-P. NASSAUX, « Le FDF et l'Agglomération de Bruxelles », in V. DUJARDIN, V. DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, op. cit., p. 361-365.

²⁶⁶ *Le Soir*, 15 septembre 1982.

²⁶⁷ *Clarté FDF. Organe de la section de Watermael-Boitsfort du Front démocratique des Bruxellois francophones*, septembre 1970, p. 7-8.

À Auderghem, pour citer un dernier exemple, le bourgmestre FDF Robert Dept et son équipe s'inquiètent du fait que, à la suite de l'encombrement des axes principaux destinés à la circulation de transit, le trafic automobile emprunte des rues à caractère résidentiel comme itinéraires de délestage. Afin de préserver « la qualité de la vie », ils mettent sur pied un vaste projet d'aménagement des voiries, étalé sur cinq ans, pour une somme d'environ 60 millions de francs. Il s'agit de placer une dizaine d'avenues en « zone 30 », de doter quelques autres de ralentisseurs de vitesse, d'aménager des zones piétonnières et des « parkings riverains ». La situation financière de la commune – 280 millions de francs de boni – lui permet, il est vrai, de procéder à de tels investissements²⁶⁸. Voyons, dès lors, comment les bourgmestres et échevins du FDF administrent les communes dont ils ont la charge.

12.4. UNE GESTION PRAGMATIQUE

Tel est un des traits caractéristiques de la plupart des municipalistes du FDF²⁶⁹. Il n'est cependant pas l'apanage de tous : la gestion financière de Schaerbeek par R. Nols n'est nullement un modèle du genre, tandis que celle de Woluwe-Saint-Pierre par F. Persoons pose question (cf. *infra*).

Dès leur arrivée au pouvoir, les bourgmestres et échevins du FDF sont attendus au tournant. L. Outers en témoigne : « On nous déniait toute capacité de gouverner, même à l'échelon le plus petit, celui de la commune. On invoquait bien sûr notre inexpérience, mais aussi notre absence de vocation. » Et de s'interroger : comment « faire mentir ce diagnostic » ? Il faut, répond-il, « appréhender les problèmes concrets sans avoir à emprunter le détour d'une idéologie »²⁷⁰. D. Gosuin abonde dans le même sens : « L'idéologie n'a guère d'importance au niveau local. Si j'étais à Saint-Gilles, il est probable que je mènerais la même politique que le socialiste Charles Picqué. Dans une commune, le débat porte sur la qualité de la gestion et des projets. »²⁷¹

Cependant, dans le souci de prendre en compte les réalités de terrain et grâce à l'autonomie assez large dont jouissent les sections locales, les majorités à ossature FDF ont à choisir entre plusieurs options. Sans négliger les investissements d'infrastructures et les défis sociaux, plusieurs d'entre elles misent sur la rigueur. Ainsi, à Woluwe-Saint-Lambert, G. Désir « redresse les finances communales »²⁷². B. Clerfayt fait de même : alors que le déficit dépassait 22 millions d'euros en 2001, il ramène Schaerbeek à l'équilibre en 2006. Au nom du bon sens, les bourgmestres FDF d'Auderghem – de L. Outers à D. Gosuin –

²⁶⁸ *Le Soir*, 15 novembre 1989.

²⁶⁹ Ce pragmatisme « reflète à la fois le fort ancrage du FDF dans de nombreux milieux associatifs, ce qui lui apporte immédiatement une réelle expertise sur des dossiers bien concrets, mais aussi le souci du parti de réunir en son sein des électeurs et des militants aux options politiques parfois divergentes lorsque l'on s'éloigne des questions liées au *core business* du parti » (J.-B. PILET, R. DANDOY, « L'évolution programmatique du FDF, d'un parti mono-enjeu à un parti régionaliste à vocation généraliste », in V. DUJARDIN, V. DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, op. cit., p. 403).

²⁷⁰ C. DE GROULART, *Lucien Outers. Portrait d'un trouble-fête*, op. cit., p. 89-90.

²⁷¹ P. SAC, *Didier Gosuin : les mains vertes*, op. cit., p. 137.

²⁷² *Le Soir*, 8 septembre 1982.

administrent la commune « de manière économe, sinon spartiate »²⁷³. C'est pourquoi les échevins n'ont ni cabinet, ni véhicule de fonction. La « règle d'or » est d'usage depuis 1977, avec l'adoption de comptes et de budgets en boni ou, à tout le moins, en équilibre. Un système de *monitoring* permanent de toutes les dépenses est pratiqué. L'endettement communal est limité à 60 % des recettes. Tous les investissements sont évalués sur la base des coûts récurrents annuels de fonctionnement. Ce dispositif permet à Auderghem de conserver les impôts communaux les moins élevés de toute l'agglomération²⁷⁴.

Une telle politique porte ses fruits, estime la presse. En 1982, un quotidien démocrate-chrétien constate : « Il y a dix ans, le déficit annuel de la commune d'Auderghem oscillait entre 5 et 55 millions [de francs]. Depuis 1977, le déficit chronique s'est transformé en situation bénéficiaire. Le redressement a été tel qu'en 1980, les avoirs en compte courant rapportaient jusqu'à 3 millions d'intérêts par an. »²⁷⁵ Douze ans plus tard, un journal de la capitale ajoute : « La commune d'Auderghem affiche le quatrième revenu moyen par habitant de la région, cumule les espaces verts et pousse à l'orée de la forêt de Soignes. Le "poumon vert" de la capitale respire la bonne gestion et affiche un boni constant depuis l'arrivée au pouvoir du clan FDF, il y a dix-huit ans. »²⁷⁶

La politique initiée à Woluwe-Saint-Pierre par F. Persoons est assez différente. Selon son biographe²⁷⁷, ce dernier est « un bourgmestre audacieux et peu conformiste, spécialement dans le domaine de la politique immobilière et des investissements sociaux, culturels et sportifs, qu'il gère un peu comme une entreprise privée ». Au terme de sa première mandature, l'intéressé inscrit à son bilan une multitude de travaux de construction : un complexe résidentiel pour jeunes familles, 350 appartements et logements sociaux, un centre sportif avec piscine olympique, terrain de football et école d'éducation physique, une maison de la culture avec auditorium de 900 places, une nouvelle bibliothèque communale, une médiathèque, un centre communautaire de quartier, des crèches²⁷⁸. Pendant la seconde mandature, au cours de laquelle il décède, F. Persoons fait ériger un autre centre communautaire, un centre socio-culturel et la Cité de l'Amitié, avec plus de 40 logements accessibles aux personnes handicapées sur un total de 360. Il fait également agrandir le centre sportif. Il revendique un quasi-doublement du patrimoine immobilier de la commune, porté à près de 4 milliards de francs belges, et un épanouissement de la vie de quartier, grâce aux équipements collectifs²⁷⁹. Selon la majorité, « Woluwe-Saint-Pierre est une commune-pilote en matière d'infrastructures culturelles, sociales et familiales »²⁸⁰.

L'opposition, par contre, critique le caractère autoritaire du bourgmestre, la création par ses soins d'asbl para-communales dans le secteur de la culture et, surtout, le déficit des finances municipales. Selon elle, une « politique d'investissements tous azimuts »

²⁷³ P. SAC, *Didier Gosuin : les mains vertes*, op. cit., p. 138.

²⁷⁴ « Auderghem : Didier Gosuin emmènera la Liste du bourgmestre pour les élections du 14 octobre », 26 juin 2012, www.fdf.be.

²⁷⁵ *La Cité*, 1^{er} octobre 1982.

²⁷⁶ *Le Soir*, 26 septembre 1994.

²⁷⁷ D. LAROCHE, « Persoons, François », in *Nouvelle biographie nationale*, volume VIII, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2005, p. 302.

²⁷⁸ « Le bourgmestre François Persoons présente les réalisations communales 1971-1976 », s.d. (Archives du FDF, 1976. *Élections communales*).

²⁷⁹ D. LAROCHE, « Persoons, François », op. cit., p. 302-303.

²⁸⁰ *La Cité*, 1^{er} septembre 1982.

est beaucoup trop coûteuse : pressé d'aller de l'avant, F. Persoons n'attend pas toujours la réception des subsides de l'État pour passer à l'action et recourt à l'emprunt. Dès lors, le boni, estimé par ses adversaires à 70 millions de francs belges en 1970, fait place, douze ans plus tard, à un mali de 700 millions²⁸¹. En 1994, la majorité, formée par la liste du bourgmestre libéral J. Vandenhoute et le PSC, affirme que « l'ardoise » laissée par le collège de F. Persoons a exigé dix ans d'austérité pour revenir à l'équilibre, après réalisation de la majeure partie du patrimoine immobilier et foncier de la commune²⁸². Les chiffres alors cités dans la presse, dans un climat passionnel de campagne électorale, sont difficilement vérifiables, même si l'existence d'un déficit conséquent, au décès de F. Persoons, n'est nullement contestée²⁸³. Quoi qu'il en soit, accusé à tort ou à raison de mauvaise gestion, le FDF de Woluwe-Saint-Pierre est évincé du pouvoir pour la durée de trois mandatures. Sans doute paie-t-il le prix de la politique ambitieuse menée par son ancien chef de file.

12.5. UN CONTOURNEMENT DES LOIS LINGUISTIQUES ?

Sur le sujet, des travaux scientifiques réalisés à la VUB²⁸⁴ comblent les lacunes des sources consultées par nos soins, très discrètes à propos de cette question épineuse. C'est essentiellement sur la base de leur apport que repose la présente section.

Dans l'agglomération bruxelloise, la loi sur l'emploi des langues en matière administrative du 2 août 1963 prévoit l'introduction de la parité entre francophones et néerlandophones pour les fonctions communales supérieures, à réaliser dans les dix ans, ainsi que la connaissance orale de la seconde langue par tous les agents en contact avec le public. Le FDF y voit une atteinte à l'autonomie municipale, mais aussi un déni de réalité, en ce sens que les besoins des populations ne sont nullement pris en compte : « Il est anormal que 5 % des Etterbeekoïses obtiennent 50 % des emplois »²⁸⁵, déclare ainsi D. van Eyll.

Lorsqu'il accède au pouvoir au plan local, le FDF ne cache pas son intention de boycotter la législation linguistique²⁸⁶. Quand il gouverne en coalition, il invite les sections des partis traditionnels à faire de même. De la sorte, un bon quart des dix-neuf communes non seulement contournent des dispositions qu'elles contestent, mais elles revendiquent aussi le droit d'agir de la sorte. C'est ainsi que, en octobre 1970, le futur bourgmestre de Schaerbeek, R. Nols, annonce : « Dès janvier prochain, nous lancerons une campagne de recrutement parmi les francophones de Bruxelles et du sud du pays, afin d'étoffer

²⁸¹ *Le Soir*, 18-19 septembre 1982.

²⁸² *Le Soir*, 28 septembre 1994.

²⁸³ Témoignage de Serge de Patoul, échevin de Woluwe-Saint-Pierre depuis 2000, recueilli par C. Verbist.

²⁸⁴ A. DETANT, *De toepassing van de taalwetgeving in de Brusselse gemeentelijke instellingen*, Bruxelles, VUB-Press (*Brusselse Thema's*, 2), 1995 ; A. DETANT, « Tussen taalwet en werkelijkheid. Interpretatiegeschillen en politieke bezwaren », in E. WITTE, M. DE METSENAERE, A. DETANT, J. TYSENS, A. MARES, *Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de taalwetgeving*, Bruxelles, VUB-Press (*Brusselse Thema's*, 5), 1998, p. 75-107 ; E. WITTE, H. VAN VELTHOVEN, *Strijd om taal. De Belgische taalkwestie in historisch perspectief*, Kapellen, Pelckmans, 2010, p. 156-161.

²⁸⁵ *Le Soir*, 30 août 1994.

²⁸⁶ Cf. la note dactylographiée « Notre éthique politique au niveau communal. Réalisations du parti dans les communes où nous assurons le pouvoir ou participons à celui-ci », 1974 (Archives du FDF, *Congrès du 18 janvier 1975. Projet de résolutions*).

nos administrations communales d'agents francophones, dans le but de rétablir une juste répartition linguistique, conforme à la proportion de la population. C'est ainsi que nous mettrons fin à la flamandisation de nos administrations. »²⁸⁷ À Woluwe-Saint-Lambert également, à son arrivée à la tête de la commune, le FDF tient à « rééquilibrer la balance dans le personnel communal, trop flamand à son gré »²⁸⁸.

Le parti amarante tente de minimiser les répercussions que la législation linguistique pourrait avoir, pour les agents francophones, en termes de nomination et d'avancement. À cet effet, il n'hésite pas à modifier le cadre ou à revoir l'organisation hiérarchique des administrations locales. Il retarde aussi l'application du prescrit légal, en multipliant les manœuvres dilatoires, comme les demandes d'informations et de consultation de groupes de travail.

Dans ses entreprises, le FDF tire parti des imprécisions et des ambiguïtés de la loi, à l'origine de discussions interminables sur l'interprétation qu'il convient de lui donner. Il profite également des failles que présente le système conçu pour contrôler l'application de la législation linguistique : ainsi, les pouvoirs limités du vice-gouverneur flamand du Brabant, habilité à suspendre des décisions communales, non à les annuler, le rôle essentiellement consultatif de la Commission permanente de contrôle linguistique, le peu d'empressement du Ministère de l'Intérieur à faire exécuter des arrêts de la Chambre flamande du Conseil d'État. Pour obtenir une application de la loi, le gouvernement belge n'a finalement d'autre alternative que d'adopter une série de mesures dérogatoires : la mise à la retraite anticipée, en disponibilité ou hors cadre d'agents francophones, le transfert de ceux-ci dans l'autre rôle linguistique ou encore l'exemption d'examen destiné à vérifier la connaissance du néerlandais.

Dès le milieu des années 1970, des communes dotées de majorités à ossature FDF, bientôt imitées par d'autres, multiplient les asbl para-communales, auxquelles elles sous-traitent certaines compétences en divers domaines : gestion d'infrastructures sportives, activités socio-culturelles, aide aux familles, services médicaux et sociaux. Ces associations sont subventionnées par des administrations communales. Elles créent des centaines d'emplois sans observer la législation linguistique. C'est ainsi que, à Auderghem, l'exploitation et la programmation du centre culturel communal et l'édition de son périodique sont assurées, totalement ou principalement en français, par l'asbl Association artistique, présidée par D. Gosuin, alors échevin de la Culture. À Schaerbeek, la piscine communale est gérée par l'asbl Neptunium, dont le personnel est engagé sans examen linguistique²⁸⁹. Dans la même commune, l'édition du périodique *Schaerbeek-Informationen* est retirée à l'administration communale pour être confiée à une association qui n'utilise que la langue française²⁹⁰. À Woluwe-Saint-Pierre, l'Association culturelle créée par F. Persoons est – aux dires de ce dernier – « une formule qui assure à certains des positions qu'ils n'auraient pas obtenues par la voie administrative, qui postule le passage d'examens et le respect de diverses règles linguistiques »²⁹¹. Contourner ces règles est bel et bien le but de l'opération.

²⁸⁷ *La Libre Belgique*, 15 octobre 1970.

²⁸⁸ *La Cité*, 1^{er} septembre 1982.

²⁸⁹ A. DETANT, *De toepassing van de taalwetgeving in de Brusselse gemeentelijke instellingen*, op. cit., p. 119-121.

²⁹⁰ *La Cité*, 27 décembre 1977.

²⁹¹ *La Libre Belgique*, 26 août 1980.

À partir du milieu des années 1980, des administrations communales contrôlées par le FDF, comme celles d'Auderghem, de Schaerbeek, de Watermael-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Lambert, suivies par quelques autres et par leurs CPAS, tirent parti des programmes alternatifs de remise au travail (cadre spécial temporaire, chômeurs mis au travail, troisième circuit de travail). Sous ce régime, elles engagent des contractuels subsidiés, des agents temporaires et des stagiaires, sans présentation d'un examen linguistique. Elles arguent qu'un tel examen n'est requis que des agents statutaires. En 1993, le nombre de contractuels et assimilés est, dans les communes bruxelloises, de 1 036, dont 89 % de francophones, et de 739 pour les CPAS, dont 82 % de francophones. Cette répartition entre les rôles linguistiques est justifiée, le 10 mars 1987 par le président du FDF, Georges Clerfayt : elle ne fait, dit-il, que refléter la réalité sociologique.

Les partis flamands exigent que les lois linguistiques s'appliquent aux contractuels et assimilés. En 1996, deux membres du gouvernement régional bruxellois, en principe très opposés en matière linguistique, tentent de remédier au problème : Didier Gosuin (FDF), ministre de l'Environnement, de la Propreté publique, de la Rénovation urbaine, de la Culture, du Sport, du Tourisme, de la Jeunesse et de l'Aide aux personnes, et Vic Anciaux (Volsunie), secrétaire d'État en charge de la Recherche scientifique et de l'Énergie. Ils parviennent à une solution de compromis, approuvée par le gouvernement Picqué II (PS/CVP/Fédération PRL FDF/SP/VU) : ainsi naît « l'accord de courtoisie linguistique ». Cet accord comprend les dispositions suivantes : « le recrutement des contractuels doit prioritairement s'effectuer dans une réserve de candidats disposant du brevet de bilinguisme, à créer par l'Office régional bruxellois de l'emploi (ORBEM) ; il est permis d'engager des personnes démunies de ce brevet pour les postes auxquels ne se présentent pas de candidats bilingues ; de tels contractuels doivent obtenir le brevet dans un délai déterminé ; les examens linguistiques officiels doivent être adaptés aux réalités concrètes des emplois à pourvoir »²⁹².

Selon D. Gosuin, « ç'aurait été une imbécillité de sortir du gouvernement sur un clash » relatif à pareil dossier. Par ailleurs, « c'est la première fois que les Flamands acceptent de moduler les lois linguistiques, concession favorable aux francophones »²⁹³. Le président O. Maingain et plusieurs députés régionaux bruxellois ne l'entendent pas de cette oreille : ils désavouent publiquement D. Gosuin. Le dossier est soumis au conseil général de la formation amaranthe, devant lequel se déroule un débat très vif, G. Clerfayt tentant de concilier les points de vue. Lors du vote, la confiance est accordée à D. Gosuin par 60 % des voix. Certes, le Conseil d'État cassera, en 2003, les circulaires concrétisant l'accord de 1996, mais le gouvernement bruxellois continuera à en appliquer les principes par la suite. Mené au nom de l'autonomie communale et de la promotion de l'emploi des francophones, le débat relatif aux contractuels ne refera plus surface au sein des instances du FDF : au fil du temps, il semble perdre une bonne partie de son intérêt et de son actualité²⁹⁴.

²⁹² P. SAC, *Didier Gosuin : les mains vertes*, op. cit., p. 92.

²⁹³ *Ibidem*, p. 93.

²⁹⁴ Communication du chef de cabinet à la présidence des FDF, Christophe Verbist, 31 mai 2013.

12.6. LA REPRÉSENTATION FLAMANDE DANS LES COLLÈGES COMMUNAUX ET DANS LES ORGANES DE CPAS

Le sujet a en partie été évoqué dans des chapitres antérieurs : il a suscité des discussions internes au sein de sections du FDF et des controverses avec des partenaires potentiels de coalition. Il n'a pas été examiné systématiquement du point de vue du parti, dont les positions ont évolué dans le temps. C'est précisément cette démarche qui est entreprise dans la présente section. À cet égard, il convient de distinguer trois périodes : avant 1989, de 1989 à 2001, et de 2001 à nos jours.

12.6.1. Avant 1989

Les majorités communales au sein desquelles le FDF est le parti dominant veillent généralement à respecter les droits individuels des néerlandophones, afin de pouvoir exiger la réciprocité pour les francophones de la périphérie. F. Persoons déclare ainsi : « Les intérêts des néerlandophones sont les mêmes que ceux des francophones, tant dans le domaine social, culturel qu'administratif. Tous les citoyens doivent être bien accueillis dans leur commune. J'espère la même attitude dans les communes où les néerlandophones sont les plus nombreux, spécialement dans les communes de la périphérie. »²⁹⁵

Il n'est cependant pas question d'accepter le principe d'une représentation garantie des Flamands dans les collèges. À Watermael-Boitsfort, par exemple, la majorité conduite par A. Payfa-Fosseprez, en 1977, est constituée du FDF (13 élus), du PSB (3 élus) et de la Vlaamse Lijst (2 élus). Un conseiller de cette dernière formation, Jos Vercauteren, est présenté comme candidat échevin par son colistier, Rik Coolen, afin de « voir les deux communautés représentées au collège » et de « permettre de défendre les intérêts de la culture et de l'enseignement néerlandophones ». Le vote est sans appel : la présentation de J. Vercauteren n'est soutenue que par quatre conseillers sur vingt-neuf²⁹⁶. De même, en 1988, le bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, G. Désir, ne juge pas « utile » d'intégrer un échevin flamand au collège communal : « La loi ne nous y oblige pas et l'entente communautaire est bonne sans échevin néerlandophone. Les conseillers communaux flamands votent d'ailleurs souvent avec la majorité. »²⁹⁷

12.6.2. De 1989 à 2001

La nouvelle loi communale du 16 juin 1989²⁹⁸ contient des dispositions visant à « favoriser la collaboration des francophones et des néerlandophones dans les communes

²⁹⁵ *La Dernière Heure*, 10 janvier 1977.

²⁹⁶ *Het Laatste Nieuws*, 8-9 janvier 1977 ; *Gazet van Antwerpen*, 18 janvier 1977.

²⁹⁷ *Le Soir*, 1^{er} septembre 1988.

²⁹⁸ *Moniteur belge*, 17 juin 1989. À son propos, cf. N. LAGASSE, « Gouverner Bruxelles. Règles en vigueur et débat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1628-1629, 1999, p. 73-74.

bruxelloises ». Voyons d'abord ce qu'il en est des collègues, avant d'examiner les principes applicables aux CPAS.

Dans la région de Bruxelles-Capitale, le conseil communal peut – c'est une faculté, non une obligation – décider la création d'un échevinat supplémentaire, dit surnuméraire, afin d'assurer la présence au collège du « groupe linguistique »²⁹⁹ minoritaire, en l'occurrence néerlandais, qui n'y serait pas représenté, sans devoir pour autant céder un poste d'échevin destiné à un francophone. Lorsque le collège compte déjà en son sein un ou plusieurs néerlandophone(s), ce mécanisme peut être utilisé pour désigner un échevin francophone supplémentaire³⁰⁰.

Faisant le point de la situation en 1995, la chercheuse Anja Detant (VUB) constate ce qui suit³⁰¹. Treize des dix-neuf communes sont susceptibles d'appliquer le mécanisme décrit ci-dessus. Sont exceptées Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren et Koekelberg, communes dans lesquelles des Flamands font traditionnellement partie de la majorité sans qu'il faille modifier la composition du collège, ainsi qu'Ixelles et Saint-Gilles, communes dont le conseil ne compte aucun élu néerlandophone. Dans deux cas, à Saint-Josse-ten-Noode et à Schaerbeek, l'échevin « surnuméraire » appartient au « groupe linguistique » néerlandais. Il est francophone à Anderlecht, à Bruxelles-Ville, à Etterbeek, à Jette, à Molenbeek-Saint-Jean et à Woluwe-Saint-Pierre, où la représentation flamande est déjà assurée au collège. Il n'y a pas d'échevinat « surnuméraire » dans cinq communes : dans les trois bastions du FDF que sont Auderghem, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert, ainsi que dans deux localités où le parti amarante, présent au collège, a été précédemment très influent, soit Forest et Uccle.

Les procès-verbaux du bureau permanent de la formation bruxelloise ne laissent planer aucun doute sur l'attitude de celle-ci. On y lit : « Point de vue du parti sur l'échevin supplémentaire : quand cela renforce la position des francophones, on peut l'accepter, mais si on renforce le poids des néerlandophones, c'est inacceptable. »³⁰² Ou encore : « Les échevins supplémentaires sont installés dans la plupart des communes qui les ont souhaités. Pas d'échevin supplémentaire dans les communes où le FDF a la majorité. »³⁰³ À Bruxelles-Ville, en 1994, le parti amarante, qui siège dans l'opposition, estime que les partis flamands « tirent les ficelles dans la coulisse », grâce à leur « représentation disproportionnée au collège (3 échevins sur 10), qui ne correspond à aucune réalité dans la population ». Aussi se fixe-t-il comme objectif, outre l'éviction de B. Anciaux, président de la Volksunie, de « diminuer le nombre d'échevins flamands », en vue de « faire baisser l'influence » des listes néerlandophones³⁰⁴.

La loi communale du 16 juin 1989 contient deux dispositions relatives aux CPAS des communes bruxelloises. Lorsque le conseil de l'aide sociale ne comprend aucun

²⁹⁹ En droit, cette notion n'existe pas à l'échelon communal, mais elle est utilisée, par commodité, par la Cour constitutionnelle.

³⁰⁰ La nouvelle loi communale dispose aussi que, dans les communes bruxelloises dont le conseil communal ne comprend aucun élu du « groupe linguistique » minoritaire, le candidat de ce groupe ayant réalisé le meilleur score pourra consulter les actes et dossiers de l'administration communale afin, le cas échéant, d'alerter les autorités de tutelle.

³⁰¹ A. DETANT, *De toepassing van de taalwetgeving in de Brusselse gemeentelijke instellingen*, op. cit., p. 43.

³⁰² Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du bureau permanent*, 13 mars 1989.

³⁰³ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du bureau permanent*, 3 juillet 1989.

³⁰⁴ « Bruxelles, notre capitale », juin 1994 (Documentation du CRISP, *Élections communales du 9 octobre 1994*, 4).

représentant du « groupe linguistique » minoritaire (néerlandais), le candidat de ce groupe, non élu au conseil communal et qui aura réalisé le meilleur score, siégera de plein droit dans cette assemblée. Par ailleurs, si le bureau permanent du CPAS ne compte aucun représentant du « groupe linguistique » minoritaire (néerlandais), un membre du conseil de l'aide sociale de ce groupe pourra y siéger avec voix consultative.

Il appert que, en novembre 1989, cinq communes – Auderghem et Watermael-Boitsfort, bastions du FDF, Uccle, où le parti amarante siège dans la majorité, Forest et Ixelles, localités dans lesquelles cette formation est très remuante – n'appliquent pas le prescrit légal. La presse flamande s'en indigne³⁰⁵.

Les trois communes les plus récalcitrantes sont Ixelles, Watermael-Boitsfort et Uccle. L'argumentation développée par les majorités correspondantes, sous la pression du FDF, peut se résumer comme suit : dans la Région de Bruxelles-Capitale, un membre du conseil de l'aide sociale n'est nullement obligé de déclarer une appartenance linguistique, de sorte que la notion de « groupe linguistique » est caduque. C'est pourquoi, à Ixelles, en janvier 1990, les trois membres FDF du conseil de l'aide sociale se refusent à toute déclaration d'appartenance linguistique. Le vice-gouverneur flamand de la province de Brabant n'accepte pas leur attitude et impose la présence d'un néerlandophone au conseil. À Watermael-Boitsfort, la bourgmestre A. Payfa-Fosseprez fait trainer le dossier en longueur, en protestant avec véhémence contre « une réglementation antidémocratique ». Elle doit néanmoins s'incliner en avril 1990³⁰⁶. Uccle ne compte toujours aucun représentant néerlandophone au conseil de l'aide sociale en juillet 1993 : aucun membre de cette assemblée, à commencer par ceux qui représentent le FDF, n'a voulu communiquer son appartenance linguistique. L'autorité de tutelle contourne l'obstacle, estimant que cette appartenance linguistique se manifeste par la première langue utilisée lors de la prestation de serment. L'ancien ministre régional FDF, G. Désir, conteste cette interprétation, en vain. En octobre 1993, la majorité ucquoise est contrainte de s'exécuter.

12.6.3. De 2001 à 2012

Comme on l'a signalé précédemment de manière succincte, deux lois votées en vertu de l'accord du Lombard du 29 avril 2001 ont pour objet d'encourager les communes bruxelloises à se doter d'une majorité bilingue, à partir du 1^{er} janvier 2002³⁰⁷. Elles rencontrent une vive opposition de la part du FDF. Elles disposent que si, dans une commune bruxelloise, l'acte de présentation du bourgmestre est signé par des représentants des deux « groupes linguistiques », le moins nombreux de ceux-ci (néerlandais) obtient un échevinat, avec installation d'un échevin surnuméraire, ou la présidence du CPAS. Les communes sont encouragées financièrement à procéder de la sorte.

³⁰⁵ Cf., par exemple, *Het Laatste Nieuws*, 18-19 novembre 1989.

³⁰⁶ *La Lanterne*, 21 juin 1989 et 19 avril 1990.

³⁰⁷ Loi du 13 juillet 2001 portant diverses réformes institutionnelles relatives aux institutions locales de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge*, 31 août 2001) ; Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions (*Moniteur belge*, 3 août 2001).

Au plan local, le FDF n'est pas toujours le maître du jeu. Il décide d'adopter la position suivante. S'il est obligé d'accepter un échevin flamand, celui-ci n'émargera pas à son quota au sein du collège, mais à celui de la liste alliée dont émane l'intéressé ; de plus, les compétences de cet échevin ne peuvent consister à « gérer les affaires flamandes ». Ces principes sont appliqués à Watermael-Boitsfort, où l'échevine néerlandophone appartient à la liste Écolo-Agalev³⁰⁸.

Qu'en est-il dans les faits au cours des années ultérieures ? Durant la mandature 2006-2012, dix-sept des dix-neuf communes bruxelloises comptent au moins soit un échevin néerlandophone, soit un président de CPAS flamand. Certaines localités, telles Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville et Molenbeek-Saint-Jean, confient même deux échevinats à des néerlandophones. Deux figures de proue du FDF refusent de suivre le mouvement. À Auderghem, le bourgmestre D. Gosuin argue qu'aucun Flamand n'est élu au conseil communal et que la présidence du CPAS revient à son allié Écolo, conformément à l'accord politique de majorité. À Woluwe-Saint-Lambert, le bourgmestre O. Maingain dénie la qualité de mandataire néerlandophone à l'unique élu de la liste Intérêts communaux-Gemeentelijke Belangen, Xavier Liénart, alors que ce dernier est l'ancien président de la section locale du CD&V³⁰⁹.

Les données du problème se modifient à la suite des élections communales du 14 octobre 2012 : la présence d'échevins flamands dans les collèges n'est plus matière à polémiques, ni un obstacle à la participation des FDF à des majorités. Par pragmatisme, le parti amarante met, dit-il, davantage l'accent sur la politique de la ville et la qualité de la gestion locale³¹⁰. D'autres considérations semblent entrer en ligne de compte. Ainsi, à Auderghem, la liste du bourgmestre s'allie avec le cartel flamand Samen (cf. *supra*). L'unique élu de ce dernier devient huitième échevin (surnuméraire), en charge des Affaires flamandes, de l'Informatique communale et de l'Égalité des chances. À Woluwe-Saint-Lambert, X. Liénart se fait élire, comme candidat indépendant, sur la liste du bourgmestre. O. Maingain le reconnaît alors comme mandataire flamand et lui confie, en qualité de surnuméraire, l'échevinat des Relations avec la périphérie et de l'Informatique, moyennant une dotation supplémentaire de 300 000 euros. O. Maingain s'explique de ce revirement apparent. Tout d'abord, dit-il, X. Liénart partage la vision du FDF et s'est montré d'une parfaite loyauté. Ensuite, il a réalisé un bon score, ce qui témoigne de sa représentativité. Enfin, ajoute malicieusement le président des FDF, « l'argent dont la commune va bénéficier avec cette opération va servir à de bonnes causes »³¹¹.

Quelles sont ces « bonnes causes » ? Il apparaît que Woluwe-Saint-Lambert n'a nul besoin de ressources supplémentaires : ses comptes sont en équilibre et aucun service ne sollicite une augmentation de ses moyens. On y voit un peu plus clair lorsqu'O. Maingain précise les attributions de l'échevin X. Liénart : « améliorer les relations des francophones de la commune voisine de Zaventem avec l'administration communale, notamment en traduisant des documents administratifs »³¹². L'utilisation du mécanisme légal à une autre

³⁰⁸ Archives du FDF, *Procès-verbaux des réunions du comité de la section de Watermael-Boitsfort*, 1^{er} octobre 2001.

³⁰⁹ *La Libre Belgique*, 10 janvier 2007 ; « Échevins flamands surnuméraires à Bruxelles : bientôt 18 ? », 29 octobre 2012, <http://rtbf.be>.

³¹⁰ Communication du chef de cabinet à la présidence des FDF, C. Verbist, 31 mai 2013.

³¹¹ *La Libre Belgique*, 24 octobre 2012.

³¹² *L'Avenir*, 24 octobre 2012.

fin que celle pour laquelle il a été conçu devient évidente quand le président des FDF déclare, non sans ironie, sur les antennes de la RTBF : « J'ai toujours dit que nous n'étions pas favorables à cette règle dans son application actuelle (...). Nous allons, si je puis dire, recycler cet argent sale. Vous savez qu'à Zaventem, il y a 30 % de francophones. Or, cette population ne bénéficie d'aucun droit équivalent à ceux reconnus aux Flamands de Bruxelles. Eh bien, Woluwe-Saint-Lambert va prendre des initiatives pour soutenir, par exemple, le réseau d'une bibliothèque francophone à Zaventem. »³¹³ En d'autres termes, « l'argent venant des deniers de Judas »³¹⁴, selon les termes employés par O. Maingain, sera entièrement consacré à la promotion des droits des habitants francophones dans une commune de la périphérie bruxelloise dépourvue de facilités. Différentes initiatives en ce sens, mais plus larges, sont annoncées le 17 décembre 2013. Elles visent à « aider les populations de la périphérie dont les droits fondamentaux sont bafoués par les autorités flamandes »³¹⁵ : il s'agit notamment de la mise en place d'un site Internet, de la création d'une cyber-lettre d'information, du soutien à des associations et de l'octroi de tarifs préférentiels pour des services à la jeunesse.

³¹³ « Maingain accepte un échevin flamand contre 300 000 euros », 24 octobre 2012, www.7sur7.be.

³¹⁴ *Ibidem*.

³¹⁵ « Woluwe-Saint-Lambert solidaire avec les habitants de la périphérie », 17 décembre 2013, www.fdf.be.

CONCLUSION

Dans l'agglomération bruxelloise, le FDF réalise de bons scores lors des élections communales de 1970, de 1976 et de 1982, au cours desquelles il devance tous ses concurrents. Il y fait élire plus de 30 % du nombre total de conseillers communaux. Il atteint son apogée en 1976, avec 5 majorités absolues en voix ou en sièges, 39,1 % des élus locaux, 6 mayorats et 45 échevinats, bénéficiant de neuf participations à des majorités municipales. Il subit un recul sévère en 1988, puis une érosion en 1994 et en 2000. En 2006 et 2012, il tend à se stabiliser, avec un peu plus de 12 % du nombre total de conseillers communaux.

Les principaux points d'ancrage du parti sont les communes dans lesquelles il réalise ses meilleures performances et où il exerce le pouvoir dans la durée. Sans interruption, il dirige Auderghem et Woluwe-Saint-Lambert depuis 1976. Il gouverne Watermael-Boitsfort pendant 36 ans. Il détient le mayorat de Schaerbeek durant plus d'un quart de siècle. Il a des bourgmestres dans cinq autres communes où, pendant un certain temps, il jouit d'une influence manifeste : Etterbeek (1970-1985), Woluwe-Saint-Pierre (1970-1983), Molenbeek-Saint-Jean (1980-1987), Forest (1970-1976) et Uccle (2000-2006). Dans cette dernière localité, il bénéficie, il est vrai, de la mésentente qui règne entre deux factions libérales. Ses points faibles se situent à Ganshoren, à Jette, à Saint-Gilles et à Saint-Josse-ten-Noode. Dans ces deux dernières communes, le parti amarante a perdu toute représentation au conseil communal.

Pour assurer son expansion, le FDF peut tabler sur un certain nombre de forces. Tout d'abord, jusqu'à la fin des années 1970, il constitue, selon l'expression de X. Mabilie, un « pôle de concentration politique et électorale ». Formation pluraliste, il accueille en son sein des personnalités issues de divers horizons. Il gagne la sympathie de segments du corps électoral actifs surtout dans le secteur tertiaire, souvent en rupture avec les piliers traditionnels. Le retour de certains mandataires à leur famille politique d'origine, la constitution d'une Fédération avec le PRL et le MCC, puis la formation du MR ont pu donner l'impression que ce pluralisme allait définitivement s'estomper. En réalité, le parti conserve un électorat positionné au centre-gauche et au centre-droit.

Ensuite, le FDF parvient à s'implanter durablement dans le paysage politique bruxellois. Il ne se contente pas de tenir un discours ferme au plan communautaire. Il adopte des positions innovantes dans des matières longtemps négligées par les formations politiques traditionnelles, comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la qualité de la vie. Il promeut une démocratie communale plus participative. Il fait preuve d'ouverture à l'égard du secteur associatif, au sein duquel il trouve des partenaires et une expertise, à même de nourrir son programme et d'inspirer son action politique. Pour quadriller

le territoire de l'agglomération, il compte sur un réseau dense de sections locales, qui jouissent d'une autonomie assez large. Dans la durée, il veille à s'adapter à l'évolution sociologique que connaît la région de Bruxelles-Capitale : non seulement il accueille sur ses listes des candidats issus de l'immigration, mais il fait preuve de volontarisme en matière de représentation politique des femmes.

Enfin, à quelques exceptions près, le FDF peut compter sur un personnel politique de qualité. La plupart de ses bourgmestres et échevins sont des municipalistes pragmatiques, attentifs aux desiderata de la population. Très présents sur le terrain, les plus efficaces réussissent à la fois à mener une véritable politique de la ville et à gérer les finances communales avec rigueur. La popularité de tels mandataires, plusieurs fois réélus haut la main, permet au parti de se doter d'un socle électoral stable.

Le FDF n'est cependant pas exempt de faiblesses. Tout d'abord, ses résultats électoraux sont fortement affectés par la dynamique du problème communautaire. Ils sont bons, voire excellents, quand le parti amarante peut se poser en recours, en bouclier ou en alternative face à une politique institutionnelle ressentie comme injuste ou menaçante. Souvent, ils se dégradent lorsque d'autres enjeux s'imposent à l'agenda. Le FDF subit alors une double hémorragie : d'une part, il perd la partie mobile, volatile, de son électorat ; d'autre part, il voit certains de ses mandataires tentés par l'une ou l'autre forme de nomadisme électoral. Durant ces phases de repli, il se mue en « centre de redistribution de forces politiques », ainsi que l'a observé X. Mabilie.

Ensuite, les bourgmestres et échevins du parti amarante ont souvent tendance à personnaliser fortement leur action politique au plan local. Pour peu que certains de ces mandataires entrent en conflit avec la direction de leur formation, le FDF pâtit des dissidences ou des exclusions qui s'ensuivent. Dans des communes comme Etterbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek, il perd alors une grande part de son influence au profit de partis tiers, tandis que ses sections locales s'en trouvent décapitées.

Enfin, à certaines périodes de son existence, le FDF donne l'impression de s'enliser dans une sorte d'impuissance. Ainsi, dans les années 1980 et au début des années 1990, il ne parvient pas à trouver un second souffle. Ses dirigeants, ses cadres, ses effectifs et son électorat vieillissent, sans qu'une relève et de nouveaux publics ne prennent le relais. Au même moment, le parti ne parvient ni à peser sur la réforme des institutions, ni à définir une ligne claire sur le délicat problème de l'immigration. Il perd des plumes, notamment au profit d'Écolo. À présent, les FDF semblent vouloir se relancer en étoffant leur programme socio-économique et en adoptant un profil de parti réformateur social.

Sauf en situation de majorité absolue, les victoires politiques du FDF ne se traduisent pas nécessairement en participations au pouvoir. Considéré comme un danger ou comme un intrus, le parti fédéraliste bruxellois est souvent, en pareil cas, laissé sur la touche par ses concurrents : ceux-ci se liguent contre lui afin de l'écarter des collèges communaux. Inversement, lorsqu'il s'est affaibli, le FDF paraît moins redoutable. Il se montre probablement aussi moins exigeant en termes de mandats scabinaux. Toujours est-il qu'il est alors associé à un nombre plus grand de majorités, dont il constitue l'ossature ou auxquelles il fait l'appoint.

Dans certaines des dix-neuf communes bruxelloises, l'alliance avec les libéraux au sein de la Fédération PRL FDF MCC, puis du MR, soulève plus de difficultés que d'enthousiasme³¹⁶. Des sections du parti amarante s'y engagent avec des pieds de plomb. C'est pourquoi les listes communes, qui ne figurent pas dans l'accord conclu en 1993, sont rares aux élections municipales de 1994. Elles sont plus nombreuses six ans plus tard, mais elles sont quelquefois laborieusement constituées. Les inimitiés personnelles et le souvenir d'anciennes tensions ne sont pas seuls en cause : la perspective d'une cohabitation avec des candidats flamands, réputés « extrémistes », ou l'éventuelle présence d'échevins néerlandophones pointus, dans les collèges, hérissent la direction du parti amarante. Celle-ci se voit confier le soin de trancher les cas douteux en dernier ressort, en juin 2005. Entre-temps, la régionale du PRL de Bruxelles, les conseils généraux du FDF et du MCC ont décidé de créer des comités de liaison entre les sections locales des différentes composantes du MR, afin de favoriser les collaborations. Pour la direction du FDF, il est hors de question que ses troupes abdiquent leur identité, renoncent à leur autonomie, abandonnent leur vie propre, leur communication et leurs priorités politiques. Comme les libéraux ne font pas toujours preuve de bonne volonté, le fonctionnement des Comités de liaison laisse, semble-t-il, souvent à désirer. Lors des élections municipales de 2006, quinze listes communes MR-LB/FDF n'en sont pas moins déposées dans l'agglomération.

Après la rupture avec le MR de septembre 2011, les FDF décident de se présenter seuls lors du scrutin communal de 2012. Ils n'hésitent pas à exclure leurs mandataires qui, contre le gré de la direction du parti, veulent préserver à tout prix leur collaboration avec les réformateurs. Par contre, ils alignent des candidats de la mouvance libérale sur des listes du bourgmestre, afin de se donner toutes les chances de conserver certains mayorats. Dans plusieurs communes, le MR et les FDF s'ostracisent mutuellement. La première formation politique est souvent prise pour cible par la seconde au cours de la campagne électorale. Une lecture négative de la cohabitation passée avec les libéraux est avancée par O. Maingain : en certains endroits, le FDF aurait été, dit-il, étouffé, ignoré, voire nié dans sa vitalité propre par son partenaire. Alliés de 1993 à 2011, les libéraux et le parti amarante donnent désormais l'impression d'être à couteaux tirés.

³¹⁶ Il en est de même dans les rangs des libéraux bruxellois. À la question « Êtes-vous à couteaux tirés avec le FDF ? », D. Reynders répond, en juin 2013 : « Cela toujours été le cas. À Bruxelles, ce qui domine, c'est le clivage au niveau communal où il y a une logique de tension très forte. Pendant vingt ans, j'ai travaillé avec des gens du FDF. Mais en arrivant à Bruxelles, j'ai vu qu'il y avait une histoire lourde, qui remontait avant cela et qui a continué » (O. MOUTON, « Didier Reynders : "Je vais évidemment porter notre projet bruxellois" », 7 juin 2013, www.levif.be).

ANNEXES

Les tableaux peuvent se lire horizontalement et verticalement. Chaque lettre figurant entre parenthèses, derrière un chiffre, renvoie à une note.

Annexe I. Suffrages recueillis par des listes FDF ou à dominante FDF

Annexe II. Pourcentages des votes valables obtenus par des listes FDF ou à dominante FDF

Annexe III. Sièges obtenus par des listes FDF ou à dominante FDF (par rapport au total des sièges à pourvoir)

Annexe IV. Bourgmestres (B), échevins (É) du FDF et participations (P) à des majorités sans présence dans les collèges

Annexe I. Suffrages recueillis par des listes FDF ou à dominante FDF

Communes	1970	1976	1982	1988	1994	2000	2006	2012
Anderlecht	7 455	10 699	7 052	– (A)	4 751	– (B)	– (C)	3 499
Auderghem	7 322 (D)	9 059	8 459	8 747	7 703	7 754	8 861 (E)	10 141 (E)
Berchem-Sainte-Agathe	2 892	3 667	3 056	2 211	1 780	1 582	– (F)	969
Bruxelles	22 444	21 441	10 914	6 883	5 606	– (C)	– (G)	4 827
Etterbeek	11 876 (D)	15 775	10 576	4 845	2 908 (H)	– (C)	– (C)	1 784
Evere	3 073	4 474	3 161	2 170	2 227	1 509	– (F)	1 954
Forest	10 491	12 399	9 103	5 066	3 634	– (B)	– (C)	2 365
Ganshoren	3 279	3 387	2 354	1 706	1 775	– (B)	– (F)	860
Ixelles	14 569	13 261	9 280	6 183	– (I)	– (C)	– (F)	– (J)
Jette	6 231	7 756	4 207	3 487	3 126	– (B)	– (K)	1 508
Koekelberg	2 599	2 649	1 869	– (L)	1 562	981	– (M)	– (I)
Molenbeek-Saint-Jean	5 933	8 668	10 804 (E)	– (N)	2 725	– (O)	– (F)	1 604
Saint-Gilles	6 706	6 797	3 201	1 063	1 113	469	– (F)	678
Saint-Josse-ten-Noode	2 473	3 171	1 254	840	612	637	– (F)	473
Schaerbeek	22 340	31 551	25 234 (E)	4 190	5 399	– (B)	– (C)	16 792 (P)
Uccle	15 484 (D)	16 300	8 698	6 235	6 018	2 602	– (C)	5 202
Watermael-Boitsfort	5 935	6 714	5 654	5 536	3 524	– (C)	– (C)	4 560 (E)
Woluwe-Saint-Lambert	11 271	12 716	13 587	– (Q)	– (Q)	– (C)	– (C)	– (C)
Woluwe-Saint-Pierre	8 200 (D)	11 923	7 605 (R)	4 479	3 291	2 406	– (C)	2 767 (S)

(A) Liste de cartel PRL-FDF.

(B) Liste de Fédération PRL FDF, avec ou sans le MCC.

(C) Liste du/de la bourgmestre incluant des candidats du FDF, du MR-LB, des individualités issues d'autres partis ou des personnalités indépendantes.

(D) Liste de cartel FDF-DB.

(E) Liste du/de la bourgmestre à ossature FDF.

(F) Liste du MR.

(G) Liste de cartel Renouveau bruxellois, à dominante libérale.

(H) Liste FDE, à dominante FDF, avec représentation du mouvement Europe, Régions, Environnement (ERE) et présence de candidats interdépendants.

(I) Liste du bourgmestre à prépondérance PRL, MR-LB ou MR.

(J) Liste de Clippele (libéraux dissidents)-FDF.

(K) Liste de cartel FDF-RJ (Réformateurs jettois, dissidents du MR).

(L) Liste ARK (Action pour le Renouveau de Koekelberg), sur laquelle figurent des candidats du FDF.

(M) Liste de cartel FDF-ARK.

(N) Liste de cartel FDF-RPM (Rassemblement pour Molenbeek).

(O) Liste de cartel PRL-FDF-PVV-candidats indépendants.

(P) Liste du bourgmestre incluant le FDF, des dissidents libéraux et des candidats indépendants.

(Q) Liste du bourgmestre unissant le FDF au PRL, puis au MR-LB, ensuite au MR.

(R) 8 374 voix lors d'un second scrutin, après l'annulation du premier.

(S) Liste FDF-IC (Intérêts communaux).

Annexe II. Pourcentages des votes valables obtenus par des listes FDF ou à dominante FDF

Communes	1970	1976	1982	1988	1994	2000	2006	2012
Anderlecht	11,9	18,1	13,9	– (A)	11,2	– (B)	– (C)	7,9
Auderghem	35,1 (D)	42,2	43,5	48,7	46,2	48,6	54,9 (E)	64,1 (E)
Berchem-Sainte-Agathe	23,8	29,3	25,6	18,7	16,0	14,8	– (F)	8,2
Bruxelles	25,1	27,3	16,8	11,8	10,3	– (C)	– (G)	7,6
Etterbeek	38,0 (D)	55,7	46,2	23,6	16,3 (H)	– (C)	– (C)	10,0
Evere	18,8	22,8	16,5	11,8	13,1	9,2	– (F)	11,4
Forest	32,0	40,2	34,9	22,0	17,3	– (B)	– (C)	10,4
Ganshoren	25,1	22,2	16,4	12,7	14,4	– (B)	– (F)	7,0
Ixelles	28,4	29,5	24,0	17,9	– (I)	– (C)	– (F)	– (J)
Jette	24,8	27,3	16,5	14,4	14,1	– (B)	– (K)	6,2
Koekelberg	24,0	25,3	21,2	– (L)	20,1	12,5	– (M)	– (I)
Molenbeek-Saint-Jean	15,0	22,7	33,4 (E)	– (N)	10,1	– (O)	– (F)	4,5
Saint-Gilles	24,4	30,5	19,5	7,0	8,0 (T)	3,0	– (F)	3,9
Saint-Josse-ten-Noode	20,4	30,8	17,6	13,6	10,9	9,2	– (F)	4,9
Schaerbeek	33,3	51,7	51,5 (E)	9,5	13,5	– (B)	– (C)	32,7 (P)
Uccle	33,9 (D)	34,7	19,6	15,1	15,8	6,9	– (C)	13,8
Watermael-Boitsfort	38,2	39,8	34,2	35,8	24,4	– (C)	– (C)	33,1 (E)
Woluwe-Saint-Lambert	39,4	42,5	45,5	– (Q)	– (Q)	– (C)	– (C)	– (C)
Woluwe-Saint-Pierre	36,0 (D)	48,2	32,7 (R)	20,9	16,7	12,3	– (C)	13,9 (S)

(A) Liste de cartel PRL-FDF.

(B) Liste de Fédération PRL FDF, avec ou sans le MCC.

(C) Liste du/de la bourgmestre incluant des candidats du FDF, du MR-LB, des individualités issues d'autres partis ou des personnalités indépendantes.

(D) Liste de cartel FDF-DB.

(E) Liste du/de la bourgmestre à ossature FDF.

(F) Liste du MR.

(G) Liste de cartel Renouveau bruxellois, à dominante libérale.

(H) Liste FDE, à dominante FDF, avec représentation du mouvement Europe, Régions, Environnement (ERE) et présence de candidats interdépendants.

(I) Liste du bourgmestre à prépondérance PRL, MR-LB ou MR.

(J) Liste de Clippele (libéraux dissidents)-FDF.

(K) Liste de cartel FDF-RJ (Réformateurs jettois, dissidents du MR).

(L) Liste ARK (Action pour le Renouveau de Koekelberg), sur laquelle figurent des candidats du FDF.

(M) Liste de cartel FDF-ARK.

(N) Liste de cartel FDF-RPM (Rassemblement pour Molenbeek).

(O) Liste de cartel PRL-FDF-PVV-candidats indépendants.

(P) Liste du bourgmestre incluant le FDF, des dissidents libéraux et des candidats indépendants.

(Q) Liste du bourgmestre unissant le FDF au PRL, puis au MR-LB, ensuite au MR.

(R) 37,0 % lors d'un second scrutin, après l'annulation du premier.

(S) Liste FDF-IC (Intérêts communaux).

(T) 17,4 % pour une liste PRL-FDF lors d'un second scrutin, après l'annulation du premier.

Annexe III. Sièges obtenus par des listes FDF ou à dominante FDF (par rapport au total des sièges à pourvoir)

Communes	1970	1976	1982	1988	1994	2000	2006	2012
Anderlecht	4/37	9/47	7/45	– (A)	5/43	– (B)	– (C)	3/47
Auderghem	9/23 (D)	16/31	17/31	18/31	17/29	17/29	19/29 (E)	19/31 (E)
Berchem-Sainte-Agathe	5/17	9/25	8/25	6/25	5/25	4/25	– (F)	2/27
Bruxelles	12/41	15/49	9/47	6/47	5/47	– (C)	– (G)	3/49
Etterbeek	13/29 (D)	25/37	19/35	10/35	6/33 (H)	– (C)	– (C)	3/35
Evere	4/19	7/29	5/31	3/31	4/29	2/31	– (F)	4/33
Forest	10/29	17/37	16/37	9/37	7/35	– (B)	– (C)	3/37
Ganshoren	5/17	6/27	4/27	3/27	4/27	– (B)	– (F)	1/27
Ixelles	12/37	14/43	11/41	8/41	– (I)	– (C)	– (F)	– (J)
Jette	7/25	11/35	7/35	5/35	5/33	– (B)	– (K)	1/35
Koekelberg	4/17	7/25	7/25	– (L)	5/25	3/25	– (M)	– (I)
Molenbeek-Saint-Jean	5/31	10/39	18/41 (E)	– (N)	4/39	– (O)	– (F)	1/45
Saint-Gilles	8/29	13/37	8/35	2/35	2/35 (T)	0/35	– (F)	0/35
Saint-Josse-ten-Noode	4/19	9/27	5/27	3/27	2/27	2/27	– (F)	0/29
Schaerbeek	16/39	28/47	30/47 (E)	4/47	7/47	– (B)	– (C)	9/47 (P)
Uccle	12/33 (D)	16/41	9/41	6/41	7/41	2/41	– (C)	5/41
Watermael-Boitsfort	9/19	14/29	12/27	12/27	8/27	– (C)	– (C)	9/27 (U)
Woluwe-Saint-Lambert	12/27	18/35	19/35	– (Q)	– (Q)	– (C)	– (C)	– (C)
Woluwe-Saint-Pierre	10/25 (D)	20/35	13/35 (R)	8/35	6/33	4/33	– (C)	4/33 (S)
TOTAL	161/513	264/675	224/667 (V)	135/667	120/651	91/653	82/663	84/685

- (A) Liste de cartel PRL-FDF.
 (B) Liste de Fédération PRL FDF, avec ou sans le MCC.
 (C) Liste du/de la bourgmestre incluant des candidats du FDF, du MR-LB, des individualités issues d'autres partis ou des personnalités indépendantes.
 (D) Liste de cartel FDF-DB.
 (E) Liste du/de la bourgmestre à ossature FDF.
 (F) Liste du MR.
 (G) Liste de cartel Renouveau bruxellois, à dominante libérale.
 (H) Liste FDE, à dominante FDF, avec représentation du mouvement Europe, Régions, Environnement (ERE) et présence de candidats interdépendants.
- (I) Liste du bourgmestre à prépondérance PRL, MR-LB ou MR.
 (J) Liste de Clippele (libéraux dissidents)-FDF.
 (K) Liste de cartel FDF RJ (Réformateurs jettois, dissidents du MR).
 (L) Liste ARK (Action pour le Renouveau de Koekelberg), sur laquelle figurent des candidats du FDF).
 (M) Liste de cartel FDF-ARK.
 (N) Liste de cartel FDF RPM (Rassemblement pour Molenbeek).
 (O) Liste de cartel PRL-FDF-PVV-candidats indépendants.
 (P) Liste du bourgmestre incluant le FDF, des dissidents libéraux et des candidats indépendants.
- (Q) Liste du bourgmestre unissant le FDF au PRL, puis au MR-LB, ensuite au MR.
 (R) 14/35 lors d'un second scrutin, après l'annulation du premier.
 (S) Liste FDF-IC (Intérêts communaux).
 (T) 6 sièges pour une liste PRL-FDF lors d'un second scrutin, après l'annulation du premier.
 (U) Auxquels s'ajoute, comme dixième élu, un candidat d'ouverture.
 (V) 225/667 à l'issue d'un second scrutin à Woluwe-Saint-Pierre, après l'annulation du premier.

Annexe IV. Bourgmestres (B), échevins (É) du FDF et participations (P) à des majorités sans présence dans les collèges

Communes	1970	1976	1982	1988	1994	2000	2006	2012
Anderlecht					2 É	3 É	2 É	
Auderghem		B + 6 É	B + 6 É	B + 6 É	B + 5 É (A)	B + 5 É	B + 6 É	B + 6 É
Berchem-Sainte-Agathe				2 É	2 É	2 É	2 É	
Bruxelles			2 É		2 É			
Etterbeek	B + 4 É (B)	B + 8 É	B + 6 É			3 É	2 É	
Evere							1 É	1 É
Forest	B + 2 É	5 É			1 É	2 É		1 É
Ganshoren						1 É		
Ixelles					1 É		1 É	P
Jette		3 É					P	P
Koekelberg	1 É	2 É	(C)			1 É		1 É
Molenbeek-Saint-Jean		(D)	B + 5 É	1 É	(E)		1 É	
Saint-Gilles					(F)		P	
Saint-Josse-ten-Noode								
Schaerbeek	B + 3 É	B + 8 É	B + 7 É (G)		3 É (H)	B + 3 É	B + 3 É	B + 3 É
Uccle	3 É (I)			1 É	2 É	B	2 É	1 É
Watermael-Boitsfort		B + 3 É	B + 3 É	B + 3 É	B + 1 É (J)	B + 1 É	B + 1 É	
Woluwe-Saint-Lambert		B + 5 É	B + 5 É	B + 4 É (K)	B + 4 É	B + 4 É	B + 3 É	B + 2 É
Woluwe-Saint-Pierre	B + 2 É (L)	B + 5 É				1 É	1 É	2 É

- (A) 6 É après le passage d'un échevin PS au FDF en cours de mandature.
 (B) Soit 3 FDF et 1 DB.
 (C) Après prompt défection de l'unique échevin FDF.
 (D) Exclu du PS en novembre-décembre 1980, le bourgmestre Marcel Piccart rejoint alors le FDF.
 (E) En 1998, le FDF fait son entrée dans la majorité, obtenant un échevin.
 (F) En fin de mandature, la Fédération PRL FDF entre dans la majorité, le FDF obtenant un échevin.
 (G) À partir de 1983, le collège est formé de 5 échevins NOLS (dissidents du FDF), de 2 échevins FDF et d'1 échevin indépendant.
 (H) Le bourgmestre Francis Duriau (ex-FDF, ex-NOLS) rallie le FDF en 1995.
 (I) Soit 2 FDF et 1 DB.
 (J) Un échevin du groupe Gestion municipale rejoint le FDF en fin de mandature.
 (K) Issu du PSC, Jean-Marie Massart siège comme « indépendant apparenté FDF ». Il est inclus dans le quota de ce parti.
 (L) Le bourgmestre est le chef de file de la DB.

Derniers numéros parus

- 2248-2249 L'implantation du FDF dans les communes bruxelloises
I. 1964-2000
Paul Wynants
- 2246-2247 Grèves et conflictualité sociale en 2014
Iannis Gracos
- 2244-2245 L'évolution des partis politiques francophones (2007-2013)
Pierre Blaise, Vaïa Demertzis, Jean Faniel et John Pitseys
- 2242-2243 Les résultats des élections fédérales et européennes du 25 mai 2014
Pierre Blaise, Vaïa Demertzis, Jean Faniel, Cédric Istasse et John Pitseys
- 2240-2241 Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013)
II. Partis flamands et analyse transversale
Jef Smulders
- 2238-2239 Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013)
I. Bases juridiques et partis francophones
Jef Smulders
- 2237 Concertation et démocratie économique
Étienne Arcq
- 2235-2236 Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale
Mélanie Bost et Chantal Kesteloot
- 2233-2234 Vingt ans de politique portuaire à Bruxelles (1993-2012)
III. Contrat de gestion 2008-2012 et perspectives
Geneviève Origer
- 2231-2232 Vingt ans de politique portuaire à Bruxelles (1993-2012)
II. Contrats de gestion 1994-1999 et 2002-2007
Geneviève Origer
- 2229-2230 Les internationales de partis
Thierry Coosemans
- 2227-2228 La surveillance électronique des justiciables
Marie-Sophie Devresse

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

CRISP

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Vincent de Coorebyter

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Vaïa Demertzis, Jean Faniel (*directeur général*), Christophe Goethals (*coordinateur du secteur Économie*), Cédric Istasse, John Pitseys, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Vincent de Coorebyter (*président*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Éric Geerkens, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Solveig Pahud, Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants